



CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE
Procès-verbal de la séance du 9 décembre 2025

**Compte rendu de la séance du
9 décembre 2025**

APPLICATION DU STATUT DE PARIS

**PARTIE. LIVRE V, TITRE I. CHAPITRES I ET II DU CODE GÉNÉRAL DES
COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

Le 9 décembre deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures dix, les membres du Conseil de Paris Centre se sont réunis dans la salle des fêtes de la mairie sur la convocation en date du 19/11 deux mille vingt-cinq qui leur a été adressée par Monsieur le Maire de Paris Centre et affichée à la porte de la mairie ce même jour, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2121-12, L.2121-10 et R.2121-7.

Étaient présent. e. s :

Karine BARBAGLI, Dorine BREGMAN, Jimmy BERTHÉ, Amina BOURI, Jacques BOUTAULT, Gauthier CARON-THIBAUT, Corine FAUGERON, Martine FIGUEROA, Luc FERRY Florent GIRY, Boris JAMET-FOURNIER, Benoîte LARDY, Véronique LEVIEUX, Jean-Paul MAUREL, Raphaëlle RÉMY-LELEU, Antoine SIGWALT, Catherine TRONCA, Aurélien VÉRON, Ariel WEIL.



CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE
Procès-verbal de la séance du 9 décembre 2025

Absent·e·s ayant donné pouvoir :

Yohann ROSZÉWITCH à Ariel WEIL

Shirley WIRDEN à Luc FERRY

Julien ROUET à Aurélien VÉRON

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil étant composé de vingt-quatre membres.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Ariel WEIL, Maire de Paris Centre, à 19 h 10.

Ordre du jour

COMMUNICATIONS

Communication relative aux investissements localisés et aux investissements d'intérêt local

PROJETS DE DÉLIBÉRATION PROPRES

2025 PC 25 Désignation du secrétaire de séance

2025 PC 26 Adoption du procès-verbal de la séance du mercredi 12 novembre 2025

PROJETS DE DÉLIBÉRATION SOUMIS POUR AVIS

2025 DASCO 113 Caisse des écoles (Paris Centre) - Subvention 2026 (6 800 000 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire

2025 DASCO 143 Collèges publics en cité scolaire - Subventions d'équilibre (157 229 euros) au titre des services de restauration pour 2026

2025 DASCO 144 Collèges publics - Contribution (58 881 euros) de la Ville de Paris aux services de restauration et d'internat des collèges dotés d'un service de restauration autonome pour 2026

2025 DASCO 152 Participation financière de la Ville de Paris au financement du dispositif de décharges d'enseignement des directrices et directeurs des écoles publiques parisiennes - Convention avec l'État 2025

DLH 367 2, place du Louvre (1^{er}) - Mise à disposition temporaire du Beffroi de l'ex-Mairie du 1^{er} à l'association Musée Transitoire



CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE
Procès-verbal de la séance du 9 décembre 2025

2025 DAC 108 Protocole transactionnel avec la Gaîté Lyrique SAS, titulaire du contrat de concession de service portant sur la gestion et l'exploitation de l'établissement culturel La Gaîté Lyrique

2025 DAC 317 Apposition d'une plaque en hommage à Stefan Zweig au 15, rue de Beaujolais, à Paris 1^{er}

2025 DAC 474 Signature d'un acte notarié relatif au don, par la Fondation Antoine de GALBERT d'une œuvre de Pascal Convert, dans la chapelle Saint-Louis de l'Église Saint-Eustache à Paris (1^{er})

2025 DAE 230 Subvention de fonctionnement 2026 (5,640 millions d'euros) et de subvention d'investissement 2026 (249 000 euros) et convention avec le Forum des Images

2025 DAC 318 Convention d'occupation du domaine public de la Tour Jean sans Peur avec l'association les Amis de la Tour Jean sans Peur (Paris Centre)

2025 DGRI 65 Convention de co-organisation entre la Ville de Paris et « Combat Antisemitism Movement » pour le Sommet des Maires européens contre l'antisémitisme les 19 et 20 novembre 2025

2025 DAC 330 Subvention (10 000 euros) et convention d'équipement avec l'association Collectif Histoire et Mémoire

2025 DU 220 Acquisition du portail de l'ancien hôtel Raoul 6 bis, rue Beautreillis (4^e)

2025 DAE 232 Subvention de fonctionnement (70 000 euros) et convention avec l'association CoopCycle-association

2025 DAE 238 Subventions et conventions (1 440 000 euros) avec 18 structures agissant en faveur de l'insertion des publics en grande exclusion

2025 DAE 253 Subvention et convention (350 000 euros) avec l'association Parcours d'Insertion Fonds Local Emploi Solidarité (FLES) de Paris (3^e)

2025 DAJ 37 Subvention et avenant n°3 (305 337 euros) à la convention pluriannuelle pour l'organisation de consultations gratuites d'avocats en mairies d'arrondissement et à la Halte Femmes avec l'Ordre des avocats

2025 DCPA 25 Autorisation de la cession à titre onéreux et à titre gratuit de matériaux de réemploi dans le cadre de l'opération de restructuration du pavillon de l'Arsenal 75004

2025 DJS 159 Mise en œuvre du dispositif Quartiers Libres pour l'année 2026



CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE
Procès-verbal de la séance du 9 décembre 2025

2025 DJS 160 Mise en œuvre du dispositif Paris Jeunes Vacances pour l'année 2026

2025 DLH 84 Location de divers immeubles situés à Paris (Paris Centre, 5^e, 6^e) à Paris Habitat OPH - Bail emphytéotique

2025 DLH 3 Location de l'immeuble 23, bd du Temple (Paris Centre) à Paris Habitat OPH - Avenant à bail emphytéotique

2025 DLH 390 Octroi, réitération et modification de garanties d'emprunts finançant divers programmes de création et de rénovation de logements sociaux et de renouvellement de composants par la RIVP

2025 DLH 228 Réalisation 117, rue Saint-Martin (Paris Centre) d'un programme de rénovation de 8 logements sociaux par Elogie-Siemp - Subvention (111 915 euros)

2025 DLH 263 Réalisation 123, rue Saint-Martin (Paris Centre) d'un programme de rénovation de 7 logements sociaux par Elogie-Siemp - Subvention (166 658 euros)

2025 DLH 271 Réalisation d'un programme de rénovation de 12 logements sociaux situé au 64, rue Saint-Honoré (Paris Centre) par Elogie-Siemp - Subvention (172 636 euros)

2025 DLH 264 Réalisation 6, rue Poissonnière (Paris Centre) d'un programme d'acquisition amélioration de 6 logements sociaux (2 PLA I - 2 PLUS - 2 PLS) par Elogie-Siemp - Subvention (1 163 220 euros)

2025 DLH 331 Réalisation 32, rue Réaumur (Paris Centre) d'un programme d'acquisition amélioration de 8 logements sociaux (4 PLA I - 4 PLUS) par Elogie-Siemp - Subvention (1 201 626 euros)

2025 DLH 419 Réalisation 6-10, rue Crillon (Paris Centre) d'un programme d'acquisition amélioration de 29 logements sociaux (10 PLA I - 10 PLUS - 9 PLS) par Elogie-Siemp - Subvention (4 202 606 euros)

2025 DLH 333 Réalisation à Paris Centre et dans le 13^e de programmes de réhabilitation de logements ex-loi 48 et de regroupement de chambres permettant la création de 10 logements sociaux par Elogie-Siemp

2025 DLH 375 Réalisation 242-244, rue Saint-Martin (Paris Centre) d'un programme d'acquisition amélioration de 16 logements sociaux (9 PLAI et 7 PLUS) par Immobilière 3F - Subvention (1 432 295 €)

2025 DLH 389 Réalisation 2, rue de Lobau (Paris Centre) d'un programme d'acquisition amélioration de 90 logements sociaux (30 PLA I - 31 PLUS - 29 PLS) par la RIVP

CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE
Procès-verbal de la séance du 9 décembre 2025

2025 DLH 412 Location de l'immeuble 2, rue Lobau (Paris Centre) à la RIVP- déclassement anticipé et bail emphytéotique

2025 DLH 400 Réalisation 2-6, rue Saint-Hyacinthe (Paris Centre) d'un programme d'acquisition amélioration de 35 logements sociaux (21 PLA I - 14 PLUS) par la RIVP - Subvention (5 202 816 euros)

2025 DLH 398 Location de l'immeuble 6-8, rue de la Corderie (Paris Centre) à la RIVP - Avenant à bail emphytéotique et réalisation d'un complément de programme d'un logement social PLUS - Subvention (40 135 euros)

2025 DU 18 Constitution d'une servitude de passage piétons avec Elogie-Siemp, grevant le passage Barbette pour créer un accès supplémentaire à la cour oasis 7, passage des Arbalétriers (3^e)

2025 DU 201 PLU - Modification simplifiée n° 1 - Bilan de la mise à disposition du public et approbation du projet

2025 DU 213 Mises en demeure d'acquérir les biens (1^{er}, 2^e, 8^e, 9^e, 13^e, 14^e, 16^e, 17^e) faisant l'objet d'un droit de délaissement - Renonciation

2025 DU 217 Vente à la Foncière Paris Commerces de locaux commerciaux situés 31 et 33, rue Notre-Dame de Nazareth (3^e) et 230, boulevard Voltaire (11^e)

2025 DSOL 183 5 subventions de fonctionnement (486 345 euros) pour 3 associations et une fondation mettant en place des actions d'aide alimentaire dans le cadre du dispositif hivernal 2025/2026

2025 SG 36 Renouvellement de la concession de service public parisien de production et de distribution de la chaleur et création de la société d'économie mixte à opération unique concessionnaire (SEMOP)

2025 SG 45 Garantie d'emprunt à accorder à la société d'économie mixte à opération unique (SEMOP) pour le service public parisien de production et de distribution de la chaleur

2025 SG 47 Autorisation de conclure actes et conventions financières dans le cadre du contrat de concession de service public parisien de production et de distribution de chaleur



CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE
Procès-verbal de la séance du 9 décembre 2025

VŒUX

VPC 2025 45 Vœu présenté par le Conseil de Quartier Halles-Beaubourg-Montorgueil relatif aux terrasses dans le quartier Montorgueil Saint-Denis

VPC 2025 46 Vœu présenté par le Conseil de Quartier Marais-Archives relatif aux espaces et horaires des terrasses

VPC 2025 47 Vœu d'Ariel Weil, Yohann Roszévitch, et les élus du groupe « Paris en Commun » relatif à la dénomination d'un lieu du forum des Halles en hommage à Paul Chemetov

VPC 2025 49 Vœu d'Ariel Weil, Yohann Roszévitch, et les élus du groupe « Paris en Commun » relatif à l'apposition d'une plaque en hommage à Jean-Jacques Becker

VPC 2025 50 Vœu d'Ariel Weil, Karine Barbagli, Yohann Roszévitch, et les élus du groupe « Paris en Commun » relatif à la dénomination d'une crèche de Paris Centre en hommage à Odile de Vasselot

VPC 2025 48 Vœu d'Ariel Weil, Yohann Roszévitch, et les élus du groupe « Paris en Commun » relatif à l'apposition d'une plaque en hommage à Edmund White

VPC 2025 51 Vœu déposé par Raphaëlle RÉMY-LELEU et les élu-es du groupe Les Écologistes de Paris Centre relatif au maintien de l'ordre et à la communication masculiniste de policiers parisiens

VPC 2025 52 Vœu déposé les Écologistes concernant le budget de fonctionnement des projets portés par les citoyens au travers des Conseils de quartier ou du budget participatif relatif au financement du fonctionnement des projets portés par les citoyens

VPC 2025 53 Vœu déposé les élus de Paris en Commun pour la défense de l'école inclusive à Paris Centre

VPC 2025 54 Vœu déposé les élus de Paris en Commun pour l'apposition d'une plaque en souvenir du rassemblement des Francs-Maçons au Carrousel du Louvre le 29 avril 1871

Ariel WEIL annonce les pouvoirs et les absences.



CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE
Procès-verbal de la séance du 9 décembre 2025

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Bonsoir, on va commencer, il est 19 h 10. Nous sommes dans la salle des mariages, car dans la salle des fêtes il y a *De la Culture avant toute chose*. Je commence ce conseil avec quelques annonces.

La première pour vous dire que ce matin, vous l'avez peut-être entendu, il y a eu une mise à l'abri dans le quartier de l'Arsenal qui avait été concertée avec nous, demandée depuis plus d'un an par moi, notamment. Je remercie la Préfecture de région, c'est l'Etat qui à travers la Préfecture d'Île-de-France et de Paris qui met en œuvre ces mises à l'abri. Je suis au regret d'annoncer qu'il y avait 30 places proposées pour 80 personnes qui dormaient dans la rue, c'est évidemment insuffisant, il nous reste un problème quasiment entier. Je note l'intérêt et j'espère d'autres opérations de ce type vont avoir lieu dans les semaines à venir.

Je propose à Luc FERRY, en sa qualité de Délégué de Paris Centre en charge de la qualité des services publics et surtout des finances de présenter la communication sur les investissements localisés. Ces investissements d'intérêt local sont des gradations dans le degré d'association par la Ville de la vie de mairies d'arrondissement. À toi, Luc, je suis sûr que tu vas être pédagogique.

COMMUNICATIONS

Communication relative aux investissements localisés

Luc FERRY, Délégué de Paris Centre en charge de la qualité des services publics, de l'occupation temporaire des bâtiments et des finances

Mon micro ne marche pas, je ne peux pas vous expliquer. Monsieur le Maire, chers collègues, cher public. Je vais vous avouer quelque chose, j'ai raté cette délibération en conseil, donc, malheureusement, je ne vais pas pouvoir vous en parler. Est-ce que pour une fois, Ariel, tu pourrais intervenir, s'il te plaît ? Je suis vraiment désolé, je suis passé à côté de cette délibération.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Sans problème. Je vais commencer par les investissements localisés sans distinguer leur type. Ce sont des investissements sur lesquels en théorie le conseil municipal a peu de marge de manœuvre, ce sont des projets de grande ampleur, c'est au conseil de Paris de les mettre en œuvre, dans la pratique, ce sont des associations qui sont sur le territoire.



CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE
Procès-verbal de la séance du 9 décembre 2025

Je vais citer quelques opérations sans être exhaustif. On peut en parler pour le prochain budget prévisionnel pour 2026 qui sera voté au conseil de Paris la semaine prochaine. Je pense par exemple au mécénat sur Saint-Eustache qui d'ailleurs est une délibération qui aurait dû être à notre conseil, mais pour des raisons qui m'échappent elle sera discutée directement au conseil de Paris pour 2,3 millions d'euros ; je veux parler d'un projet de cuisine pour 200 000 € ; le projet de la place du Louvre qui représente sur le budget 2026, 1 million d'euros ; évidemment un projet sur lequel nous avons été associés, la Maison de l'enfant porté par l'OSE, on en a un petit peu parlé au conseil de Paris la délibération était arrivée un peu tardivement, ce sont plus de 60 000 € qui sont engagés ; je veux parler des abords de Notre-Dame avec le projet de Bas Mets dès 2026 pour plus de 4,6 millions d'euros qui seront dépensés ; j'en profite au passage pour faire une annonce, ce matin ont été plantés les premiers arbres, c'est la restitution de l'espace public par l'établissement public en charge de la reconstruction de Notre-Dame selon un calendrier des procédures qui a été minutieusement pensé avec les commerçants de la rue du Cloître Notre-Dame auxquels on restitue petit à petit leur emprise et la rue du Cloître de Notre-Dame redevient vivable petit à petit.

Les investissements sur lesquels la mairie est décisionnaire à l'intérieur d'une enveloppe définie par la Direction des finances concernent plutôt les équipements de proximité et les travaux sur l'espace public. L'enveloppe pour nous est la même en 2025 qu'en 2024, 2023 et 2022 c'est-à-dire 4 millions d'euros pour les équipements de proximité et 2,3 millions d'euros pratiquement pour l'espace public. Je vais vous donner quelques opérations, dans les équipements publics, par exemple : la bibliothèque Marguerite Audoux ; la restauration et la rénovation énergétique de la Halle des Blancs Manteaux, c'est un gros projet pour nous avec 600 000 € qui seront investis dans l'isolation acoustique et thermique ; des établissements de la rue Montmartre, 150 000 € ; 350 000 € pour la cour oasis de l'école polyvalente Beauregard, il s'agit de défricher et d'enlever le bitume pour mettre des plantations, cela permet de faire baisser la température dans la cour, je vois d'ailleurs les directeurs et les directrices de l'école qui ont déjà fait l'expérience ou vont la faire bientôt d'une cour oasis pour l'école Poulletier sur l'île Saint-Louis. Pour les espaces publics, je voudrais préciser les grandes rénovations de Paris en chaussées et trottoirs pour 2 millions d'euros en 2026 et 250 000 € pour les espaces verts dont par exemple le jardin Nelson Mandela avec 100 000 € de plus sur cet espace ou 150 000 € sur la réalisation de l'aire de jeux de l'espace au pied de l'Hôtel de Ville sur les quais de Seine.

Je pourrais continuer, je ne veux pas être plus long, voilà l'essentiel de cette communication.

Je poursuis avec le calendrier très rapidement :

CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE
Procès-verbal de la séance du 9 décembre 2025

- demain nous accueillons la fête traditionnelle de Noël pour les enfants, cela commence à 14 heures et vous êtes les bienvenus toute la journée il y aura des crêpes et du chocolat en libre-service comme chaque année, quelques surprises et un DJ set d'une grande artiste, cela a été annoncé aujourd'hui, je parle de Barbara Butch, ce sera, je crois, à partir de 17 heures avec l'illumination traditionnelle du sapin et de la façade de la mairie, ne le manquez pas, venez si vous le pouvez ;
- du 16 au 19 décembre aura lieu le prochain conseil de Paris ;
- en février aura lieu le dernier conseil de Paris qui devrait être un conseil technique, on a reparlera ce soir, un conseil très bref et dans lequel on ne votera que des délibérations indispensables à la poursuite de l'activité municipale ;
- ce soir et la semaine prochaine principalement nous aurons les derniers conseils de la mandature ;
- le 27 janvier, en principe aura lieu le dernier conseil de Paris Centre ;
- le samedi 17 janvier auront lieu les vœux du maire à partir de 10 h 30, les invitations n'ont pas encore été préparées, cela sera publié sur les réseaux sociaux, si vous n'êtes pas abonnés à la lettre d'information de Paris Centre, c'est le moment de le faire, vous avez des QR code un peu partout, en tout cas notez d'ores et déjà la date et les invitations suivront sans doute avec la carte de vœux un peu plus tard début janvier.

Voilà ce que j'avais à annoncer principalement.

PROJETS DE DÉLIBÉRATION PROPRES

2025 PC 25 Désignation de la secrétaire de séance

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Je vous propose de désigner la secrétaire de séance. Je vois qu'Amina est là, c'est le sort qui la désigne ce soir si vous l'acceptez, sans refus, sans votre contre ou abstention.

C'est Amina BOURI qui est secrétaire de séance ce soir, je vous remercie.

Après vote à main levée, Amina BOURI est désignée secrétaire de séance.



CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE
Procès-verbal de la séance du 9 décembre 2025

**2025 PC 26 Adoption du procès-verbal de la séance du
mercredi 12 novembre 2025**

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Je vous propose d'adopter le procès-verbal de la séance du mercredi 12 novembre 2025 si vous en êtes d'accord. Les séances sont très rapprochées, vous avez eu peu de temps pour relire.

Il n'y a pas de vote contre, pas de refus, pas d'abstention ? Je vous remercie. Le procès-verbal de la séance du dernier conseil de Paris Centre est adopté à l'unanimité.

Après vote à main levée, le vœu est adopté à l'unanimité des participants.

PROJETS DE DÉLIBÉRATION SOUMIS POUR AVIS

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

On a échangé un peu l'ordre des délibérations.

Pardon, le micro, on a changé de salle. Est-ce que vous m'entendez si je parle un peu fort ?

Une fois n'est pas coutume, on commence par les délibérations qui portent sur les affaires scolaires. C'est donc évidemment Karine BARBAGLI, qui est en charge de la petite enfance, des familles et des affaires scolaires qui commence avec peut-être quelques regroupements, je ne sais pas. Nous parlons de la caisse des écoles et elle est en charge de la restauration scolaire, bien sûr.

**2025 DASCO 113 Caisse des écoles (Paris Centre) - Subvention 2026
(6 800 000 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire**

**Karine BARBAGLI, Première adjointe en charge du logement, des familles, de la
petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire**

Merci, Ariel. Bonsoir à toutes et tous. Bonsoir, cher public, chers collègues, cher Ariel. Nous allons commencer par la DASCO 113, il n'y aura pas de regroupement pour cette délibération parce qu'elle concerne la subvention pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire pour l'année 2026.

Les recettes de la caisse des écoles de Paris Centre sont constituées de la contribution des familles et de la subvention de la Ville de Paris en budget stable en légère augmentation avec un montant de subventions de 6 800 000 €.

CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE
Procès-verbal de la séance du 9 décembre 2025

Cette subvention de fonctionnement est légèrement en hausse, car la caisse va renouveler tous les marchés alimentaires en 2026 avec une hausse prévisible compte tenu de la conjoncture, en particulier sur la viande. Il va également y avoir la révision contractuelle des prix de marché en cours comme celui de Sogeres d'environ 2 %.

Pour rappel, les tarifs restent inchangés pour toutes les familles, ils vont de 0,13 € à 7 € et le prix de revient d'un repas est de 10,59 €. La subvention de la Ville de Paris est donc très importante pour continuer à fournir une alimentation de qualité en attendant la magnifique cuisine centrale qui est en train de se construire dans l'ancienne école Paul Dubois.

Je vous invite à voter la DASCO 113.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci. Il n'y a pas de demande de prise de parole. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie. Elle est adoptée à l'unanimité.

Après vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

On poursuit avec les délibérations des affaires scolaires. Tu as regroupé les deux premières, c'est cela ?

Karine BARBAGLI, Première adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire

Non, juste une.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Pardon, on continue avec la restauration scolaire, excusez-moi. La DASCO 143 qui concerne aussi la restauration scolaire, mais pour les collèges.

2025 DASCO 143 Collèges publics en cité scolaire - Subventions d'équilibre (157 229 euros) au titre des services de restauration pour 2026

2025 DASCO 144 Collèges publics – Contribution (58 881 euros) de la Ville de Paris aux services de restauration et d'internat des collèges dotés d'un service de restauration autonome pour 2026

Karine BARBAGLI, Première adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire

On regroupe 143 et 144 parce que les deux concernent les collèges.



CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE
Procès-verbal de la séance du 9 décembre 2025

La DASCO 143 concerne les collèges publics en cité scolaire. Nous avons deux collèges en cité scolaire, le collège Charlemagne et le collège Victor Hugo. Ce sont des subventions d'équilibre pour un montant de 157 229 € pour tout Paris. Elles ne concernent pas nos collèges, donc je ne vais pas développer cette délibération.

La DASCO 144 concerne les collèges autonomes qui n'ont pas de restauration avec la caisse des écoles ou avec la région. Pour nous il y a le collège Montgolfier. Une subvention est versée à ces collèges autonomes quand les dépenses liées à la restauration sont supérieures aux recettes des versements des familles. Cela concerne le collège Montgolfier pour un montant de 32 716 €. Pour rappel, au collège Montgolfier les 6^e déjeunent à l'école Vaucanson et les plus grands au lycée Turgot.

Je vous invite à voter sans plus attendre ces DASCO 143 et 144.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Est-ce qu'il y a des questions ? Je vous propose de passer au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie. Les deux délibérations sont adoptées également à l'unanimité.

Après vote à main levée, les deux délibérations sont adoptées à l'unanimité des participants.

On poursuit avec les affaires scolaires. La prochaine délibération concerne un sujet extrêmement important qui a agité les écoles parisiennes toute l'année dernière et à nouveau cette année, ce sont les fameuses décharges d'enseignement des directrices et directeurs des écoles publiques parisiennes avec un projet de convention avec l'État qui nous réjouit.

2025 DASCO 152 Participation financière de la Ville de Paris au financement du dispositif de décharges d'enseignement des directrices et directeurs des écoles publiques parisiennes - Convention avec l'État

Karine BARBAGLI, Première adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire

Absolument. Je salue la présence de représentants de l'association des directeurs d'écoles parisiennes, l'ADEP 75 et celle des directeurs de Paris Centre, l'ADE Paris Centre. Bonsoir, chères directrices et chers directeurs. Aujourd'hui est une journée un peu particulière, on n'en a pas beaucoup parlé, mais c'est la journée de la laïcité. Nous sommes donc le 9 décembre. Je voulais saluer le travail que nos écoles mènent sur ces valeurs en commun que nous avons dans les écoles publiques, en particulier vous dire cet engagement de



CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE
Procès-verbal de la séance du 9 décembre 2025

l'école et de l'accueil universel qu'ont les écoles publiques à Paris Centre et dans tout Paris. Ce sont aujourd'hui les 120 ans de la loi 1905. Je pense que c'est la bonne journée pour faire voter cette délibération DASCO 152. Je vais développer un peu.

À Paris, les directrices et directeurs sont entièrement déchargés de classe dès 5 classes contre 12 dans le reste de la France. Ce régime dérogatoire est en place depuis 1982 et il permet à nos directrices et directeurs de se consacrer à la coordination pédagogique, au suivi des élèves, par exemple sur des actions de protection de l'enfance, à l'accompagnement des familles, contribuant ainsi au soutien à la parentalité si important, à mener des projets avec les institutions culturelles dont nous sommes très riches à Paris Centre, et il contribue également à la qualité de l'enseignement dans toutes les écoles parisiennes.

Cette décision brutale de supprimer ce régime l'année dernière a créé un véritable choc et la mobilisation, aussi bien des directions que des parents, des communautés scolaires et également la nôtre à leurs côtés, a été à la hauteur. Cela a permis de négocier un moratoire pour la rentrée 2025-2026.

Maintenant, il faut pérenniser ce dispositif spécifique des décharges à Paris. On ne nivelle pas vers le bas, mais on prend ce qui est exemplaire, et à Paris, je crois que nous sommes exemplaires. Un travail a été mis en place par la Ville de Paris avec l'académie afin d'évoquer les missions des directions d'école, de regarder et la spécificité des de Paris, tout le millefeuille administratif auquel les directrices et directeurs doivent se confronter et continuer à avancer sur le maintien du régime des décharges et sur la signature d'une nouvelle convention.

Ce soir, c'est bien cette proposition que nous vous faisons, afin que la Ville de Paris puisse proposer une nouvelle convention d'une durée de 3 ans qui devra ensuite, bien sûr, s'appuyer sur un décret modifié dont une nouvelle rédaction a été proposée à l'issue du travail des administrations.

Je vous propose ce soir de voter cette DASCO 152 qui propose la signature de la convention entre la Ville de Paris et l'État relative aux décharges d'enseignement des directrices et des directeurs des écoles publiques parisiennes. Cette signature est indispensable pour encadrer le maintien de ce dispositif et assurer la stabilité des conditions d'encadrement pour le bien-être de tous les enfants et de toutes les petites Parisiennes de tous les petits Parisiens.



CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE
Procès-verbal de la séance du 9 décembre 2025

Elle prévoit donc la participation financière de la Ville pour 3 ans à compter du 1^{er} septembre 2026 pour un montant estimé à 12 millions d'euros afin de partiellement compenser le coût des remplacements nécessaires pour les classes ainsi libérées.

Je vous invite toutes et tous à voter cette belle délibération.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup, Karine. C'était la délibération 152, une délibération extrêmement importante. La parole à Aurélien VÉRON.

Aurélien VÉRON, Conseiller de Paris, Conseiller de Paris Centre

Monsieur le Maire, mes chers collègues. Juste pour rappeler que c'est une mesure qui avait été mise en place par Jacques CHIRAC il y a bien longtemps et on aimerait pouvoir la préserver et maintenir cet avantage qui sert beaucoup les écoles.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Raphaëlle RÉMY-LELEU.

Raphaëlle RÉMY-LELEU, Conseillère de Paris, Déléguée de Paris Centre aux grands projets de végétalisation, à l'écoresponsabilité et à la citoyenneté

Bonsoir tout le monde. Je suis contente de pouvoir dire à la suite d'Aurélien VÉRON, cela ne nous arrive pas souvent, qu'en effet, certaines très belles choses ont été faites par Jacques CHIRAC. On aimerait que certains s'en inspirent plus aujourd'hui.

Mais surtout, je voulais vous dire que le CDEM, le Conseil Départemental de l'Éducation Nationale qui a eu lieu il y a quelques jours, a fait une prise de position à l'unanimité des élus de la majorité qui était présents et présentes en CDEM, ainsi que des organisations syndicales représentatives et des organisations des parents d'élèves, pour demander à ce que la convention soit enfin signée pour garantir de manière pérenne le régime des décharges pour les directeurs et directrices d'écoles parisiennes et surtout pour qu'on ait quelques principes de transparence dans ces négociations avec l'État et avec le rectorat qui nous a beaucoup baladés ces derniers mois, ces dernières années, et surtout vous, chers directeurs et chères directrices. Donc de demander à ce qu'on ait quand même des garde-fous pour éviter de se retrouver à nouveau dans ces situations de négociation en chambre qui ont mis énormément de pression à la fois sur les écoles, les personnels, les familles et les élèves. Vivement qu'on arrive à signer cette convention et qu'on puisse passer à la suite pour l'amélioration des conditions d'études et de travail.

CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE
Procès-verbal de la séance du 9 décembre 2025

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci, Raphaëlle. Je rappelle quand même la mobilisation importante de l'année dernière qui a pris sur le temps des directrices, des directeurs et des parents d'élèves qu'on a vus pour la première fois s'associer aussi massivement aux mobilisations. Bien sûr, les décharges d'école ne sont que la face immergée des suppressions massives de classes contre lesquelles on s'est déjà exprimés ici, qui ne sont pas justifiées par les effectifs et qui rendent d'autant plus nécessaire la décharge parce que c'est ce qui permet aussi aux directeurs et aux directrices d'établissement d'aller faire classe, car ils le font souvent lorsqu'il faut remplacer un professeur défaillant ou qu'il faut séparer les classes pour pouvoir les assurer. Je sais que vous le faites à tour de rôle et que c'est pour cela aussi que cette convention est plus que justifiée. En tout cas, je suis ravi que ce soit un consensus dans ce conseil.

Je vous propose de voter, si vous êtes d'accord. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie. Cette délibération importante est adoptée à l'unanimité.

Après vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

On peut applaudir, merci beaucoup.

Applaudissements.

Je sais que des gens sont venus pour écouter cette délibération, vous êtes les bienvenus pour écouter tout le reste du conseil ce soir, je vous préviens d'ores et déjà qu'il va être long.

Benoîte est partie, je pense, pour accueillir *De la Culture avant toute chose*. Il y a deux publics, celui qui est là dans la salle et celui qui va écouter un concert, vous faites partie des plus sérieux. Benoîte reviendra, donc on va lui garder ses délibérations. Je vais prendre la DLH 367 qui était juste après dans l'ordre du jour.

2025 DLH 367 2, place du Louvre (1^{er}) - Mise à disposition temporaire du Beffroi de l'ex-Mairie du 1^{er} à l'association Musée Transitoire

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

DLH pour Direction du logement et de l'habitat parce que c'est une convention sur une surface, et en réalité il s'agit d'un projet culturel également.



CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE
Procès-verbal de la séance du 9 décembre 2025

On a parlé dans ce conseil du beffroi que parfois on appelle beffroi de l'église Saint-Germain l'Auxerrois, mais qui est en réalité architecturalement le beffroi de la mairie du 1^{er} arrondissement. Il a été construit un peu comme une espèce de geste architectural au moment où la mairie au XIX^e siècle a été bâtie comme une sorte de symétrie de l'église Saint-Germain l'Auxerrois. Ce beffroi qui servait souvent autrefois pour des expositions du temps de la mairie du 1^{er} était relativement délaissé. En accord avec les adjointes en charge de la jeunesse, de la culture et du patrimoine, j'avais souhaité pouvoir l'inscrire en équipement de proximité pour que la mairie, qui sait exploiter ce genre de surface, puisse en bénéficier. Cela n'a pas été accordé pour des raisons qui m'échappent, qui sont administratives, qui sont liées à l'unité du bâtiment.

Nous avons construit une autre solution, je vous avais dit qu'on le ferait, pour pouvoir l'exploiter et surtout pour permettre aux habitantes et aux habitants de bénéficier de ce lieu culturel essentiellement sur le rez-de-chaussée puisque c'est un beffroi assez dangereux d'ascension. Je l'ai fait, je conseille de grimper, mais de manière encadrée, puisque vous le savez, ce beffroi, peut-être sans doute un symbole républicain, est plus élevé que le clocher de l'église Saint-Germain l'Auxerrois avec lequel on le confond souvent.

Il s'agit vraiment du rez-de-chaussée dans lequel il nous est arrivé de faire des expositions à l'occasion de commémorations, Martine et Catherine s'en souviennent sûrement. On parle vraiment de 26,2 m², donc symboliquement c'est plus important que ce que cela représente en réalité.

Nous avons d'ores et déjà une convention que je vous propose de voter ce soir et qui permet de mettre à disposition de manière temporaire ce beffroi à une association qui s'appelle l'association Musée Transitoire. Cette association investit des lieux atypiques de manière transitoire, comme son nom l'indique, pour promouvoir la création contemporaine avec des expositions gratuites, des performances et un dispositif de médiation. J'y lis surtout la restitution de cet espace aux habitantes et aux habitants pour des actions culturelles comme cela a pu être le cas dans le passé. Je salue Romina SHAMA qui est présente à ce conseil et que j'aperçois dans les rangs.

Je vous propose de voter cette belle convention qui va nous permettre de réactiver ce lieu qu'est le beffroi de l'ex-mairie du 1^{er} arrondissement.

Est-ce qu'il y a des questions ? Martine FIGUEROA.



CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE
Procès-verbal de la séance du 9 décembre 2025

Martine FIGUEROA, Conseillère de Paris Centre

Je suis vraiment ravie qu'on puisse retrouver cet espace. On avait investi avec des jeunes, rappelle-toi, Catherine, il y avait des commissions où on faisait passer de jeunes artistes, ou des artistes. C'est dommage qu'on n'ait pas pu le faire pendant 6 ans, je pense qu'il y a eu d'autres contraintes. Je ne peux que valider qu'une association puisse profiter du beffroi pendant 1 an pour l'art.

Catherine TRONCA, Adjointe au Maire en charge de la santé publique et environnementale, des seniors, des solidarités entre les générations, de l'accessibilité universelle et des personnes en situation de handicap

Il y avait aussi Les peintres en premier, on pourrait faire Peintres Paris Centre.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci de votre soutien. En tout cas, il y a eu des expositions et cela s'est arrêté parce qu'en fait, c'est la mairie qui est la plus à même de porter ces expositions. La dernière dont je me souviens dans cette mandature, est l'exposition de la BD sur les Guerres de Religion au moment où on a inauguré la place de la Saint-Barthélemy. Je crois que c'était la dernière mobilisation de ce beffroi. En tout cas, ce ne sera pas la dernière puisqu'on pourra dès le mois de janvier, je crois, commencer cette exposition.

C'était la DLH 367. Est-ce qu'il y a des questions ? Non, vous êtes déjà intervenus. Je vous propose de la mettre aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Après vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

Je vous donne rendez-vous en janvier pour aller ensemble inaugurer l'exposition du Musée Transitoire.

Nous revenons à la délibération précédente puisque Benoîte, après avoir lancé *De la Culture avant toute chose*, est revenue parmi nous. Je crois que c'était à toi, cette délibération qui porte sur la Gaîté Lyrique.



CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE
Procès-verbal de la séance du 9 décembre 2025

2025 DAC 108 Protocole transactionnel avec la Gaîté Lyrique SAS, titulaire du contrat de concession de service portant sur la gestion et l'exploitation de l'établissement culturel La Gaîté Lyrique

Benoîte LARDY, Adjointe en charge de la culture, du sport et des Jeux Olympiques et Paralympiques

Bonjour, chers collègues, Mesdames et Messieurs. En effet, cette DAC 118 concerne le protocole transactionnel qui va être signé entre La Gaîté Lyrique, titulaire du contrat de concession de service portant sur la gestion et l'exploitation de l'établissement culturel La Gaîté Lyrique, donc entre La Gaîté Lyrique et la Ville.

Je rappelle que la concession est de 5 ans, elle a été signée en 2023 et se terminera en 2028. La direction actuelle est composée de 5 entités, je n'en ai vu que 4 nommées dans la délibération, cela m'a surpris, je ne sais pas où est passé Actes Sud. Ils n'y sont plus, donc ce n'est plus un mouton à 5 pattes, c'est un mouton à 4 pattes.

Il nous est donc demandé d'approuver le protocole transactionnel selon lequel La Gaîté Lyrique renonce à toute action, réclamation, recours, contre la Ville, liés à la période d'occupation des lieux par des personnes sans logement, de leur arrivée le 10 décembre 2024 à la fin de la période de mise en régie le 15 mai 2025. En contrepartie de ce renoncement, la Ville versera une contribution financière de 400 000 € ainsi qu'une remise gracieuse de la redevance d'exploitation due au titre de l'année 2025 pour un montant de 30 319 €.

On peut penser que le montant est assez élevé alors que la Ville n'est pas responsable de cette occupation. On peut penser que ce type d'occupation est un risque inhérent à l'objet d'un des organismes composant la direction qui a précisément pour objet l'intégration des personnes réfugiées et migrantes. On peut penser toutes sortes d'autres choses, bien sûr, que vous avez déjà évoquées lorsqu'on a parlé de La Gaîté Lyrique au moment de l'occupation puis du vote de la subvention de fonctionnement. Toujours est-il que cela permet, il est vrai, de soutenir un projet culturel qui a obtenu de bons résultats de mai 2023 à décembre 2024. J'espère qu'elle en obtiendra d'autres sans que ce type d'événement se reproduise. Comme dit Balzac, un mauvais arrangement vaut mieux qu'un mauvais procès.

Donc, je vous invite à délibérer et à voter en faveur de cette signature.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci. Aurélien VÉRON et Corine FAUGERON.



CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE
Procès-verbal de la séance du 9 décembre 2025

Corine FAUGERON, Conseillère de Paris, Déléguée de Paris Centre en charge des espaces verts et de la biodiversité

Bonjour. Je suis très contente de cet accord transactionnel et je ne suis pas tout à fait d'accord avec ma collègue Benoîte, car je ne pense pas que ce soit un mauvais arrangement. Cela a pris du temps et en fait tout le monde est content. C'est quand même très bien puisqu'à la fois la Direction des affaires culturelles de la Ville et La Gaîté Lyrique et l'équipe de La Gaîté Lyrique avec ses 4 partenaires sont tous contents. Donc, on aboutit à une résolution d'un conflit qui a été un peu long, mais surtout La Gaîté Lyrique n'était pas non plus responsable de cette occupation, elle l'a gérée comme elle a pu avec les moyens qu'elle avait et finalement pour le mieux puisqu'il n'y a pas eu de dégradation. Je pense que vraiment cette façon de terminer cette affaire est une bonne chose et La Gaîté Lyrique a déjà repris son activité avec succès. Il n'y a pas trop de souci à se faire, cela va vraiment repartir, c'est déjà reparti et cela va continuer jusqu'en 2028 et peut-être de là, on ne sait pas.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Aurélien.

Aurélien VÉRON, Conseiller de Paris, Conseiller de Paris Centre

Bonsoir. Je ne suis pas tout à fait du même avis, vous le devinez. Cela a été d'abord une catastrophe humaine pour tout le monde, cela a été une catastrophe d'application, Juliette DONADIEU a refusé l'ordonnance du tribunal administratif, il a fallu que la préfecture de police publie un arrêté et l'exécute à notre demande. J'ai entendu ici même les débats pour savoir s'il s'agissait de mineurs, dans ce cas cela relevait de la mairie de Paris qui était responsable, ou de majeurs, ce qui permettait de se défaire sur le problème du traitement de ces migrants et donc de leur intégration, de leurs papiers et de la suite. Donc, il y a vraiment eu une instrumentalisation que j'ai vue aussi sur place parce que quand je suis allé discuter avec eux, toutes les associations qui étaient sur place les avaient formatés dans un monde qui n'était pas très prometteur pour la suite.

Surtout, j'aimerais juste poser une question en tant que parisien : où sont passés les 3 200 000 € de subvention entre janvier et mars ? C'est une subvention qui sert pour l'année, il n'y a pas eu de bilan, on ne sait pas ce que les salariés sont devenus, Juliette DONADIEU a parlé un moment de licenciement ou pas, on ne sait pas. Où sont passés les 3 200 000 € ? Vous voulez remettre 430 000 € d'argent public en décembre pour un rattrapage, il y a quand même des entreprises privées dans le *package* illisible. Je sais que



CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE
Procès-verbal de la séance du 9 décembre 2025

la Fabrique de l'époque aime bien les déficits, c'est dans l'air du temps à tous les niveaux, nous sommes d'accord. Mais là, on parle quand même de plusieurs millions et on n'a pas vu grand-chose.

J'aimerais juste un bilan : où sont passés les 3 200 000 € ? Qu'allez-vous faire des 430 000 € supplémentaires ? Cela fait 3,6 millions pour quelques mois d'activité. Je rappelle que la Fabrique de l'époque est un attelage d'associations étranges et hétéroclites, qui n'ont rien à voir ensemble. Certains trouvent le projet très lisible, moi je ne comprends pas du tout à quoi cela correspond. En tout cas, je voudrais juste un bilan : où sont passés les 3 200 000 € ? Que sont devenus les 60 salariés ? Merci.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci, Aurélien. Je ne sais pas si Benoîte à la réponse comme ça, tout de suite.

Benoîte LARDY, Adjointe en charge de la culture, du sport et des Jeux Olympiques et Paralympiques

En fait, La Gaîté Lyrique a évidemment engagé des frais non prévus en sécurité supplémentaire, médiation, permanence, elle a connu des pertes financières, nous les connaissons. Où sont passés les 700 ? En fait, le déficit pour l'exploitation est pour elle de 3 220 000 €. Cet argent, en tout cas en grande partie, a été dépensé pendant cette période pour toutes sortes de frais entamés plus les salariés qui en fait n'ont pas été licenciés et qui ont continué à être rémunérés. C'est tout ce que je sais, je ne vais pas inventer autre chose.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Il arrive en conseil qu'on ne puisse pas répondre immédiatement sur une question précise, on le fera au prochain conseil, on aura le temps puisque ce sera un conseil technique. En tout cas, merci de cette présentation.

Je suis aussi un adepte de la lecture de Balzac et donc je me range à ce qu'a dit Benoîte, on a déjà eu ce débat, je pense que ce n'est pas la peine de le réouvrir, on a tous, je crois, pu exprimer nos positions au moment où on a parlé de La Gaîté Lyrique l'an dernier. Voilà une affaire qui s'achève et c'est tant mieux.

Je rappelle que quelles que soient les responsabilités des uns et des autres, c'est celle de l'État de mettre à l'abri les gens qui dorment dans la rue, ce qui rejoint mon propos liminaire pour ce conseil.

CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE
Procès-verbal de la séance du 9 décembre 2025

Je vous propose qu'on vote cette délibération. Je rappelle d'ailleurs qu'il est vrai que de part et d'autre de l'échiquier politique, en tout cas de Paris Centre, certains avaient appelé, je crois, Aurélien et Corinne, tous les deux, à indemniser La Gaîté Lyrique. Ce n'était pas notre position, mais on arrive à trouver un consensus.

Je propose qu'on mette aux voix cette délibération. C'était la DAC 108. Qui vote contre ? Vous votez contre, pardon, j'avais cru que vous aviez soutenu à l'époque une demande pour que la Ville indemnise. 4 voix contre. Qui s'abstient ? 1 abstention. Qui ne prend pas part au vote ? Qui vote pour ? Je vous remercie. Cette délibération est adoptée.

Après vote à main levée, la délibération est adoptée à la majorité des participants.

On poursuit avec Benoîte puisque je crois que la prochaine délibération est celle qui concerne la plaque en hommage à Stefan Zweig au 15, rue de Beaujolais, une délibération que l'on porte depuis longtemps, mais qui revient.

2025 DAC 317 Apposition d'une plaque en hommage à Stefan Zweig au 15, rue de Beaujolais, à Paris 1^{er}

Benoîte LARDY, Adjointe en charge de la culture, du sport et des Jeux Olympiques et Paralympiques

Voilà. Il s'agit d'apposer une plaque commémorative en hommage à Stefan Zweig, j'ai appris à le prononcer comme il fallait, que j'adore, il faut bien le reconnaître. Je suis assez émue d'avoir à proposer cette plaque et cet hommage, c'est vraiment un des écrivains qui m'a le plus marquée.

Il est né le 28 novembre 1891 à Vienne et il est mort au Brésil en 1942 où il s'était exilé pour fuir le nazisme. Ça, c'est en résumé. Entre tout ce temps, il est passé par Paris, il était un grand voyageur, il a parcouru l'Europe entre 1919 et 1937 et il s'est arrêté à peu près 8 mois à Paris. Tout d'abord à l'hôtel Beaujolais au 15, rue de Beaujolais, il avait bien choisi l'appellation, qui donne sur les jardins du Palais-Royal. Ensuite, il est allé dans un autre arrondissement, d'ailleurs on a eu un peu de mal, si j'ai bien compris, à obtenir cette plaque parce que le 9^e la réclamait également, mais cela n'a pas abouti.

Tout le monde a lu Stefan Zweig, je crois que ce n'est pas la peine que je parle de tout ce qu'il a pu écrire. Il a écrit dans tous les genres, dans tous les registres, poésies, nouvelles, un presque essai et aussi un roman, des pièces de théâtre. Il a beaucoup inspiré le cinéma, il a beaucoup inspiré de films, il a beaucoup inspiré même la télévision. Je me souviens d'un film de télévision inspiré du seul roman qu'il ait écrit qui s'appelle *La Pitié dangereuse*. C'est extraordinaire, c'est pour cela que ça m'a marquée, cela montre à quel point on peut



CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE
Procès-verbal de la séance du 9 décembre 2025

être un héros extraordinaire dans un domaine et vraiment une personne vil et lâche dans un autre domaine. C'est ce que l'on voit dans toutes les guerres où des pères de famille extraordinaires se révèlent être des individus immondes, ignobles inhumains avec des tiers. Pour terminer, il a écrit *Le Monde d'hier* quand il était vraiment en exil au Brésil avant de se suicider, qui est aussi assez extraordinaire et intéressant pour vous qui faites de la politique, pour les autres aussi, pour nous, parce que cela parle beaucoup de l'Europe et de tout ce qui s'est passé au XXe siècle et au XIXe siècle. Effectivement, il y a beaucoup de choses qui sont vraiment du monde d'hier et sur lesquelles on peut discuter, mais il y a aussi quelque chose qui m'a assez frappée puisque nous faisons beaucoup de commémorations historiques : il s'interroge, voire critique le fait qu'on ne parle et qu'on n'apprenne l'histoire qu'à travers les guerres, qu'on ne commémore que les guerres, qu'on ne se construise qu'à travers les guerres au lieu de se construire à partir de tout ce qui est l'humanité, de ce que les gens ont pu faire en commun et qu'ils ont réussi ensemble.

Voilà pourquoi je vous invite à voter pour ce texte de plaque :

« Ici a séjourné l'écrivain autrichien Stefan Zweig en 1912. Un amoureux de Paris et un grand Européen. "Ah, que la vie était légère à Paris, qu'elle était bonne !" »

Voilà ce qu'il a dit.

Je vous invite donc à voter pour cette délibération.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Je crois qu'Aurélien et Corinne veulent intervenir également.

Corine FAUGERON, Conseillère de Paris, Déléguée de Paris Centre en charge des espaces verts et de la biodiversité

En ce moment, une phrase de Stefan Zweig me revient toujours : « Toute nouvelle loi se fait aux dépens d'une ancienne liberté. » J'y pense tous les jours en ce moment où tous les jours on nous sort de nouvelles lois et qu'on réduit notre liberté. C'est quelqu'un qui m'anime tous les jours.

Benoîte LARDY, Adjointe en charge de la culture, du sport et des Jeux Olympiques et Paralympiques

Oui, cela est vrai aussi.



CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE
Procès-verbal de la séance du 9 décembre 2025

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Aurélien.

Aurélien VÉRON, Conseiller de Paris, Conseiller de Paris Centre

Je découvre une petite tendance libérale chez Corine ! Cela fait des années qu'on dit cela, c'est bien qu'on se rejoigne sur le sujet. C'est une très belle délibération, c'est important, en plus on a l'impression de revivre les années 30 aujourd'hui, les tensions remontent, les dangers remontent, c'est le bon moment pour commémorer cette personnalité en espérant ne pas finir comme elle et essayer d'en tirer les leçons. C'est une fin extrêmement triste et l'Europe aussi a eu sa fin très triste derrière lui.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci, Aurélien. J'aime bien ce texte qui est assez original pour une plaque puisqu'il cite Stefan Zweig avec « La vie était légère à Paris, qu'elle était bonne ». J'aime bien l'idée que Stefan Zweig, au moment de mettre fin à ses jours pendant la guerre, se soit dit que finalement c'était sa vie à Paris qu'il regrettait le plus.

Oui, c'était rocambolesque pour cette plaque, mais tant mieux puisqu'elle aboutit. Puisque tout à l'heure tu as cité Balzac, Benoîte, j'ai cherché le lien entre les deux, j'en avais le souvenir, effectivement, Stefan Zweig a écrit *Balzac, le roman de sa vie* que je conseille, je l'ai lu il y a très longtemps et je ne me souvenais plus du titre.

Benoîte LARDY, Adjointe en charge de la culture, du sport et des Jeux Olympiques et Paralympiques

J'ai évidemment omis de dire que quand il était à Paris, il avait rencontré énormément d'écrivains, énormément d'artistes, etc. Je n'ai pas tout dit.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci, Benoîte. En tout cas, on s'en réjouit et j'espère qu'on pourra être ensemble pour la pose de cette plaque. Il a beaucoup écrit, on ne va pas s'attaquer à sa bibliographie, elle est conséquente, *Vingt-quatre Heures de la vie d'une femme*, on a tous lu Stefan Zweig. Je vous propose de discuter de Stefan Zweig après, on peut en parler toute la soirée, c'est un sujet qui me réjouit beaucoup.



CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE
Procès-verbal de la séance du 9 décembre 2025

C'est rue de Beaujolais et je vous propose de voter cette délibération, DAC 317, je suppose à l'unanimité. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie. Unanimité, en effet pour cette délibération.

Après vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

Peut-être également pour la prochaine, on va voir, c'est le *suspense*. Elle concerne un acte de donation d'une œuvre d'art, encore une, pour l'église Saint-Eustache et c'est toujours Benoîte qui présente cette délibération 474.

2025 DAC 474 Signature d'un acte notarié relatif au don, par la Fondation Antoine de GALBERT d'une œuvre de Pascal Convert, dans la chapelle Saint-Louis de l'Église Saint-Eustache à Paris (1^{er})

Benoîte LARDY, Adjointe en charge de la culture, du sport et des Jeux Olympiques et Paralympiques

Pardon, elles ne sont pas dans l'ordre. Il s'agit d'autoriser la signature d'un acte notarié relatif au don par la Fondation Antoine de GALBERT d'une œuvre de Pascal Convert, un artiste contemporain, plasticien, etc., dans la chapelle Saint-Louis de l'église Saint-Eustache.

Cette œuvre de Pascal Convert intitulée *Cristallisation #3* est installée dans la chapelle Saint-Louis dans une niche en bois sculpté du XIX^e siècle destinée précisément à accueillir une statue. Elle avait été prêtée à Saint-Eustache pour une exposition temporaire en 2021 et finalement, grâce à ce don, elle est destinée à y rester.

Parmi les œuvres contemporaines ayant fait l'objet d'un don pour Saint-Eustache, il y a le triptyque de Keith Haring, ce qui est le plus original dans une église, quand même, *La vie du Christ*, œuvre réalisée peu de temps avant sa mort, ainsi que celles de l'artiste algérien Dhewadi Hadjab au nombre de deux, c'est une galerie qui en a fait le don. Y sont également celle de John Armleder dans la chapelle des Charcutiers et bien entendu, le tableau de Raymond Mason illustrant *Le départ des fruits et légumes du cœur de Paris*, donc des Halles, puisqu'il a fait beaucoup de choses là-bas.

Je vous invite à approuver la signature de cet acte qui donne cette sculpture à la Ville, et donc à Saint-Eustache.

CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE
Procès-verbal de la séance du 9 décembre 2025

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci, Benoîte. Pour Dhewadi Hadjab, c'est la galerie Kamel Mennour, j'en profite pour la saluer pour ce don. Je crois qu'Aurélien VÉRON voulait commenter aussi Pascal Convert ou d'autres œuvres.

Aurélien VÉRON, Conseiller de Paris, Conseiller de Paris Centre

Oui, parce que beaucoup de Parisiens vont à Saint-Eustache pour voir le triptyque de Keith Haring et Pascal Convert avec ce côté translucide entre la vie et la résurrection, c'est très étrange comme vision, ce sont vraiment les deux mondes qui sont mis en exergue par ce tissu et cet artiste. On a Dhewadi Hadjab, il faut lever la tête, beaucoup de touristes ne lèvent pas la tête, ce sont deux demi-lunes magnifiques au-dessus du vestibule, c'est *La Déchirure* et *La Révélation de Saint-Paul*. Il y a un Guillaume Bresson absolument extraordinaire que la mairie a également acquis et qui va arriver l'année prochaine. Donc, beaucoup d'art contemporain à Saint-Eustache, j'espère que cela continuera, en tout cas jusqu'ici on a eu cette chance, c'est un vrai musée.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Absolument, il faut saluer le travail. J'en profite pour dire que la semaine dernière, on était réunis avec Karen TAÏEB pour le lancement de la restauration des orgues de Saint-Eustache, de l'orgue de chœur qui va précéder la restauration du grand orgue avec un financement de la Ville, bien sûr, mais également un financement participatif puisqu'un certain nombre de fidèles, ou pas, du public, a pu parrainer des tuyaux de tailles différentes, donc c'est plutôt une initiative assez sympathique. En tout cas, la restauration de l'ordre de chœur avant celle du grand orgue est une bonne nouvelle.

Je vous propose de voter cette délibération. C'était la DAC 474. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie. La délibération est adoptée à l'unanimité. Sur certains sujets, on est unanimes et c'est le cas des œuvres d'art.

Après vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

C'est bien sûr Benoîte LARDY qui continue à présenter. Je ne sais pas pourquoi j'ai cette association d'idées, mais tout à l'heure Karine a parlé de la journée de la laïcité et je voudrais dire qu'en ce moment même dans la salle des fêtes de l'Hôtel de Ville a lieu la remise du prix de la laïcité, j'ai pu assister au tout début, mais c'est malheureusement même temps que notre conseil, on saura tout à l'heure qui sont les lauréats.



CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE
Procès-verbal de la séance du 9 décembre 2025

On continue avec les affaires culturelles. Cette fois-ci il s'agit du Forum des Images, chère Benoîte, DAE 230, puisque c'est la Direction des affaires et de l'attractivité économique, je crois, qui est la principale Direction de supervision du Forum des Images.

2025 DAE 230 Subvention de fonctionnement 2026 (5,640 millions d'euros) et de subvention d'investissement 2026 (249 000 euros) et convention avec le Forum des Images

Benoîte LARDY, Adjointe en charge de la culture, du sport et des Jeux Olympiques et Paralympiques

Cela va redevenir la DAC bientôt. Pour l'instant c'est la DAE 230, c'est une subvention de fonctionnement de 2026 pour le Forum des Images à hauteur de 5 640 000 € et une subvention d'investissement de 249 000 €. Pour mémoire, il y a eu un vote au conseil de secteur de juin pour la convention d'occupation pour 5 ans du Forum des Images.

Il est donc proposé de soutenir l'activité du Forum des Images par trois subventions, une de fonctionnement de 5,5 millions environ dont un premier acompte sera versé à la signature de la convention en janvier 2026, une subvention de fonctionnement pour le projet TUMO climat à hauteur de 140 000 € et une subvention d'investissement au Forum des Images de 249 000 € qui va permettre une mise aux normes et le maintien des équipements et le développement des outils informatiques.

À votre disposition pour plus d'informations, je vous invite en tout cas à bien vouloir voter cette subvention.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci. Je vais aller doucement pour que ceux qui sont au conseil d'administration et qui ne souhaitent pas prendre part au vote puissent le dire. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Voilà, 4 NPPV. Qui vote pour ? Tout le reste de l'assemblée par déduction. Je vous remercie. La délibération est donc adoptée à l'unanimité de ceux qui prennent part au vote.

Après vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

On poursuit avec un très bel endroit, j'allais dire un autre beffroi, mais c'est une tour médiévale, la Tour Jean sans Peur et c'est Benoîte qui continue à nous proposer des conventions.

CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE
Procès-verbal de la séance du 9 décembre 2025

2025 DAC 318 Convention d'occupation du domaine public de la Tour Jean sans Peur avec l'association les Amis de la Tour Jean sans Peur (Paris Centre)

Benoîte LARDY, Adjointe en charge de la culture, du sport et des Jeux Olympiques et Paralympiques

C'est une tour médiévale, c'est comme un musée, c'est extraordinaire, vous la connaissez certainement, évidemment. Il faut grimper, donc j'ai un peu de mal maintenant à y aller. Je sais qu'il y avait un petit marché médiéval de Noël absolument extraordinaire ce week-end.

Il s'agit de signer la convention d'occupation du domaine public de la Tour Jean sans Peur avec l'association des Amis de la Tour Jean sans Peur. Il s'agit de renouveler cette convention mettant la Tour Jean sans Peur à disposition de l'association les Amis de la Tour Jean sans Peur pour une durée de 4 ans ferme moyennant une redevance représentant 5 % du chiffre d'affaires de l'association. La première convention d'occupation date de 1998 et elle a été renouvelée déjà trois fois, en 2008, 2017 et 2020.

C'est à peu près tout, je crois que c'est vraiment une programmation extraordinaire, un endroit magnifique, donc je vous invite à approuver la signature de cette convention.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci, Benoîte. Très belle institution, si quelqu'un n'y est pas allé, je recommande vivement l'ascension de la Tour Jean sans Peur. S'il n'y a pas de demande de commentaires. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie. Cette délibération est adoptée à l'unanimité à nouveau.

Après vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

On poursuit et la prochaine délibération devait être portée par Yohann que je vais remplacer. C'est la DGRI, Délégation pour les relations internationales, je ne me souviens plus ce qu'est le G, délégation générale, merci.



CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE
Procès-verbal de la séance du 9 décembre 2025

2025 DGRI 65 Convention de co-organisation entre la Ville de Paris et « Combat Antisemitism Movement » pour le Sommet des Maires européens contre l'antisémitisme les 19 et 20 novembre 2025

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

La convention qu'on nous demande de voter porte sur co-organisation d'un événement qui a déjà eu lieu il y a une ou deux semaines. C'était une convention entre Combat Antisemitism Movement, c'est en anglais, je suis désolé, et la Ville de Paris pour l'organisation du Sommet des Maires européens contre l'antisémitisme les 19 et 20 novembre 2025 qui s'est pour l'essentiel tenu dans les salons de l'Hôtel de Ville et pour sa soirée d'ouverture au musée Carnavalet. C'était une très belle soirée à laquelle j'ai pu participer avec Arnaud NGATCHA et à vrai dire avec beaucoup de ministres du gouvernement et plutôt de manière transpartisane.

Il s'agit d'approuver a posteriori la mise à disposition pour une somme symbolique des locaux de l'Hôtel de Ville, des locaux de la Ville et du personnel de la Ville qui a donc accueilli cette très belle journée de discussion. Je salue au passage Shannon SEBAN qui en était l'organisatrice dans ses fonctions, je crois, de Directrice en France ou européenne, je ne sais plus, du mouvement.

Voilà ce que je voulais vous dire. Est-ce qu'il y a des questions ? Non.

Je vous propose de passer aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie. La délibération est adoptée à l'unanimité.

Après vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

Nous poursuivons avec les affaires culturelles. La prochaine délibération concerne une convention avec le Collectif Histoire et Mémoire. Yohann n'étant pas là, on s'est réparti un certain nombre de délibérations. C'est Benoîte finalement, d'accord.

2025 DAC 330 Subvention (10 000 euros) et convention d'équipement avec l'association Collectif Histoire et Mémoire

Benoîte LARDY, Adjointe en charge de la culture, du sport et des Jeux Olympiques et Paralympiques

Il s'agit d'une subvention de 10 000 € et convention d'équipement avec l'association Collectif Histoire et Mémoire qui n'a rien à voir avec celle que nous connaissons.



CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE
Procès-verbal de la séance du 9 décembre 2025

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Oui, d'où la confusion, pardon, effectivement, Histoire et Mémoire qui travaille beaucoup avec nos écoles, d'où l'inscription de Karine au départ.

Benoîte LARDY, Adjointe en charge de la culture, du sport et des Jeux Olympiques et Paralympiques

Il s'agit de la ré-édification de la statue commémorative de Bernard Lazare qui a été déboulonnée en 1942 sous le régime de Vichy. On a un cercle Bernard Lazare, on a une place aussi, il me semble.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

On a absolument, une place Bernard Lazare à quelques centaines de mètres d'ici.

Benoîte LARDY, Adjointe en charge de la culture, du sport et des Jeux Olympiques et Paralympiques

Il s'agit d'une sculpture qui a en réalité été déboulonnée à Nîmes. Il s'agit de la reboulonner à Nîmes et la Ville de Paris souhaiterait aider ce collectif à la réinstaller sur son socle.

Je vous demande de bien vouloir adopter cette délibération.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup, Benoîte. Oui, c'est un beau projet et rien n'empêche de penser qu'il pourrait y avoir une autre statue ou une copie sur la place Bernard Lazare qui est tout près d'ici, sachant que nous hébergeons aussi le Cercle Bernard Lazare dans le centre de Paris, mais tout cela est à discuter, on verra.

Benoîte LARDY, Adjointe en charge de la culture, du sport et des Jeux Olympiques et Paralympiques

J'ai oublié de dire qui était Bernard Lazare. C'était un journaliste extrêmement connu, je crois que vous le connaissez, pardon, je ne dis pas tout parce qu'il faut que j'aille vite.



CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE
Procès-verbal de la séance du 9 décembre 2025

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Bernard Lazare qui est connu surtout pour avoir été le premier dreyfusard et avoir converti beaucoup de gens à la cause de la défense du capitaine Dreyfus.

Je vous propose de voter cette délibération. DAC 330. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie. Subvention de 10 000 €. Elle est adoptée à l'unanimité.

Après vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

Nous passons à la délibération suivante qui concerne la Direction de l'urbanisme. C'est un sujet qui revient, que nous avons beaucoup débattu dans cette mandature et dans la précédente, d'ailleurs, puisque cela concerne le fameux portail de l'ancien hôtel Raoul, 6 bis, rue Beautreillis.

2025 DU 220 Acquisition du portail de l'ancien hôtel Raoul 6 bis, rue Beautreillis (4^e)

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Je ne refais pas l'historique puisqu'on en a beaucoup discuté dans cette assemblée. Vous le savez, le portail est tout ce qui reste de l'ancien hôtel Raoul dans une rue qui pourtant est extraordinairement patrimoniale, où il y a des hôtels particuliers du XVII^e siècle et du XVIII^e siècle. Cet hôtel Raoul a été hélas rasé quelques semaines ou quelques mois, je crois, Corine, avant la mise en place de la protection du PSMV, la protection patrimoniale du Marais. Il n'en est resté que le portail qui a été considéré pendant longtemps comme un objet du patrimoine, Karen TAÏEB dirait du petit patrimoine relativement secondaire et sans intérêt, en tout cas du point de vue de la DRAC et des architectes des bâtiments de France. Il a fallu l'entêtement de Michel CRIBIER que je salue ici pour défendre inlassablement la restauration de ce portail dont personne ne voulait assurer le financement, ni des copropriétaires, ni qui que ce soit. Finalement, par son entêtement qui a d'ailleurs été relayé ici par des élus, on retrouve toujours le même couple, c'est toujours, pardon, Aurélien VÉRON et Corine FAUGERON, décidément, qui savent s'accorder sur un certain nombre de sujets, et Karen TAÏEB qui avait joué un rôle décisif dans la décision de la mairie de Paris avec une participation, je tiens à le dire, de la mairie de Paris Centre, il est possible de subventionner la restauration de ce portail de l'hôtel Raoul.



CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE
Procès-verbal de la séance du 9 décembre 2025

Aujourd'hui, on vote bien tard, mais dans le montage qui avait été fait, il fallait qu'il y ait une restauration pour que la Ville puisse ensuite acquérir le portail de l'hôtel Raoul pour pouvoir être responsable de son entretien. C'est un très beau dénouement pour cette belle aventure. Encore une fois, permettez-moi de saluer l'incroyable volonté de Michel CRIBIER avec un projet participatif qu'il a défendu et qui finalement aboutit quelques années plus tard.

Je sens qu'il va y avoir des demandes d'intervention, Corine et Aurélien, forcément, dans l'ordre que vous souhaiterez.

Corine FAUGERON, Conseillère de Paris, Déléguée de Paris Centre en charge des espaces verts et de la biodiversité

Avec Michel CRIBIER, le ménage à trois, non ?

Rires.

Encore une histoire qui se finit bien. Je suis assez contente des histoires qui se finissent bien. Cela se finit bien pour La Gaîté Lyrique, cela se finit plutôt bien aussi pour la Maison du Geste et de l'Image, cela se finit bien pour le portail de Michel CRIBIER. Franchement, on a avancé, cela a été long, cela a été compliqué, il a fallu, en effet, qu'il y ait absolument des gens qui sachent ne pas lâcher, on peut vraiment remercier Michel CRIBIER. Maintenant on a un beau portail, il a même obtenu exactement la couleur qu'il désirait alors qu'à la fin cela a failli tout arrêter, mais non, il a réussi à convaincre et c'est vraiment tout à fait réussi.

En effet, tout le reste de l'hôtel a malheureusement disparu un mois avant la promulgation de la loi de Malraux en 1962. C'est quand même extrêmement dommage, mais c'est comme ça, on fait avec. Il reste non seulement le portail, mais aussi un cadran solaire qui est sur le mur de l'immeuble. Et à l'intérieur, pour ceux qui ont la chance de pouvoir entrer dans le hall, Michel CRIBIER a retrouvé la statue qui ornait le bassin qui était dans la cour de cet hôtel, il a également retrouvé la plaque de la rue, tout est dans le hall de cet immeuble. Cela n'intéresse pas Michel CRIBIER d'avoir cela pour lui, il a envie de le partager. Il ne peut pas tout mettre dans la rue, mais un portail ne peut pas être ailleurs que dans la rue.

Grâce à tout le travail qu'il a pu faire, pour 1 €, la Ville est maintenant propriétaire de ce portail et tout le monde va pouvoir profiter d'un très beau portail alors qu'on avait un portail qui se dégradait chaque année un peu plus.



CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE
Procès-verbal de la séance du 9 décembre 2025

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Aurélien.

Aurélien VÉRON, Conseiller de Paris, Conseiller de Paris Centre

Effectivement, Michel CRIBIER a réussi à aller jusqu'au bout. Il en fallait, de l'énergie !

Je ne sais pas quel maçon a fait le devis, je pense que le premier devis était exorbitant. Le maçon qui a accompagné les élèves nous a dit que le devis était excessif et qu'il fallait changer de prestataire sur cette maçonnerie. En tout cas, les élèves ont fait un travail formidable et la force de Michel CRIBIER est aussi d'engager toute la rue, tous les voisins, il y a un côté collectif, il y a presque une communauté de quartier qui se met en place autour du projet pour un budget qui n'était pas négligeable, mais qui était quand même beaucoup plus raisonnable, de la mairie.

C'est un patrimoine magnifique. Même s'il est un peu isolé et perdu, j'espère qu'il sera entretenu et qu'il ne sera pas dégradé par de mauvais esprits. Michel CRIBIER a sur vraiment faire la fête autour de cela, les familles étaient là, les enfants étaient là, il y a un petit esprit de quartier qui se met en place sur un projet qui lui a pris des années. En plus, il est à l'écoute, ce qui n'est pas évident parce que sur la couleur du portail, il a fait le tour des uns et des autres pour avoir la meilleure idée. Ce n'est pas quelqu'un qui est fermé, il est pugnace, il écoute, il est dans l'action et il a des résultats. Exactement ce qu'on aime à Paris.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci, Aurélien. Il a même organisé une fête le 15 juin dernier, où on était nombreux, qui était très chouette, et il nous a remis les clefs symboliquement. Je ne sais pas exactement quoi en faire, je vais peut-être les afficher sur la mairie. La clef du portail Raoul dont je tiens à dire que je la détiens ici, à la mairie.

Je vous propose de voter, à mon avis, à l'unanimité. Tu as dit 1 € symbolique, je ne l'ai pas rappelé, pour les montants 60 000 € avaient été versés en subvention avec un montage complexe pour la mairie à l'époque, mais dont 10 000 € pour la mairie de Paris Centre.

C'est la DU 220. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie. La délibération est adoptée à l'unanimité. Ceci vient clore, pour l'instant, cette belle aventure.



CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE
Procès-verbal de la séance du 9 décembre 2025

Après vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

On change complètement de sujet, on parle d'attractivité économique. On va parler des coursiers, de ce développement qui est inhérent à la modification de nos pratiques alimentaires, enfin de certains consommateurs et de la manière dont la Ville entend y intervenir. C'est Florent GIRY qui présente cette délibération de convention avec l'association CoopCycle. Tu vas nous en expliquer le principe.

2025 DAE 232 Subvention de fonctionnement (70 000 euros) et convention avec l'association CoopCycle-association

Florent GIRY, Adjoint au Maire en charge de la voirie, des mobilités et de la gestion des chantiers

Tout à fait, merci. Bonsoir à tous et toutes. Il s'agit d'une subvention visant à faire fonctionner correctement la Maison des Coursiers aujourd'hui installée rue Saint-Denis après avoir un premier temps été installée boulevard Barbès. C'est une maison qui, j'allais dire malheureusement, fonctionne bien parce qu'il y a des besoins manifestes. La délibération rappelle des chiffres assez édifiants sur le profil de ces coursiers qui font en moyenne 63 heures de travail par semaine pour un revenu de moins de 1200 € net par mois sans même compter les coûts liés à leur véhicule. Une très grande part de ces coursiers sont sans-papiers ou dans des situations précaires administrativement parlant. Cette maison est à la fois un lieu d'accueil et de repos, ce qui n'est déjà pas rien dans la vie de labeur de ce nouveau prolétariat qui s'est constitué dans le cœur de la ville, et un lieu de conseil sur l'accès aux droits, l'accès au logement, des prestations de santé, notamment de santé sexuelle, avec la présence d'une infirmière.

Grâce à cette subvention, l'association qui gère ce lieu souhaite développer pour l'année prochaine des actions sur l'insertion, des cours d'informatique, de la prévention en sécurité routière et aussi des cours de français pour permettre une meilleure intégration et, on l'espère, qu'ils puissent changer de métier et trouver un travail plus digne où les employeurs ne se cachent pas derrière des plates-formes pour ne pas respecter le droit du travail.

Je vous invite à voter cette délibération pour 70 000 €.



CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE
Procès-verbal de la séance du 9 décembre 2025

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci. Demandes d'intervention d'Antoine et de Boris.

Antoine SIGWALT, Conseiller de Paris Centre

Merci, Monsieur le Maire. Merci à Florent pour ce rappel. Effectivement, il y a de gros abus de la part des plates-formes de livraison et le métier de coursier est très difficile. Tu disais qu'il y avait beaucoup de bénéficiaires sans-papiers, en réalité l'association dit que 50 % des bénéficiaires de l'association sont en situation irrégulière et que les plates-formes abusent du travail des sans-papiers.

Il faut pouvoir aider les sans-papiers à régulariser leur situation lorsque ce doit être le cas, mais par cette association-là, en quelque sorte, on va légitimer le travail illégal des personnes sans-papiers alors qu'en parallèle on a fait fermer les *Dark store* qui employaient les personnes de manière régulière et légale.

Cela nous pose quand même un problème, donc on va voter contre cette délibération.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci. Boris.

Boris JAMET-FOURNIER, Conseiller de Paris, Délégué de Paris Centre en charge du budget participatif, de la participation citoyenne, des conseils de quartier et de l'innovation

Merci beaucoup. Je ne voulais pas intervenir sur le fond, simplement pour dire qu'à l'initiative d'un certain nombre de conseils de quartier, on avait visité la Maison des Coursiers quand elle était dans le 18^e parce que c'était un projet qui les intéressait beaucoup tant cela correspondait à des problématiques que l'on connaît à Paris Centre. Il se trouve que la Maison a fermé dans le 18^e où elle avait été créée notamment, je pense que c'est normal de la citer, par Barbara GOMES, élue du 18^e qui connaît très bien le sujet. On a eu la chance de pouvoir transférer cette Maison des Coursiers à Paris Centre où vraiment je m'inscris dans ce que tu viens de dire, CoopCycle fait un travail phénoménal, en plus ce sont des personnes tout à fait charmantes.

Je ne voulais pas intervenir sur le fond étant donné que j'ai entendu l'intervention de nos collègues. Je me réjouissais au début de votre intervention d'entendre qu'on était d'accord sur le fait que ce n'est pas ce travail qui n'est pas digne, c'est le système qui le sous-tend.

CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE
Procès-verbal de la séance du 9 décembre 2025

Aider ces personnes qui sont en très grande précarité, comme tu l'as dit, Florent, évidemment financière, mais aussi administrative et sur d'autres plans, ne me semble pas du tout légitimer le système, c'est simplement faire face à la demande de ces êtres humains qui sont dans nos rues. On voit bien qui sont les personnes qui accomplissent ces tâches si basses, on voit bien qu'elles ne sont pas comme nous, qu'elles sont noires et que tout cela est la résultante d'un système qui est profondément inégalitaire, raciste, injuste et donc c'est pour cela qu'il faut accompagner ces personnes en grande précarité et qui ont absolument besoin du soutien d'associations comme CoopCycle. Merci.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci. Je pense qu'on a un point de vue commun au moins sur les abus des plates-formes. Je comprends les réticences qu'on peut avoir et qu'on se demande pourquoi c'est à la Ville de payer, ce serait aux plates-formes de le faire. Je trouve que la Ville s'y substitue ici parce que c'est un projet d'aide immédiate, mais qu'il ne serait pas fou qu'elle aille ensuite réclamer les fonds aux plates-formes qui sous paient, de facto, et qui sous-emploient ce lumpen prolétariat de nos habitudes consuméristes. Je comprends qu'on puisse avoir des réticences à voter la délibération, même si nous, on va la voter en souhaitant que ce travail n'épuise pas le sujet des plates-formes et de leur abus sur le système social et le système salarial.

C'était la DAE 232. Qui vote contre ? 4 votes contre. Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Qui vote pour ? Je vous remercie. La délibération est adoptée.

Après vote à main levée, la délibération est adoptée à la majorité des participants.

On poursuit avec, j'avais Shirley, mais Luc c'est toi qui les reprends. Il y a deux délibérations qui portent sur des structures qui agissent en faveur de l'insertion des publics en très grande exclusion. Je ne sais pas si tu les regroupes, les DAE 238 et 253. À toi de décider.

2025 DAE 238 Subventions et conventions (1 440 000 euros) avec 18 structures agissant en faveur de l'insertion des publics en grande exclusion

Luc FERRY, Délégué de Paris Centre en charge de la qualité des services publics, de l'occupation temporaire des bâtiments et des finances

Je vais faire rapidement. Monsieur le Maire, chers collègues, cher public. Nous avons une première subvention, la DAE 238, de 1 440 000 € dans le cadre du dispositif Premières heures mis en place depuis 2010 pour favoriser le retour à l'emploi.



CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE
Procès-verbal de la séance du 9 décembre 2025

Il est proposé par cette délibération de soutenir 18 structures dont une située à Paris Centre 58, rue du Vertbois. Cette structure de Paris Centre propose une reprise progressive d'activité dans le nettoyage, réparation de vélo, manutention et entretien d'espaces verts. Pour 2026, cette subvention, pour cette association de Paris Centre, est de 24 000 € pour 1026 heures d'accompagnement.

Je vous propose de répondre favorablement à cette délibération.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci, Luc. C'était donc la délibération DAE 238. Pas de demande d'intervention. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie. Elle est adoptée à l'unanimité.

Après vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

On poursuit avec la DAE 253.

2025 DAE 253 Subvention et convention (350 000 euros) avec l'association Parcours d'Insertion Fonds Local Emploi Solidarité (FLES) de Paris (3^e)

Luc FERRY, Délégué de Paris Centre en charge de la qualité des services publics, de l'occupation temporaire des bâtiments et des finances

La DAE 253 concerne une subvention de 350 000 € et une convention au bénéfice de l'association Parcours d'Insertion Fonds Local Emploi Solidarité située dans le 3^e afin de soutenir ses actions en matière d'insertion professionnelle, notamment par la formation linguistique.

Même cause, je vous propose de voter favorablement pour cette subvention.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci. Pas de demande d'intervention. C'était la DAE 253. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie. Elle est adoptée à l'unanimité.

Après vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

Et c'est Luc qui poursuit sur un autre sujet, celui de la qualité du service public et les conventions que l'on signe avec l'ordre des avocats. Je le dis ici, je crois qu'on a un guide, mais énormément de service public se fait en mairie et est porté par des avocats et des

CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE
Procès-verbal de la séance du 9 décembre 2025

associations. Je vous invite à diffuser autour de vous le nombre de consultations gratuites avec des avocats. Luc, pour nous en parler.

2025 DAJ 37 Subvention et avenant n° 3 (305 337 euros) à la convention pluriannuelle pour l'organisation de consultations gratuites d'avocats en mairies d'arrondissement et à la Halte Femmes avec l'Ordre des avocats

Luc FERRY, Délégué de Paris Centre en charge de la qualité des services publics, de l'occupation temporaire des bâtiments et des finances

Effectivement, cette délibération concerne les consultations gratuites juridiques par des avocats. C'est une convention qui vient régulièrement sur nos pupitres. On ne peut que se féliciter que des acteurs de la vie professionnelle mettent à disposition leur temps pour aider et en l'occurrence, ici, pour aider juridiquement nos concitoyens et nos concitoyennes qui peuvent être, comme nous tous, perdus dans des démarches juridiques.

Il s'agit d'une subvention et d'un avenant, l'avenant numéro 3. Une subvention de 305 337 € pour l'organisation de consultations gratuites d'avocats en mairies d'arrondissement et à la Halte Femmes avec l'ordre des avocats.

Je vous propose de répondre favorablement à cette demande de subvention.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci, Luc. DAJ, pour la Direction des affaires juridiques, DAJ 37. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie. La délibération est adoptée à l'unanimité.

Après vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

Nous passons à des grands projets d'architecture et de logement. Cela va être la séquence de Gauthier CARON-THIBAUT qui s'occupe de ces grands projets de la protection de l'habitat, de l'urbanisme et de l'architecture à Paris Centre.



CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE
Procès-verbal de la séance du 9 décembre 2025

2025 DCPA 25 Autorisation de la cession à titre onéreux et à titre gratuit de matériaux de réemploi dans le cadre de l'opération de restructuration du pavillon de l'Arsenal 75 004

Gauthier CARON-THIBAUT, Conseiller de Paris, Délégué de Paris Centre en charge de l'urbanisme, de l'architecture, des grands projets et de la protection de l'habitat

Merci, Monsieur le Maire. Il me semble que je donnerai quand même un petit peu la parole à Jimmy puisqu'il y a quelques délibérations DJS juste après celle-là.

La première, DCPA 25, concerne le pavillon de l'Arsenal, un grand chantier qui est en cours et qui va avoir lieu. C'est un chantier qui prévoit au maximum un réemploi du matériel qui va être amené à être décortiqué du pavillon de l'Arsenal et un réemploi in situ. Ce qui ne pourra pas l'être sur ce chantier, sur place directement, sera mis aux enchères ou sera donné. Cela concerne déjà 70 ossatures métalliques et 184 panneaux de béton, ne me demandez pas pourquoi il y a cela et pourquoi on ne peut pas non plus en faire quelque chose, je ne sais pas.

Néanmoins, cette délibération vise à autoriser la Maire de Paris à vendre ou à donner ces 70 ossatures métalliques et ces 184 panneaux de béton. Voilà.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci. C'est vrai, j'anticipais déjà la suite, j'oublie toujours que c'est l'ordre alphabétique des délégations des Directions et comme la DLH vient après la DJS, Gauthier reprendra la parole tout à l'heure pour parler d'autres projets architecturaux qui concernent plutôt le logement.

C'était la délibération DCPA 25 pour la Direction de la construction publique et de l'architecture. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie. Elle est adoptée à l'unanimité.

Après vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

Nous poursuivons avec les délibérations qui portent sur la jeunesse et les sports avec Jimmy BERTHÉ qui s'occupe de la jeunesse, de la vie étudiante, de l'animation locale, des métiers de la mode et des créateurs. Tout cela concerne souvent d'ailleurs la jeunesse.



CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE
Procès-verbal de la séance du 9 décembre 2025

2025 DJS 159 Mise en œuvre du dispositif Quartiers Libres pour l'année 2026

Jimmy BERTHÉ, Adjoint au Maire chargé de la jeunesse, de la vie étudiante et des métiers de la mode et des créateurs

Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, cher public. La première délibération porte sur Quartiers Libres qui est un nouveau dispositif créé après les attentats de 2015. C'était à l'époque pour encourager les jeunes Parisiens de 16 à 30 ans à faire des choses au niveau local.

Il soutient des initiatives, il agit pour créer des associations et développer des projets locaux souvent à dimension solidaire ou culturelle. Depuis sa création, plus de 560 ont été déposés et 400 ont été accompagnés. L'année dernière, de nombreux jeunes se sont mobilisés. La majorité des projets était portée par des femmes, des étudiants et des jeunes actifs.

En 2026, le dispositif continuera à proposer deux types de soutien : une aide à la création d'associations et une aide pour la mise en œuvre de projets locaux. Les demandes peuvent être déposées toute l'année sur *paris.fr* et sont instruites dans chaque arrondissement. Nous avons reçu des demandes à Paris Centre et soutenu certains projets en lien avec le sport, la culture, et surtout le théâtre, notamment les artistes émergents en lien avec le centre Paris Anim' Ruth Bader Ginsburg.

Ce soir, il vous est donc demandé d'autoriser la poursuite du dispositif Quartiers Libres pour l'année 2026 ainsi que le versement des aides attribuées pour les jeunes lauréates et lauréats.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci, Jimmy. Un très beau dispositif, effectivement, Quartiers Libres. DJS 159. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie. Elle est adoptée à l'unanimité.

Après vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

Tu poursuis avec un autre dispositif qui concerne aussi un public très jeune, Paris Jeunes Vacances.



CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE
Procès-verbal de la séance du 9 décembre 2025

2025 DJS 160 Mise en œuvre du dispositif Paris Jeunes Vacances pour l'année 2026

Jimmy BERTHÉ, Adjoint au Maire chargé de la jeunesse, de la vie étudiante et des métiers de la mode et des créateurs

Voilà. La plupart des Parisiens connaissent maintenant Paris Jeunes Vacances. C'est un dispositif essentiel pour garantir aux jeunes l'accès à un droit fondamental, on l'oublie, celui de partir en vacances. Aujourd'hui encore, près de 26 % des jeunes n'ont pas pu partir en vacances depuis 2021 et 5 % ne sont jamais partis en vacances. C'est dû parfois au manque de connaissance des dispositifs et des soutiens existants.

Depuis sa création il y a plus de 20 ans, le dispositif accompagne chaque année plus d'un millier de jeunes dans leur projet de départ en autonomie avec un nombre de demandes en forte augmentation. Rien qu'en 2025, plus de 22 000 dossiers ont été déposés et 1300 aides seront attribuées d'ici la fin de l'année. Le dispositif s'est aussi enrichi d'un volet de séjours collectifs encadrés pour répondre aux besoins des jeunes qui ne souhaitent pas partir en aide individuelle. En 2025, 95 jeunes ont pu partir dans ce cadre avec un haut niveau de satisfaction.

Pour 2026, nous proposons de poursuivre ce double accompagnement, le soutien au départ autonome et l'organisation de séjours collectifs pour les jeunes qui partent rarement ou jamais. Pour vous donner une idée, nous attribuons une cinquantaine d'aides à des jeunes de Paris Centre chaque année.

Ce soir, il vous est demandé d'autoriser la poursuite de ce dispositif Paris Jeunes Vacances en 2026 afin de continuer à offrir à de nombreux jeunes Parisiennes et Parisiens l'opportunité de construire des projets de vacances et de gagner en autonomie. Merci.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci, Jimmy. C'est d'ailleurs toi qui présides cette commission d'attribution des bourses. J'espère juste que les projets collectifs vont pouvoir aussi bénéficier à des jeunes de Paris Centre. Voilà, c'est dit.

On est donc sur la DJS 160. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie. Elle est adoptée à l'unanimité.



CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE
Procès-verbal de la séance du 9 décembre 2025

Après vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

Je vous avais promis que Gauthier CARON-THIBAUT reviendrait, il va être là pour un bout de temps. C'est plutôt une bonne nouvelle, cela veut dire qu'on va avoir de la rénovation et de la création de logements à Paris Centre, comme on en a besoin, cela tombe bien. Il va peut-être grouper. C'est ça, tu vas grouper ? Je te laisse expliquer.

2025 DLH 84 Location de divers immeubles situés à Paris (Paris Centre, 5^e, 6^e) à Paris Habitat OPH - Bail emphytéotique

2025 DLH 3 Location de l'immeuble 23, bd du Temple (Paris Centre) à Paris Habitat OPH - Avenant à bail emphytéotique

2025 DLH 390 Octroi, réitération et modification de garanties d'emprunts finançant divers programmes de création et de rénovation de logements sociaux et de renouvellement de composants par la RIVP

Gauthier CARON-THIBAUT, Conseiller de Paris, Délégué de Paris Centre en charge de l'urbanisme, de l'architecture, des grands projets et de la protection de l'habitat

Le retour, Monsieur le Maire ! Mes chers collègues, je vais d'abord vous présenter trois délibérations par intérêt croissant à chaque fois. D'abord la DLH 84, la DLH 3 et la DLH 390 qui concernent essentiellement des questions de pure gestion administrative puisque la vie du parc social est à la fois la création et l'entretien du bâtiment, mais c'est aussi la passation et la prorogation de baux emphytéotiques ou la modification de garantie d'emprunt pour garantir la pérennité de la gestion par les bailleurs sociaux du patrimoine de la Ville. Souvent, c'est dû à des modifications imposées par la loi, également par des délais nécessaires pour des travaux qui sont parfois un peu plus longs que ce qu'on avait envisagé, ou aussi par des fins de durée de baux emphytéotiques que l'on renouvelle.

C'est le cas avec ces trois délibérations pour 5 adresses dans Paris Centre : le 39, rue de Richelieu ; le 3, rue des Prouvaires ; le 13-15, rue du Plâtre ; le 24, rue Saint-Denis ; le 56, rue Quincampoix ; le 23, boulevard du Temple.

Voilà, Monsieur le Maire, la présentation rapide de ces trois délibérations.



CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE
Procès-verbal de la séance du 9 décembre 2025

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci, beaucoup. Évidemment, Aurélien, les questions. Aurélien, nous ne t'entendons pas très bien, est-ce que tu peux rapprocher le micro ?

Aurélien VÉRON, Conseiller de Paris, Conseiller de Paris Centre

J'ai quelques questions pour nos experts. Pour la DLH 3, le bail emphytéotique au départ était de [inaudible - 1:16:13.5], lors de l'actualisation on était à 0,4 % des loyers capitalisés, proposait 0,4 % [1:16:23.3] du capital posé pour acquisition. En 2015, en 2014, le taux d'intérêt de 10 ans était à 3,5 et beaucoup plus à 30 ans et à 40 ans. Qu'est-ce qui ne justifie pas d'augmenter le loyer capitalisé ? La courbe des taux n'est plus la même. C'est juste une question technique.

Je vois qu'il n'y a pas de PLS, il n'y a que des PLA I et des PLUS.

Sur la DLH 84, pourquoi certaines adresses laissent 45 %, d'autres 1 %, d'autres 8 % des recettes locatives à la Ville ? On a l'impression qu'il y a une règle qui n'est pas affichée dans le document. Quelle est cette règle bien mystérieuse ?

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci.

Gauthier CARON-THIBAUT, Conseiller de Paris, Délégué de Paris Centre en charge de l'urbanisme, de l'architecture, des grands projets et de la protection de l'habitat

J'ai l'impression que Monsieur VÉRON a décidé de me coller pour le dernier conseil de la mandature !

Tout cela est le fruit aussi de négociations avec Caisse des dépôts et consignations, puisque ce sont bien souvent des garanties d'emprunt des baux emphytéotiques qui sont garantis par leur biais également.

Sur les durées, c'est aussi pour des histoires d'harmonisation de gestion entre plusieurs baux parisiens qui concernent plusieurs immeubles.

Sur les rentabilités des loyers capitalisés différenciés en fonction des immeubles, tout cela est calculé en fonction de la catégorie des prêts qui ont été utilisés pour pouvoir procéder à la réhabilitation de ces chantiers. Je n'ai malheureusement pas regardé tous les projets concernant les autres arrondissements que Paris Centre, vous ne m'en voudrez pas, je ne



CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE
Procès-verbal de la séance du 9 décembre 2025

suis pas encore en mode conseil de Paris ce soir, je ne suis pas sûr que je le ferai, d'ailleurs. En tout cas, c'est généralement comme cela que ça fonctionne, c'est en fonction du panachage des types de loyer à l'intérieur, des conditions des prêts qui ont été négociés avec la Caisse des dépôts.

Par contre, je note, si je comprends bien, que vous nous demandez de demander à Paris Habitat plus de loyer capitalisé sur l'immeuble du 23, boulevard du Temple, je croyais que c'était une position inverse que vous défendiez, mais je pense qu'on peut le mettre au PV. Merci.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Je ne sais pas, je me posais la question des taux d'intérêt qui viennent réduire en actualisation les loyers capitalisés. C'est peut-être ça, il faut augmenter le numérateur, on regardera. Il y a du PLS, en revanche, dans ces programmes-là.

Gauthier CARON-THIBAUT, Conseiller de Paris, Délégué de Paris Centre en charge de l'urbanisme, de l'architecture, des grands projets et de la protection de l'habitat

Non, pas sur le boulevard du Temple, c'est un immeuble qui était vraiment dans un état catastrophique, on a dû défaire totalement l'immeuble qui était en fond de parcelle. Il y avait de gros trous dans le plancher de l'immeuble qui était sur rue, donc pour les mêmes raisons que celles que j'ai indiquées la dernière fois, dans ce cas, on doit mettre beaucoup plus d'argent sur la table, avoir des prêts qui sont plus longs, plus financés par l'État et donc on est plus sur du PLA I et du PLUS. Sachant que le PLUS est généralement attribué à 20 % du plafond en dessous du PLS, donc on touche largement des classes moyennes.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Oui, c'est ce que je voulais dire. Merci. Pour le boulevard du Temple, on sait, pour avoir suivi d'autres chantiers dans des copropriétés privées, à quel point cela peut être compliqué. Pour avoir fait des médiations, on a pu aussi aider des copropriétés privées à résoudre des problèmes structurels qui sont assez importants sur cette zone un peu liminaire, c'est la frontière de Paris Centre, donc cela a été la frontière de Paris pendant longtemps. Je suis content qu'on puisse restaurer aussi ce qui est du patrimoine immobilier.

C'est l'ensemble des trois, je crois, que Gauthier nous proposait de voter. C'est la DLH 3, la DLH 84 et la DLH 390. Qui vote contre ? 4 voix contre. Qui s'abstient ? Qui ne prend pas



CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE
Procès-verbal de la séance du 9 décembre 2025

part au vote ? Qui vote pour ? Voilà, on fera les comptes. Je vous remercie. Les trois délibérations sont adoptées.

Après vote à main levée, les trois délibérations sont adoptées à la majorité des participants.

On poursuit avec un autre paquet de DLH.

2025 DLH 228 Réalisation 117, rue Saint-Martin (Paris Centre) d'un programme de rénovation de 8 logements sociaux par Elogie-Siemp - Subvention (111 915 euros)

2025 DLH 263 Réalisation 123, rue Saint-Martin (Paris Centre) d'un programme de rénovation de 7 logements sociaux par Elogie-Siemp - Subvention (166 658 euros)

2025 DLH 271 Réalisation d'un programme de rénovation de 12 logements sociaux situé au 64, rue Saint-Honoré (Paris Centre) par Elogie-Siemp - Subvention (172 636 euros)

Gauthier CARON-THIBAUT, Conseiller de Paris, Délégué de Paris Centre en charge de l'urbanisme, de l'architecture, des grands projets et de la protection de l'habitat

Je vous propose de faire un paquet composé de trois délibérations, les DLH 228, 263 et 271 qui concernent cette fois-ci trois adresses qui vont faire l'objet de travaux d'économie d'énergie et d'amélioration de la qualité de vie des habitants de ces immeubles. Même si on est un 9 décembre, l'anniversaire de la loi consacrant la séparation de l'Église et de l'État, je suis désolé, ce sont trois Saints que nous allons mettre à l'honneur puisque c'est le 64, rue Saint-Honoré ; le 123, rue Saint-Martin ; le 117, rue Saint-Martin.

Ce sont 27 logements répartis sur ces trois adresses qui vont donc faire l'objet de travaux d'économie d'énergie, comme je vous l'ai dit. Cela va représenter 2,9 millions d'euros de coûts de travaux au total avec une subvention de la Ville de 500 000 €, des fonds propres mis par les bailleurs de 300 000 €, le reste étant payé par des prêts ou des subventions d'État.

Cela va permettre, sur ces trois immeubles, d'obtenir 56 % de baisse de la consommation énergétique. On sait que c'est très important sur les factures que paient les locataires et surtout, une diminution des émissions de CO2 de 61 %. Je ne vais pas vous rappeler à quel point les bâtiments sont une des causes principales du réchauffement climatique. De ce



CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE
Procès-verbal de la séance du 9 décembre 2025

fait, ce type de délibération et l'engagement fort de la Ville de Paris dans la réhabilitation de son parc social est particulièrement important.

J'aimerais signaler, parce que cela n'a jamais été vraiment très mis en avant dans la manière de vendre et de porter ces délibérations, que les travaux portés dans ces délibérations sont choisis et travaillés avec les locataires en place. Cela permet aussi de les mobiliser eux-mêmes dans la manière d'utiliser leur logement et de pouvoir changer leur comportement pour contribuer eux-mêmes à l'adaptation au changement climatique. Merci.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci. Aurélien.

Aurélien VÉRON, Conseiller de Paris, Conseiller de Paris Centre

Nous allons voter pour ces subventions qui nous semblent importantes. Effectivement, je crois que la rénovation est aujourd'hui la priorité, donc vous avez notre vote. Merci.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci. C'était les DLH 228, 263 et 271. Pardon, Luc.

Luc FERRY, Délégué de Paris Centre en charge de la qualité des services publics, de l'occupation temporaire des bâtiments et des finances

Il y a une non-participation au vote de Shirley sur les trois et sur les quatre suivantes.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

J'allais le dire. Qui vote contre ? Personne. Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? 1, pardon, 2 sur les trois, c'est pour toutes un programme Elogie-Siemp. Pour le public, les gens qui sont dans les conseils d'administration ou qui ont un lien avec un des bailleurs ne prennent pas part à ce vote, ce qui est le cas de deux élus. Donc, tout le reste du conseil vote pour, les trois délibérations sont adoptées à l'unanimité de ceux qui ont pris part au vote.

Après vote à main levée, les trois délibérations sont adoptées à l'unanimité des participants.

On poursuit avec un gros paquet, je crois, de délibérations regroupées.



CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE
Procès-verbal de la séance du 9 décembre 2025

2025 DLH 264 Réalisation 6, rue Poissonnière (Paris Centre) d'un programme d'acquisition amélioration de 6 logements sociaux (2 PLA I - 2 PLUS - 2 PLS) par Elogie-Siemp – Subvention (1 163 220 euros)

2025 DLH 331 Réalisation 32, rue Réaumur (Paris Centre) d'un programme d'acquisition amélioration de 8 logements sociaux (4 PLA I - 4 PLUS) par Elogie-Siemp – Subvention (1 201 626 euros)

2025 DLH 419 Réalisation 6-10, rue Crillon (Paris Centre) d'un programme d'acquisition amélioration de 29 logements sociaux (10 PLA I - 10 PLUS - 9 PLS) par Elogie-Siemp - Subvention (4 202 606 euros)

2025 DLH 333 Réalisation à Paris Centre et dans le 13^e de programmes de réhabilitation de logements ex-loi 48 et de regroupement de chambres permettant la création de 10 logements sociaux par Elogie-Siemp

2025 DLH 375 Réalisation 242-244, rue Saint-Martin (Paris Centre) d'un programme d'acquisition amélioration de 16 logements sociaux (9 PLA I et 7 PLUS) par Immobilière 3F - Subvention (1 432 295 €)

2025 DLH 389 Réalisation 2, rue de Lobau (Paris Centre) d'un programme d'acquisition amélioration de 90 logements sociaux (30 PLA I - 31 PLUS - 29 PLS) par la RIVP

2025 DLH 412 Location de l'immeuble 2, rue Lobau (Paris Centre) à la RIVP-déclassement anticipé et bail emphytéotique

2025 DLH 400 Réalisation 2-6, rue Saint-Hyacinthe (Paris Centre) d'un programme d'acquisition amélioration de 35 logements sociaux (21 PLA I - 14 PLUS) par la RIVP - Subvention (5 202 816 euros)

2025 DLH 398 Location de l'immeuble 6-8, rue de la Corderie (Paris Centre) à la RIVP – Avenant à bail emphytéotique et réalisation d'un complément de programme d'un logement social PLUS – Subvention (40 135 euros)

Gauthier CARON-THIBAUT, Conseiller de Paris, Délégué de Paris Centre en charge de l'urbanisme, de l'architecture, des grands projets et de la protection de l'habitat

Absolument, j'ai gardé le meilleur pour la fin, Monsieur le Maire puisque je vais vous parler maintenant des DLH 264, 331, 419, 333, 375, 389, 412, 400, et enfin 398.



CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE
Procès-verbal de la séance du 9 décembre 2025

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Il y a des Saints, mais pas seulement.

Gauthier CARON-THIBAUT, Conseiller de Paris, Délégué de Paris Centre en charge de l'urbanisme, de l'architecture, des grands projets et de la protection de l'habitat

Non, mais par contre cela va vraiment être bien parce qu'à travers ces délibérations, ce sont 8 chantiers qu'on propose d'ouvrir, 8 chantiers qui vont augmenter le patrimoine social, 8 chantiers répartis sur Paris Centre : le 6, rue Poissonnière ; le 32, rue Réaumur ; le 6-10, rue Crillon ; le 23, rue Greneta ; le 42, rue du Louvre ; le 242-244, rue Saint-Martin ; le 2, rue de Lobau, que beaucoup ici connaissent beaucoup ; le 2-6, rue Saint-Hyacinthe ; juste à côté d'ici le 6-8, rue de la Corderie.

À travers ces chantiers, ce sont 188 nouveaux logements sociaux qui vont intégrer le patrimoine social à Paris Centre, dont 101 logements familiaux F3 et plus puisqu'il y aura très précisément sur ces 188 nouveaux logements 31 studios, 56 F2, 60 F3, 39 F4 et 2 F6, Madame BARBAGLI.

Il y aura aussi à travers ces logements, 79 PLA I, 69 PLUS et 40 PLS, ce qui fait quand même 109 logements pour les classes moyennes.

Ce sont à travers ces projets plus de 90 millions d'euros mobilisés par les bailleurs sociaux et également injectés dans l'économie parisienne avec 25 millions d'euros de subventions issues de la Ville de Paris.

À noter quand même quelques petites spécificités sur ces projets. Deux projets, dont on n'est pas peu fiers avec Monsieur le Maire, sont issus d'un partenariat fructueux avec l'État, avec le gouvernement, aussi, je n'ose imaginer que les soutiens de Rachida DATI, membre du gouvernement, s'opposent à ces délibérations. C'est la délibération de la rue Crillon et la délibération de la rue Saint-Hyacinthe. Un projet qui est le fruit de la mobilisation du foncier direct de la Ville parce qu'on a récemment montré qu'on aimait cela et qu'on aimait tellement qu'on va le faire une deuxième fois, c'est donc l'énorme bâtiment du 2, rue de Lobau. Et enfin, un projet, et j'y tiens tout particulièrement, qui contribue à mettre fin aux immeubles de logements sociaux de fait, ces immeubles qui sont pourris et qui sont occupés par des personnes très faibles revenus. Ce sont généralement des logements soit gérés par des marchands de sommeil ou là, en l'occurrence, par la loi dite 48. C'est le 23, rue Greneta et le 42, rue du Louvre qu'on a réussi à racheter et que nous allons pouvoir transformer en logements sociaux dignes pour les personnes qui y habitent.



CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE
Procès-verbal de la séance du 9 décembre 2025

Je crois que, sur le logement, c'est une belle manière de finir cette mandature avec de belles délibérations qui montrent en exemple ce que nous avons voulu faire durant cette mandature : mobilisation de notre patrimoine, partenariat exclusif et exigeant avec l'État et également résorption de l'insalubrité. Merci.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Comme il y a beaucoup de délibérations, je m'attendais à quelques interventions. Oui, quand même, Aurélien.

Aurélien VÉRON, Conseiller de Paris, Conseiller de Paris Centre

Je trouve que c'est quand même lourd de mettre ensemble un amalgame pareil de délibérations qui n'ont rien à voir les unes avec les autres et qui mériteraient chacune une analyse.

On ne va pas perdre une heure, mais la DLH 264, 6 logements sociaux, le coût du mètre carré est de combien, 15 000 € ? 8000 € du mètre carré, 5000 € de travaux. J'aimerais juste voir si c'est dans un très mauvais état, avoir un peu de détails parce que ce sont quand même chaque fois des budgets.

La DLH 400, rue Saint-Hyacinthe n'a pas de PLS du tout, 21 PLA I, 14 PLUS. Zéro PLS. Franchement, ce n'est pas équilibré.

Quant à la rue de Lobau, je rappelle que c'était le siège de la DRH, que la DRH va être renvoyée à l'autre bout de Paris et que quand une organisation aussi lourde que la mairie de Paris délocalise sa DRH, c'est toujours un mauvais signe, cela explique peut-être pourquoi on a 39 jours d'arrêt maladie en moyenne chez les agents municipaux, autant de grèves, autant de blocages et pourquoi les débats et les discussions avec les syndicats sont aussi durs. Moi, je ne me séparerais pas de la DRH comme vous le faites, aucune entreprise, aucune organisation ne délocaliserait comme cela tout son service de ressources humaines. Les ressources humaines sont le cœur de la mairie.

Donc, nous nous opposons à ce projet-là, à vous de faire le tri. On ne peut pas voter en bloc 12 délibérations !

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Raphaëlle.



CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE
Procès-verbal de la séance du 9 décembre 2025

Raphaëlle RÉMY-LELEU, Conseillère de Paris, Déléguée de Paris Centre aux grands projets de végétalisation, à l'écoresponsabilité et à la citoyenneté

Merci, Monsieur le Maire. Je ne vais pas répondre sur le fond à ce que vient de dire Aurélien VÉRON concernant la délibération même si je suis d'accord sur un seul et unique point, à savoir qu'en effet, chaque délibération mérite de l'attention et c'est bien pour cela qu'elles sont mises en ligne et que les élus sont invités à les lire et à faire des interventions selon.

Par contre, encore une fois, je vais me retrouver à intervenir après Aurélien VÉRON juste pour que quelque chose soit inscrit au procès-verbal. On ne peut pas continuer à répéter à l'envi qu'au sein de la Ville de Paris il y a 39,6 jours d'absence maladie en moyenne à la Ville. On l'a expliqué 1000 et 1000 fois, c'est en ligne, c'est public, c'est sur le site *Paris.fr*, la différence entre Paris et les autres collectivités territoriales est que dans ce décompte vous avez les arrêts maladie, mais aussi les congés parentaux et les congés maternité. Donc, arrêtez de relayer cette fausse information, cela devient vraiment pénible pour la tenue du débat public et pour le minimum de respect qu'on doit à nos propres agents et à nos propres agentes.

Aurélien VÉRON, Conseiller de Paris, Conseiller de Paris Centre

Ce n'est pas envers les agents que je manque de respect, c'est envers la gestion par les élus de la mairie de Paris, parce qu'il y a une maltraitance terrible envers ces agents. Je parle à beaucoup de catégories d'agents, je fais de la médiation, je peux vous dire que la DRH est une catastrophe. Ce ne sont pas les agents qui sont en cause ici.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

On n'a pas de débat à organiser à la mairie de Paris Centre, c'est pour le conseil de Paris qui dure 3 ou 4 jours. Chacun a pu donner ses arguments, je veux bien exceptionnellement redonner la parole une fois, mais pour une minute s'il y a besoin. On ne dialogue pas de table à table, sinon ce n'est pas possible. Est-ce que quelqu'un veut ajouter quelque chose ? Non ? Peut-être Gauthier pour des réponses sur des points qui ont été évoqués.

Gauthier CARON-THIBAUT, Conseiller de Paris, Délégué de Paris Centre en charge de l'urbanisme, de l'architecture, des grands projets et de la protection de l'habitat

C'est effectivement une délibération DLH et pas une délibération DRH. En même temps, je sais que qui veut abattre son chien prétend qu'il a la rage, et qu'encore une fois, vous



CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE
Procès-verbal de la séance du 9 décembre 2025

m'émervaille par votre capacité à diversifier les justifications que vous pouvez trouver pour vous opposer au logement social. Cette fois-ci, c'est la question de la localisation des bureaux des agents de la DRH. De ce fait, le logement social serait maintenant la cause d'éléments propres à la Ville de Paris et à l'assiduité ou à la présence de ses agents. Je ne sais pas ce que vous allez réussir à trouver pour les autres délibérations pour les autres projets. Je ne sais pas, peut-être que cela va être la taille des marches des immeubles, peut-être que cela va être le nombre de fenêtres, peut-être que cela va être le revêtement choisi pour le sol avec lequel vous n'allez pas être d'accord et qui à chaque fois, à chaque fois, justifiera votre opposition au logement social. C'est votre histoire, c'est votre groupe politique, c'est votre famille politique et je crois, malheureusement que cela en fera encore un axe de cette campagne pour les municipales qui s'ouvre. Quoi qu'il en soit, c'est votre choix.

Juste pour vous répondre quand même sur les deux autres questions que vous avez posées. Sur Saint-Hyacinthe et sur le PLS, demandez au gouvernement de vendre l'immeuble à la Ville de Paris encore moins cher puisqu'en fait, le résultat de cette opération c'est le coût qui nécessite d'avoir des prêts encore plus financés du PLAI et PLUS. Le résultat de tout cela est double, on achète un immeuble de bureaux pour le transformer en logements, donc il y a des coûts supplémentaires et l'État, quand il voit la Ville de Paris, continue encore à voir une poule aux œufs d'or et continue encore à faire un braquage à chaque fois qu'il y a une vente de logements sociaux, donc les prix ne sont jamais assez bas. S'ils avaient été assez bas, on n'aurait pas été amenés à devoir mobiliser des PLAI et des PLUS et on aurait pu avoir aussi des PLS puisque ce sont les prêts qui coûtent, effectivement, le moins cher à la Ville.

Sur les 5000 € de travaux, je suis quand même étonné, pour ne pas dire éberlué, que vous en soyez à vous étonner que quand on achète des immeubles pourris il faille mettre 5000 € du mètre carré pour pouvoir les réhabiliter ! C'est aussi la fonction de la Ville de lutter contre l'insalubrité à travers le rachat d'immeubles sociaux. Quand on parle d'insalubrité, il faudrait que vous alliez voir ce que c'est qu'un immeuble en insalubrité ! Généralement, quand on achète un immeuble normal, on a à peu près 2500 € à 3000 € par mètre carré pour pouvoir faire la réhabilitation de ces immeubles. Quand on achète du pourri, quand on achète des immeubles totalement insalubres, on est sur du 5000 € du mètre carré. Oui, c'est nécessaire, c'est la réalité de la production du logement social.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci. J'ajoute d'ailleurs que l'on connaît bien les immeubles insalubres puisque dans le Marais, un grand nombre d'immeubles a été rasé. À l'époque, c'était une destruction nette

CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE
Procès-verbal de la séance du 9 décembre 2025

de logements, il y a des endroits où cela n'a pas été reconstruit et d'autres où cela a été transformé en institution. Je pense évidemment au Centre Pompidou qui est une belle institution, mais qui a remplacé des centaines, peut-être des milliers de logements, en tout cas il y avait des milliers d'habitants dans ce quartier qui a été reconstruit au quartier de l'Horloge. Aujourd'hui, ce n'est pas ce que fait la Ville, elle réhabilite des logements insalubres, ce qui permet d'y maintenir les habitants.

Je voulais juste intervenir sur l'immeuble du 2, rue de Lobau. D'abord saluer la décision de la Maire de Paris puisqu'elle avait décidé, on en avait parlé ici, de verser encore des mètres carrés du foncier de la Ville, je crois qu'on a eu par les opérations Réinventer Paris quasiment tout le foncier qui était disponible. Et une décision de gestion des ressources humaines qui consiste à les rapprocher d'autres centres de la Ville qui sont souvent, d'ailleurs, dans des conditions plus modernes, des bureaux qui sont beaucoup plus fonctionnels, ne me choque pas. Je rappelle d'ailleurs que ce qui déprime les agents et qui est extraordinairement dur pour eux, que ce soient les agents de la Ville ou de l'État, c'est de faire 1 h 30 de transport dans chaque sens tous les jours pour venir à son poste. Pouvoir habiter au cœur de Paris, en face de l'Hôtel de Ville ou à côté dans une cité qui est très administrative et qui va se remplir d'habitants et donc de commerces locaux, est évidemment le projet que l'on porte. Je trouve que c'est une grande décision de la Maire de Paris de verser tout ce bâtiment administratif qui, je le rappelle aussi, est à l'origine une caserne qui accueillait des casernés, c'est-à-dire des habitants. On dit toujours que ce n'est pas propice au logement, mais dans beaucoup de lieux administratifs, il y avait autrefois des logements et il y en aura ici demain.

Je propose qu'on sépare les votes comme vous le souhaitez pour qu'on puisse voter programme par programme.

Aurélien VÉRON, Conseiller de Paris, Conseiller de Paris Centre

Cela fait plusieurs fois qu'on a des globalités, de nombreuses subventions mélangées, je suis désolé, ce n'est pas tout ou rien, ce n'est pas tout noir ou tout blanc, chaque délibération mérite un débat.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Il n'y a pas de problème pour les voter. Elles ne sont regroupées que pour la présentation.



CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE
Procès-verbal de la séance du 9 décembre 2025

Aurélien VÉRON, Conseiller de Paris, Conseiller de Paris Centre

Deuxième chose. Je trouve surprenant que Gauthier s'énerve quand on pose des questions sur des millions qu'on va voter. Cela vous agace qu'on dise « C'est quoi cet argent ? C'est quoi le devis ? » Quand je dis « Où sont les 5000 € ? » cela ne veut pas dire qu'on va voter contre ou pour, je veux juste savoir ce que sont ces 5000 €.

Vous me dites que ce sont de gros travaux. Je suis désolé, on aimerait bien savoir à quoi correspondent 5000 € du mètre carré quand on paie nos impôts. Et ne vous énervez pas parce que je pose la question, c'est le rôle des élus d'en savoir un peu plus. Je n'en sais pas beaucoup plus, je sais juste que pour vous c'est du lourd, c'est du vétuste, on n'a pas de photos, on n'a pas de devis, on n'a rien, donc on fait confiance, on vote des millions comme ça, tout le temps. Et quand je vous pose des questions sur le 1 % du % du 1 %, vous dites « Ah ! Je ne sais pas, je n'ai pas lu » !

Vous nous faites voter 15 délibérations d'un coup sans qu'on puisse débattre et quand je vous pose une question vous vous énervez ! Je ne trouve pas cela très honnête et cela crée beaucoup d'opacité dans nos échanges. C'est dommage.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Allez. Allez, on ne se fâche pas. Je vais les dissocier une par une. Elles ont été présentées de manière groupée, mais avec des détails sur chacune d'entre elles, on va les voter une par une, comme ça il n'y aura pas de problème, cela va aller vite et nous permettra de voir ceux qui ne participent pas.

La DLH 264, c'est une Elogie-Siemp. Qui vote contre ? 5 voix contre. Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? J'en note 2. Qui vote pour ? Voilà, la délibération est adoptée.

Après vote à main levée, la délibération est adoptée à la majorité des participants.

DLH 331, c'est Elogie-Siemp encore. Qui vote contre ? J'attends, je veux bien attendre pour les votes contre et encore plus pour les votes pour. 1 voix contre. Qui s'abstient ? 4 abstentions. Qui ne prend pas part au vote ? 2. Qui vote pour ? Le reste. C'est la DLH 331 et elle est adoptée.

Après vote à main levée, la délibération est adoptée à la majorité des participants.

DLH 419, encore Elogie-Siemp. Qui vote contre ? 1 voix contre. Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? 2. Qui vote pour ? Je vous remercie. Elle est adoptée.



CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE
Procès-verbal de la séance du 9 décembre 2025

Après vote à main levée, la délibération est adoptée à la majorité des participants.

DLH 333, c'est Elogie-Siemp, toujours. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? 2. Elle est adoptée à l'unanimité.

Après vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

DLH 375, cette fois-ci c'est I3F. Qui vote contre ? 1 voix contre. Qui s'abstient ? 4 abstentions. Qui ne prend pas part au vote ? Aucune, je crois. Qui vote pour ? DLH 375, elle est adoptée.

Après vote à main levée, la délibération est adoptée à la majorité des participants.

DLH 389, c'est la délibération Lobau et c'est la RIVP. Qui vote contre ? 5 voix contre. Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Qui vote pour ? Je vous remercie. Elle est adoptée, on notera la participation.

Après vote à main levée, la délibération est adoptée à la majorité des participants.

DLH 400, rue Saint-Hyacinthe et c'est la RIVP encore. Qui vote contre ? 5 voix contre. Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Qui vote pour ? La délibération est adoptée.

Après vote à main levée, la délibération est adoptée à la majorité des participants.

DLH 398, enfin, c'est la Corderie, juste à côté d'ici et c'est la RIVP à nouveau. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie. La délibération est adoptée à l'unanimité.

Après vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

Voilà, on a voté séparément sur chacune des délibérations.

Plusieurs intervenants prennent la parole simultanément.

Si, la 412. Il y a la DLH 389, on a voté les deux. Tout va bien, tout va bien.

Et maintenant, on ne va pas vraiment changer de sujet, si, on va parler logement encore, mais sur un tout autre sujet, sur un sujet qui en réalité est un sujet de jardin et c'est Karine BARBAGLI qui présente la prochaine délibération, la Direction de l'urbanisme 18.



CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE
Procès-verbal de la séance du 9 décembre 2025

2025 DU 18 Constitution d'une servitude de passage piétons avec Elogie-Siemp, grevant le passage Barbette pour créer un accès supplémentaire à la cour oasis 7, passage des Arbalétriers (3^e)

Karine BARBAGLI, Première adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire

Merci, cher Ariel. Je reprends la voix parce qu'il s'agit d'un projet qui est lié à la création d'une magnifique cour oasis de 600 m² pour les collégiens de Victor Hugo. Les collégiens en profitent déjà puisqu'on a pu livrer partiellement 350 m² de cour. Ils ont d'ailleurs été accueillis par des banderoles « Bienvenue » par les habitants. Nous avons déjà planté des arbres avec eux, avec les 6^e, et fait une commémoration très émouvante au cœur de ce nouvel espace qui sera nommé bientôt la cour Ginette Kolinka.

Cette cour est pour les collégiens la semaine et elle sera ouverte aux habitants pour le week-end et les vacances. Pour pouvoir accéder à ce nouveau jardin, les habitants pourront, bien sûr, emprunter le passage des Arbalétriers, mais ils devront également pouvoir entrer par le passage Barbette, un passage fermé, mais qui en train d'être réouvert. Pour cela, il faut constituer une servitude de passage piéton avec Elogie-Siemp qui est le propriétaire de ce passage.

Cette DU 18 concerne, justement, la servitude de passage piéton avec Elogie-Siemp. Je vous invite à voter ce nouvel accès à ce jardin de 600 m² en cœur d'îlot, au cœur de notre Marais si dense, on a recréé ce magnifique lieu végétalisé. Je vous invite à voter la DU 18.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci. Je crois que Karine BARBAGLI a du mal à cacher son enthousiasme pour ce beau projet dans lequel elle a planté sa tente. Ce sera, j'espère, pour tout le monde, la possibilité de le visiter très prochainement comme les élèves en profitent déjà.

C'est la DU 18, c'est Elogie-Siemp. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? 2. Qui vote pour ? Tout le reste de ce conseil. Je vous remercie. La délibération est adoptée.

Après vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

Gauthier CARON-THIBAUT revient encore, il fait un deuxième retour pour nous parler cette fois-ci du PLU, son sujet préféré, mais aussi du logement avec deux délibérations d'urbanisme 201 et 213.



CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE
Procès-verbal de la séance du 9 décembre 2025

Gauthier CARON-THIBAUT, Conseiller de Paris, Délégué de Paris Centre en charge de l'urbanisme, de l'architecture, des grands projets et de la protection de l'habitat

Oui, le *comeback*. Je ne sais pas si je les présente ensemble ou si tu souhaites que je les présente de manière individuelle.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Tu peux même les présenter ensemble et les voter séparément, on vient de le prouver.

2025 DU 201 PLU - Modification simplifiée n° 1 - Bilan de la mise à disposition du public et approbation du projet

2025 DU 213 Mises en demeure d'acquérir les biens (1^{er}, 2^e, 8^e, 9^e, 13^e, 14^e, 16^e, 17^e) faisant l'objet d'un droit de délaissement - Renonciation

Gauthier CARON-THIBAUT, Conseiller de Paris, Délégué de Paris Centre en charge de l'urbanisme, de l'architecture, des grands projets et de la protection de l'habitat

Pas de souci. Ces deux délibérations concernent le PLU.

Tout d'abord, une délibération qui fait un bilan de la mise à disposition et qui approuve le projet de PLU modifié dans une forme simplifiée. Nous avons déjà voté ici même en juin dernier une première procédure d'évolution du PLU bioclimatique puisqu'il y avait un certain nombre de corrections à apporter, à la fois des corrections souhaitées par la Ville et des corrections souhaitées par des acteurs publics ou privés locaux. Dans ces cas-là, on lance une procédure de modification dite simplifiée qui fonctionne comme beaucoup sur l'urbanisme par un grand cahier ouvert en mairie pour que chacun puisse venir mettre ses demandes de modification.

Ce cahier a été ouvert du mercredi 10 septembre au vendredi 10 octobre. Il y a eu un certain nombre d'observations, pas beaucoup, 15. Sur ces 15 observations, une concernait Paris Centre et une concernait tout Paris, mais une modification substantielle.

La première modification qui concerne directement Paris Centre est tout simplement une incohérence entre deux documents concernant le 40, rue de Notre-Dame des Victoires, sur un document on a dû mettre un chiffre et sur un autre document on a dû mettre l'inverse, ce n'est vraiment pas important, mais pour la bonne cohérence des documents, il faut modifier.



CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE
Procès-verbal de la séance du 9 décembre 2025

La deuxième modification est plus substantielle puisqu'elle concerne un dispositif un peu technique qui est la jointure entre le délaissement prévu par le Code de l'urbanisme sur les adresses qui sont pastillées et le règlement qui impose une mixité fonctionnelle pour tous les bâtiments qui font plus de 5000 m² et qui sollicitent un permis de construire. Ils doivent, pour pouvoir obtenir ce permis de construire, à la fois réaliser leur projet, mais aussi intégrer une dose de logements privés comme sociaux, peu importe. La procédure de délaissement veut que quand un immeuble est grevé par une disposition qui implique la création de logements sociaux à l'avenir, les propriétaires de l'immeuble peuvent mettre la Ville en demeure d'acheter pour pouvoir réaliser leur projet. Si la Ville accepte d'acheter, dans ces cas-là le projet se réalise, si la Ville se rend compte une fois qu'elle a l'offre d'achat que le coût est trop élevé ou que l'intérieur des travaux est incompatible avec le financement du logement social, cela peut arriver, elle refuse d'acheter, la pastille qui est mise sur le PLU grevant immeuble tombe de facto et le propriétaire peut, de ce fait, faire ce qu'il veut de l'immeuble. Or, là ça tombait tellement que l'obligation de servitude de mixité fonctionnelle tombait en même temps. Or, c'est contre l'esprit voulu par le PLU bioclimatique de pouvoir faire que ce soit une règle générale que tout immeuble de plus de 5000 m² soit soumis à cette mixité fonctionnelle malgré les règles de pastillage. De ce fait, cette modification vise à modifier deux ou trois éléments dans le PLU pour garantir que l'utilisation du droit de délaissement ne fait pas tomber la mixité fonctionnelle et que de ce fait, même les immeubles que nous déciderons de ne pas acquérir soient tout de même soumis à l'obligation de faire du logement social dès lors qu'il y a plus de 5000 m² au sol sur l'immeuble. C'est la première délibération, c'est donc la DU 201 qui concerne le bilan de la modification simplifiée.

La deuxième DU, la DU 213, fait justement l'objet d'un droit de délaissement, c'est très courant. Quand on fait un PLU, on met des pastilles sur des immeubles en fonction des informations que la Ville a et elle n'a pas toutes les informations sur les immeubles. C'est uniquement quand on s'apprête à acheter ou quand on est mis en demeure d'acheter qu'on a des informations sur l'état du bâti à l'intérieur du bâtiment. Là, en l'occurrence, c'est ce qui s'est passé, il y a deux immeubles dans le centre de Paris au 11, rue de l'Échelle et au 4, rue d'Argenteuil dans le 1^{er} et au 40, rue Notre-Dame des Victoires dans le 2^e que nous avons grevé d'une pastille pour faire du logement social avec les informations qu'on avait, le nombre de personnes qui y habitent et un coût à peu près estimé au regard de l'achat. Mais on ne connaissait pas les montants des travaux qu'il y avait à l'intérieur et quand on s'est vu dans l'obligation d'acquérir ces deux immeubles, on a pu avoir accès à ces éléments d'information. Sur ces deux adresses, il n'y a pas d'équilibre financier qui tombe, de ce fait nous acceptons de ne pas acheter ces deux immeubles et donc, les pastillages, les servitudes pour logements sociaux vont tomber sur ces deux adresses. Comme quoi,



CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE
Procès-verbal de la séance du 9 décembre 2025

quand on fait du logement social, on cherche aussi à avoir un équilibre financier et on ne fait pas du logement social comme de rien avec les revenus et avec les budgets des Parisiennes et des Parisiens.

C'est une délibération qui acte que la Ville de Paris ne saisit pas le droit de délaissement et qu'elle laisse les propriétaires de ces deux immeubles faire ce qu'ils veulent de leur logement. Par contre, si jamais ces immeubles font plus de 5000 m², ils seront quand même obligés de faire de la mixité fonctionnelle si vous validez la DU 201. Voilà. Tout se tient.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Comme quoi il ne s'agit pas non plus d'une expropriation comme cela a pu être dit.

Aurélien VÉRON, Conseiller de Paris, Conseiller de Paris Centre

Je vais quand même rebondir sur ce sujet parce que le pastillage est un sujet un peu technique que tout le monde ne connaît pas, mais c'est une épée de Damoclès suspendue au-dessus d'immeubles souvent de bureaux qui appartiennent au même propriétaire qui oblige les propriétaires en cas de travaux structurels ou d'agrandissement à convertir une partie de l'immeuble en logements sociaux.

C'est une menace qui a instantanément, dès l'annonce dans le PLU bioclimatique, fait chuter de 30 % à 40 % la valeur de ces biens parce que plus personne ne veut les acheter. Les investissements en rénovation de ces bâtiments se sont totalement figés. En fait, cette volonté de la mairie, sans prévenir les propriétaires qui l'ont découvert dans la presse, de mettre une pastille sur leur immeuble et de les empêcher, finalement, de faire des travaux lourds dans leur immeuble, a eu beaucoup d'impact sur l'économie parisienne qui fait travailler 2 millions de personnes, qui est une économie pour l'instant robuste, mais qui montre des signes de faiblesse.

Je pense que c'est une mesure catastrophique pour l'économie parisienne. J'espère que cela sera supprimé dans les années qui viennent, en tout cas pas avec vous, je pense. On va soutenir la première DU et on va s'abstenir sur la deuxième. On trouve que le seuil de 5000 € est bien trop bas également pour cette servitude de mixité fonctionnelle. C'est encore une fois quelque chose qui va bloquer complètement les investissements.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

5000 m² plutôt qu'euros.



CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE
Procès-verbal de la séance du 9 décembre 2025

Aurélien VÉRON, Conseiller de Paris, Conseiller de Paris Centre

5000 m², oui.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

On a deux sujets différents, je ne sais pas si Gauthier veut conclure. Il y a le pastillage qui peut induire une renonciation comme ici dans la deuxième délibération et il y a la servitude de mixité fonctionnelle qui n'a pas besoin de pastillage, qui est une disposition du PLU.

Gauthier CARON-THIBAUT, Conseiller de Paris, Délégué de Paris Centre en charge de l'urbanisme, de l'architecture, des grands projets et de la protection de l'habitat

Je voudrais juste quand même préciser quelque chose. Certes, cela a été précisé dans l'intervention d'Aurélien VÉRON, mais je voudrais juste bien insister dessus. Ce sont des immeubles en monopropriété, je le précise, on ne parle quand même pas de n'importe quel propriétaire. Il n'y a absolument aucune expropriation puisqu'ils restent propriétaires de leurs immeubles et ils doivent faire du logement ou du logement social. Il n'y a absolument pas de sujet d'expropriation qui se fait par derrière.

Sur la question de la servitude pour mixité fonctionnelle, on parle quand même d'immeubles de plus de 5000 m². Quand on regarde des immeubles de bureaux de plus de 5000 m² mono propriétaire, on leur demande dans le cadre d'une réhabilitation qui nécessite un permis de construire. Tous les travaux ne nécessitent pas un permis de construire, il y a énormément de travaux dans les bureaux qui nécessitent uniquement des déclarations préalables. Là, on parle de travaux qui sont très très très très lourds, on ne parle pas uniquement d'un petit curage, généralement les gens font les curages avant même d'avoir obtenu le permis de construire. Quand on fait des travaux lourds dans des immeubles de bureaux, en particulier dans Paris Centre, cela a uniquement pour objectif de recréer encore des codes professionnels qui vont être loués à prix d'or à des entreprises qui généralement ne sont déjà pas sur place.

Notre objectif, et nous l'assumons, est de rééquilibrer la présence du parc social, mais aussi tout simplement de rééquilibrer la présence des logements dans Paris, et Paris Centre a un besoin, en particulier sur sa partie ouest, d'avoir un rééquilibrage très fort. On a beaucoup travaillé avec Ariel WEIL sur le 2^e arrondissement et le 1^{er} arrondissement sur des immeubles de transformation de bureaux qui, aujourd'hui, ont 5 %, 10 %, de logements en plus des bureaux. Je peux vous assurer que quand on reçoit les promoteurs, c'est



CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE
Procès-verbal de la séance du 9 décembre 2025

uniquement pour savoir si on veut avoir les logements au dernier étage ou au premier étage. Il n'y a pas de problématique de ce côté-là.

Aurélien VÉRON, Conseiller de Paris, Conseiller de Paris Centre

Cela s'appelle une expropriation, [inaudible hors micro - 1:52:55.7].

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Il n'y a surtout pas assez de logements. Je propose qu'on vote, chacun a pu exprimer ses positions. Je les dissocie donc pour le vote. Allez, s'il vous plaît, on a encore beaucoup de choses au menu ce soir.

La DU 201, c'est la modification simplifiée du PLU. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie. Elle est adoptée à l'unanimité.

Après vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

DU 213. Qui vote contre ? Finalement non, vous avez le droit de changer d'avis, Gauthier a été convaincant, visiblement, donc personne ne vote contre. Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie. Elle est adoptée à l'unanimité.

Après vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

Les deux sont adoptées à l'unanimité, comme quoi cela a de l'intérêt de discuter.

On va changer de sujet en restant dans l'urbanisme, cette fois-ci on va parler un petit peu commerce. C'est Dorine BREGMAN qui va présenter la DU 217.

2025 DU 217 Vente à la Foncière Paris Commerces de locaux commerciaux situés 31 et 33, rue Notre-Dame de Nazareth (3^e) et 230, boulevard Voltaire (11^e)

Dorine BREGMAN, Adjointe au Maire en charge de la propreté de l'espace public, des commerces et de l'artisanat de proximité, de la vitalité économique et du tourisme

Merci beaucoup, Monsieur le Maire, cher Ariel. Mes chers collègues, Mesdames et Messieurs. Oui, je suis très heureuse de présenter cette délibération DU 217 qui porte sur l'acquisition de deux locaux commerciaux rue Notre-Dame de Nazareth par la foncière Paris Commerces.



CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE
Procès-verbal de la séance du 9 décembre 2025

Pour faire un peu le lien avec ce dont on avait discuté au précédent conseil, vous vous souvenez qu'on a clôturé l'opération Vital' Quartier, qui était ces opérations de programmation de rachat de commerces qui ont donné lieu, notamment, à la fameuse rue des Gravilliers aujourd'hui considérée comme la 13^e rue la plus *cool* du monde dans le classement de TimeOut.

J'espère que nous ferons la même chose avec la rue Notre-Dame de Nazareth puisque ces acquisitions de locaux commerciaux, qui sont peu nombreux, au demeurant, peuvent avoir un effet de levier assez conséquent sur la redynamisation d'une rue comme la rue Notre-Dame de Nazareth où il y a à l'heure actuelle beaucoup d'utilisation dévoyée de locaux commerciaux sous la forme de *pop-up stores* qui ont un impact assez négatif sur les autres commerces qui, de ce fait, ont du mal à tenir. On a des propriétaires qui préfèrent louer trois semaines par an pour maximiser leurs profits et ne louent pas à des commerces pérennes. Ces *pop-up stores* ont aussi d'autres inconvénients, ils perturbent la vie des riverains, la vie des habitants avec des utilisations un peu festives. On peut tout à fait approuver le fait que Paris Centre brille au moment des *Fashion Week*, sans pour autant cautionner les usages un peu dévoyés de ces locaux commerciaux.

En pratique, il s'agit de deux locaux commerciaux situés au 31 et au 33, rue Notre-Dame de Nazareth, très précisément, les deux locaux d'angle qui bénéficient d'une très belle exposition à l'angle de la rue Notre-Dame de Nazareth et de la rue Volta. Il y a un local au 31 qui fait un peu plus de 65 m² et dont le prix de cession est de 455 000 € plus TVA. Au 33, rue Notre-Dame de Nazareth, nous avons un local un peu plus grand, 89 m², avec un prix de cession de 736 000 €. Pour l'anecdote, ce dernier local a été récemment quitté par la marque APC qui y avait installé son stock. Le total de l'opération pour la Ville est de 1 241 308 € précisément, prix de cession plus TVA.

Dans la même délibération, il y a également un local dans le 11^e arrondissement pour lequel je ne détaille pas, mais pour information, il se situe au 230, boulevard Voltaire.

Je vous remercie, mes chers collègues, de bien vouloir en délibérer.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup, Dorine.

C'était la délibération DU 217. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Merci. Effectivement, montrer qu'on peut agir aussi directement sur les pas de portes, sur les commerces, et pas forcément avec tout l'immeuble.



CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE
Procès-verbal de la séance du 9 décembre 2025

C'est la DU 217. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie. Elle est adoptée à l'unanimité.

Après vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

Nous repassons à la Direction de la solidarité et sur un dispositif d'aide alimentaire dans le cadre du dispositif hivernal. Ce matin j'ai pu assister à la distribution alimentaire mise en place avec Emmaüs à l'Académie du Climat, l'ancienne mairie du 4^e arrondissement et je m'en félicite. C'est Luc qui présente la DSOL 183.

2025 DSOL 183 5 subventions de fonctionnement (486 345 euros) pour 3 associations et une fondation mettant en place des actions d'aide alimentaire dans le cadre du dispositif hivernal 2025/2026

Luc FERRY, Délégué de Paris Centre en charge de la qualité des services publics, de l'occupation temporaire des bâtiments et des finances

Monsieur le Maire, chers collègues, cher public. Il s'agit du vote sur 5 subventions de fonctionnement pour un total de 486 345 € à des associations et une fondation mettant en place des actions d'aide alimentaire dans le cadre du dispositif hivernal 2025/2026.

Pour Paris Centre, il s'agit de l'association Emmaüs Solidarité pour laquelle nous proposons une subvention de 50 000 €.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci. C'est bien d'Emmaüs qu'il s'agissait ce matin.

DSOL 183. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie. Elle est adoptée à l'unanimité.

Après vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

Il nous reste trois délibérations qui concernent le réseau de production et de distribution de chaleur. C'est finalement Jean-Paul qui les présente, c'est cela Amina ? Peut-être de manière groupée, comme tu veux.



CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE
Procès-verbal de la séance du 9 décembre 2025

2025 SG 36 Renouvellement de la concession de service public parisien de production et de distribution de la chaleur et création de la société d'économie mixte à opération unique concessionnaire (SEMOP)

2025 SG 45 Garantie d'emprunt à accorder à la société d'économie mixte à opération unique (SEMOP) pour le service public parisien de production et de distribution de la chaleur

2025 SG 47 Autorisation de conclure actes et conventions financières dans le cadre du contrat de concession de service public parisien de production et de distribution de chaleur

Jean-Paul MAUREL, Délégué de Paris Centre en charge de la transition écologique du bâti et des constructions publiques

Oui, merci Monsieur le Maire. Cette délibération aujourd'hui porte sur une décision structurante pour l'avenir énergétique de Paris, c'est le renouvellement de la concession de service public du réseau de chaleur parisien ainsi que la création d'une société d'économie mixte à opération unique, une SEMOP, pour en assurer l'exploitation.

Le réseau de chaleur de la Ville de Paris est un outil stratégique majeur dans la transition écologique. Il s'agit du plus grand réseau de chaleur de France avec 500 km de canalisations enterrées, c'est même un des plus grands réseaux d'Europe. Il alimente aujourd'hui plus de 500 000 équivalents logement, il couvre 40 % des besoins de chauffage collectif à Paris et affiche déjà un taux d'énergie renouvelable et de récupération supérieur à 62 % avec un objectif de 75 % en 2030 en cohérence avec le plan climat.

La concession actuelle arrivant à son terme fin 2024, elle a été prolongée de deux ans suite notamment aux perturbations dues à la crise du COVID et cela a d'ailleurs permis de pousser encore plus loin les réflexions pour ce renouvellement. La Ville a engagé une procédure de mise en concurrence assez exigeante, transparente et sécurisée avec l'accompagnement d'assistants en maîtrise d'ouvrage, un contrôle déontologique renforcé et une organisation dédiée au pilotage de la procédure. Deux groupements ont été admis à la concourir.

À l'issue de l'analyse profonde des offres temps sur le plan technique, environnemental, économique que financier, il est proposé de retenir le groupement composé de Dalkia, Eiffage et RATP. Ce groupement s'est distingué par la qualité environnementale de son projet avec une trajectoire crédible vers 75 % d'énergies renouvelables dès 2030, un programme d'investissement ambitieux de l'ordre de 4,5 milliards d'euros, une stabilité



CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE
Procès-verbal de la séance du 9 décembre 2025

tarifaire maîtrisée pour les usagers et une gouvernance équilibrée au sein de la future SEMOP dans laquelle la Ville détiendra 34 % du capital.

Cette SEMOP permettra à la Ville de rester pleinement partie prenante du pilotage stratégique du réseau tout en bénéficiant du savoir-faire industriel des opérateurs. Elle assurera la continuité du service public, la sécurité de l'approvisionnement, la qualité du service rendu aux abonnés et la poursuite de la décarbonation du chauffage urbain.

La délibération qui vous est proposée aujourd'hui vise donc à approuver le choix de ce concessionnaire, à autoriser la création de la SEMOP, à valider les documents contractuels, les statuts et le pacte d'actionnariat et de permettre le lancement opérationnel du nouveau contrat. Ce projet répond à un triple objectif : climatique en accélérant la décarbonation du chauffage urbain, économique en garantissant un prix de chaleur maîtrisé et de souveraineté locale en renforçant la place de la Ville dans la gouvernance d'un équipement stratégique.

C'est pour cela qu'on vous demande de bien vouloir délibérer sur ce projet.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup. Oui, Martine.

Martine FIGUEROA, Conseillère de Paris Centre

Je ne sais pas si j'ai bien tout lu. Pour combien d'années va-t-on donc engager la Ville avec ce contrat ? D'après ce que j'ai lu, c'est 25 ans.

Jean-Paul MAUREL, Délégué de Paris Centre en charge de la transition écologique du bâti et des constructions publiques

Plus de 20 ans, oui.

Martine FIGUEROA, Conseillère de Paris Centre

Plus de 20 ans. Je vais m'abstenir pour la simple et bonne raison qu'à 3 mois des élections municipales, on engage une signature et on ne sait pas quelle équipe sera au pouvoir en mars 2026.



CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE
Procès-verbal de la séance du 9 décembre 2025

Jean-Paul MAUREL, Délégué de Paris Centre en charge de la transition écologique du bâti et des constructions publiques

Ce que je pourrais vous répondre, c'est que bien sûr on est à 3 mois des élections, mais en réalité, la réflexion a été engagée dès 2018 pour le renouvellement du contrat de la CPCU, cela fait donc maintenant 7 ans. Cela devait arriver à terme, comme je l'ai dit, en 2024, il y a 2 ans, et cela a été prolongé encore de 2 ans, donc cela fait 7 ans que les services travaillent sur ce renouvellement. Je ne sais pas si vous avez lu la délibération, il y a 18 pages, c'est vraiment un travail très sérieux qui a été fait. Dire qu'aujourd'hui on est à 3 mois des élections n'a pas vraiment de sens pour moi puisque si on est à 3 mois, c'est simplement parce qu'on a prolongé de 2 ans les études pour le changement de concessionnaire.

Martine FIGUEROA, Conseillère de Paris Centre

Je ne critique pas le sérieux de l'étude, je dis simplement qu'aujourd'hui je vais m'abstenir pour le fait qu'à 3 mois des élections municipales, je trouve qu'on peut attendre 3 mois de plus pour le signer.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

La question a été posée de savoir si on ne pouvait pas prolonger pour une décision post-municipales, en effet, on est à 3 mois des élections. La réponse des services qui nous a été faite est que ce pourrait être assimilé à de l'aide de l'État qui serait illégale selon la Commission européenne parce qu'à ce moment-là on prolongerait l'impétrant. Ce que dit Jean-Paul autrement, c'est qu'on ne pouvait pas repousser davantage, mais j'imagine qu'il est toujours possible de revenir sur des contrats a posteriori. En tout cas, le prolonger était impossible juridiquement selon les services. Peut-être Florent, bien sûr, sous sa casquette d'ingénieur.

Florent GIRY, Adjoint au Maire en charge de la voirie, des mobilités et de la gestion des chantiers

Oui, un peu plus technique, effectivement. D'abord, comme vous l'avez dit, Monsieur le Maire, ce n'est pas une décision politique, on va voter dans notre conseil, donc c'est politique, mais au contraire, ce type d'appel d'offres aussi gros ne doit surtout pas être politique en termes de résultats, c'est une analyse strictement technique. On peut quand même espérer que, quelle que soit la prochaine municipalité en mars, la décision aurait été



CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE
Procès-verbal de la séance du 9 décembre 2025

la même parce que précisément, ce n'est pas le politique qui décide du choix du candidat, c'est vraiment sur des critères uniquement techniques.

Sur le fond, j'ajoute deux choses par rapport à la présentation de Jean-Paul qui était très précise et très bien. Il y a deux subtilités techniques.

La première est qu'on va passer d'une boucle de vapeur aujourd'hui à de l'eau chaude demain, peut-être que tu l'as dit. Pour l'anecdote, on a expérimenté à Paris Centre une des premières boucles d'eau chaude, aux Halles, et c'est plus intéressant en termes climatiques et énergétiques, tout simplement, il y a moins de déperditions. D'ailleurs, une deuxième boucle d'eau chaude va être expérimentée dans le contrat actuel CPCU pour connecter des bâtiments du quartier où on est, de la mairie, du Carreau du Temple, etc. Ces travaux doivent avoir lieu l'année prochaine, on aura donc une deuxième boucle d'eau chaude avant même l'entrée en vigueur de ce contrat qui aura vocation à généraliser ce processus qui marche mieux.

Un deuxième point que je voulais indiquer pour attirer votre attention et qui me semble très très positif, c'est qu'avec ce renouvellement de contrat et le changement de la structure juridique, la Ville va prendre en main les infrastructures, notamment les centrales et le réseau. C'est un point de souveraineté industrielle majeur. Cela veut dire qu'en 2050, quand le prochain contrat sera encore mis en concurrence, ce sera la Ville qui sera propriétaire des infrastructures et non pas le délégataire sortant, c'est vraiment quelque chose de très important pour notre souveraineté industrielle.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci. Aurélien.

Aurélien VÉRON, Conseiller de Paris, Conseiller de Paris Centre

On parle quand même d'un contrat de 15 milliards d'euros sur 25 ans. C'est 15 milliards. Ce n'est pas seulement technique, il y a un enjeu politique. Est-ce qu'on veut un outil municipal en régie, sachant que ce qui est en régie n'est pas toujours bien géré ? Je vais prendre un exemple, le réseau d'eau non potable dont un tiers a été abandonné et fermé parce qu'il n'y avait pas d'entretien, donc on arrose aujourd'hui des jardins à l'eau potable. Est-ce qu'on fait confiance à la mairie pour gérer en régie un outil pareil ? Je veux dire que ce sont des choix politiques. Il faut que les experts nous éclairent, il peut y avoir des contre-expertises, en l'occurrence, l'opposition n'a pas du tout été consultée et on n'a pas eu de contre-expertise de notre côté. On va voter à l'aveugle un budget de 15 milliards d'euros à 3 mois de l'élection pour 25 ans qui nous engage tous.



CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE
Procès-verbal de la séance du 9 décembre 2025

On va voter contre parce que les conditions ne sont pas transparentes pour nous. On ne sait pas sur quoi on vote, et on parle de 15 milliards, on ne parle plus de 25 millions, 10 millions, 400 000 €, c'est 15 milliards. Il y a un moment il faut dire stop ! Donc, pour nous c'est contre.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

D'accord, merci. Je crois qu'on a répondu. Chacun peut voter comme il le veut, j'ai donné une réponse des services juridiques et Florent a donné une réponse technique. Ce n'est pas grave, on va voter.

On vote sur les trois ensemble ou voulez-vous séparer les votes ?

Corine FAUGERON, Conseillère de Paris, Déléguée de Paris Centre en charge des espaces verts et de la biodiversité

Normalement plus cela entraîne une baisse des coûts pour les usagers. Dès qu'on passe à ce nouveau prestataire, on est sur une baisse du coût. Je pense que c'est quand même intéressant pour les Parisiens.

Aurélien VÉRON, Conseiller de Paris, Conseiller de Paris Centre

La décrépitude n'est pas chère.

Corine FAUGERON, Conseillère de Paris, Déléguée de Paris Centre en charge des espaces verts et de la biodiversité

On ne parle pas de décrépitude. Franchement, je pense qu'il y a eu un énorme travail de fait. Cela faisait 100 ans qu'on était avec la CPCU, là, on va faire autrement, essayer de renouveler et surtout on va baisser les tarifs, ce qui est quand même bien pour tout le monde.

Aurélien VÉRON, Conseiller de Paris, Conseiller de Paris Centre

On doit vous faire confiance pour 15 milliards, les yeux fermés, on doit voter.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

C'est pour ça qu'on vote, à la fin, une fois qu'on a échangé les arguments, on vote. Je vous propose de le faire maintenant. Est-ce qu'il y a une demande de vote dissocié sur les trois SG ? SG pour secrétariat général pour ceux qui nous suivent. Non.



CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE
Procès-verbal de la séance du 9 décembre 2025

SG 36, SG 45, SG 47. Qui vote contre ? 4 voix contre. Qui s'abstient ? 1 abstention. Qui ne prend pas part au vote ? 1. Qui vote pour ? Je vous remercie. Les délibérations sont adoptées.

Après vote à main levée, les trois délibérations sont adoptées à la majorité des participants.

Ceci conclut la partie délibération du conseil, je crois.

VŒUX

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

On passe à la partie vœux qui promet d'être quasiment aussi longue, on va essayer d'aller vite. J'encourage chacune et chacun appartenant à des conseils de quartier à être bref et à respecter, quoi qu'il en soit, les délais de présentation de ses vœux. Il y a beaucoup de vœux, cela faisait longtemps qu'il n'y en avait pas eu autant et je crois que c'est parce que le dernier conseil s'annonçant comme un conseil technique, beaucoup de vœux ont été accélérés pour être mis dans ce conseil. Boris, peut-être pour présenter les vœux des conseils de quartier, enfin la procédure.

Boris JAMET-FOURNIER, Conseiller de Paris, Délégué de Paris Centre en charge du budget participatif, de la participation citoyenne, des conseils de quartier et de l'innovation

Merci beaucoup, Monsieur le Maire. Pour dire un mot, j'espère que tous les élus seront présents pour la présentation des deux vœux des conseils de quartiers qui vont se succéder. Il se trouve que, par le hasard du calendrier, les conseils de quartier Halles-Beaubourg-Montorgueil puis Marais-Archives ont déposé des vœux un peu dans le même *timing* et sur le même thème, donc ce n'est pas plus mal. Il s'agit des terrasses et de leur régulation. Donc, comme le prévoit le règlement intérieur, l'idée est de leur donner la parole pour 3 minutes comme c'est le cas pour la présentation des vœux par les élus et bien sûr ensuite nous pourrons avoir un échange, un avis de l'exécutif et un vote.

Je vais donc demander au conseil de quartier HBM de bien vouloir nous rejoindre pour présenter ce vœu en 3 minutes.



CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE
Procès-verbal de la séance du 9 décembre 2025

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

HBM pour Halles-Beaubourg-Montorgueil. On va remettre les compteurs à zéro juste avant qu'ils commencent à parler.

VPC 2025 45 Vœu présenté par le Conseil de Quartier Halles-Beaubourg-Montorgueil relatif aux terrasses dans le quartier Montorgueil Saint-Denis

Une intervenante [2:11:18.7], conseil de quartier Halles-Beaubourg-Montorgueil

Bonsoir toutes et à tous. Merci à Boris JAMET-FOURNIER pour ces ajustements et pour les conseils qu'il nous a donnés concernant ce vœu. Merci à Céline STEENKESTE pour le travail opiniâtre de la commission terrasses du conseil de quartier Halles-Beaubourg-Montorgueil.

Céline STEENKESTE, conseil de quartier Halles-Beaubourg-Montorgueil

Merci. Bonjour à tous. Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus. Les terrasses, pourquoi ce sujet revient-il sans cesse dans notre quartier ? Quartier habité, rues étroites, densité record en établissement, plus 18 % en 6 ans, plus 46 % d'autorisations en terrasse malgré les différents rejets. HBM, c'est la moitié des signalements terrasse de tout Paris Centre, le conseil de quartier le plus touché de tout Paris. Montorgueil Saint-Denis, c'est 9 à 10 bars-restaurants tous les 100 m.

Bruitparif a démontré en 2022 sur ce quartier que lors des 4 nuits hebdomadaires de forte affluence, 2 habitants sur 3 subissent un niveau de bruit moyen de nuit supérieur à 55 dB, c'est le seuil de l'OMS avec des impacts significatifs sur la santé. Les terrasses y sont le premier facteur de pollution sonore nocturne, un enjeu de santé publique. C'est la densité qui crée la nuisance, pas seulement le comportement de quelques-uns.

Notre vœu voté à l'unanimité en plénière vise 3 mesures pour Montorgueil Saint-Denis. Cette zone est décrite dans le règlement des terrasses, le RET, depuis 2022, environ 10 rues, 210 terrasses dont 30 estivales. C'est une zone pilote parmi les 3000 terrasses de Paris Centre.

Notre première demande est qu'il n'y ait pas de terrasses après 23 heures. L'encadrement des horaires est retenu dans d'autres villes européennes : Madrid et ferme les terrasses 22 heures en zone de tension, Florence va supprimer toutes les terrasses dans 50 rues du centre-ville en 2026, Lille ferme les terrasses à 23 heures, minuit maximum. Vous apprécierez la modération de notre conseil de quartier : périmètre limité à 10 rues, pas de fermeture d'établissement ni de suppression de terrasse, une simple limite à 23 heures,



CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE
Procès-verbal de la séance du 9 décembre 2025

un horaire « égalitaire » aussi retenu pour une modification du RET prévu pour la Cour des Petites Écuries dans Paris 10^e. C'est un bénéfice important pour les riverains et un impact économique faible. Un sondage IFOP en 2024 indique qu'à Paris seuls 3 % des clients vont en terrasse après le dîner en soirée. Les intérieurs sont souvent vides, la clientèle peut y rentrer. Enfin, le RET prévoit au DG 5 une condition d'autonomie de fonctionnement.

Deuxième demande, la fin des renouvellements tacites des autorisations. C'est une recommandation de la Cour des comptes plus efficace que des PV indolores à 135 € ou des procédures interminables.

Et enfin, plus de moyens pour la police municipale pour contrôler en soirée et de nuit.

En résumé, pour le quartier Montorgueil Saint-Denis : pas de terrasse après 23 heures, fin des renouvellements tacites et plus de police municipale. Après 23 heures, la fête, c'est en intérieur pour un sommeil meilleur.

Merci de votre attention.

Applaudissements.

Boris JAMET-FOURNIER, Conseiller de Paris, Délégué de Paris Centre en charge du budget participatif, de la participation citoyenne, des conseils de quartier et de l'innovation

Merci, 3 minutes tout juste.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Très clair et très concis. Pour répondre, je ne sais pas s'il y a des demandes d'intervention. Oui, Aurélien VÉRON.

Aurélien VÉRON, Conseiller de Paris, Conseiller de Paris Centre

Je trouve ce vœu très judicieux. Montorgueil en 10 ans a beaucoup changé, les terrasses sont devenues beaucoup plus vastes, cannibalisant même les commerces de bouche et le soir c'est vrai que la fermeture est de plus en plus tard. Nous avons en plus une somme de problèmes connexes qui viennent s'ajouter au bruit et le bruit attire quand même les nuisances nocturnes. Je trouve que 11 heures est une heure assez justifiée pour remettre de l'ordre dans notre quartier, les habitants doivent pouvoir à nouveau se sentir chez eux. 11 heures, c'est déjà bien pour faire la fête dehors, il y a d'autres quartiers où on peut aller, mais la rue de Montorgueil doit redevenir une ville d'habitants.



CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE
Procès-verbal de la séance du 9 décembre 2025

La police municipale, on le sait, est très peu présente la nuit alors que c'est là que les agressions, les nuisances, les incivilités et les conflits ont lieu. Il faut remettre de la police municipale le soir. On a souvent proposé cela en vœu, cela a été rejeté, j'aimerais que cette fois-ci on trouve une unanimité autour de ce vœu de ce conseil de quartier.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci. D'autres demandes d'intervention ? Martine FIGUEROA.

Martine FIGUEROA, Conseillère de Paris Centre

23 heures, on donne un temps à tous, ceux qui veulent faire la fête et après ceux qui veulent dormir. Je trouve que c'est vraiment un bon compromis.

Il faut faire tourner la police municipale plus régulièrement.

Je voterai pour, je suis totalement favorable à tout ce que vous avez énoncé dans l'exposé des motifs de votre vœu.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Jacques.

Jacques BOUTAULT, Adjoint au Maire en charge de l'économie sociale et solidaire, du tri, de la réduction et de la valorisation des déchets, du recyclage et réemploi, de la condition animale et de la résilience

Félicitations pour votre vœu et sa pondération, si je puis dire. En tout cas, c'était très bien exprimé et très synthétique.

Le problème n'est pas nouveau, nous avons géré la question des terrasses au niveau du 2^e arrondissement depuis plusieurs années. Force est de constater qu'après avoir un peu endigué leur prolifération, celle-ci est repartie à la hausse ces dernières années, ce qui suscite les problèmes que vous soulevez, notamment le droit au sommeil des riverains qui est assez fondamental.

Il n'y avait pas de police municipale, nous avons mis en œuvre plusieurs mesures dont les clowns animateurs qui étaient des « chuteurs » pour inviter les consommateurs en terrasse à faire moins de bruit par une association d'intermittents du spectacle, d'acteurs. Malheureusement, cela a échoué. Nous avons sensibilisé la police nationale à l'action, mais c'est très difficile parce qu'il faut qu'il y ait une plainte avérée et une personne nommément désignée comme étant celle qui fait du bruit, mais personne ne fait vraiment de bruit



CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE
Procès-verbal de la séance du 9 décembre 2025

volontairement, il s'agit de convives qui discutent, le nombre de convives amplifiant le bruit, ce qui fait que cela devient ingérable.

Je trouve la solution que vous proposez assez juste et pondérée, disais-je. Je voudrais préciser qu'il ne s'agit pas de mettre un bonnet de nuit sur Paris, vous ne proposez pas, et je m'en réjouis, des fermetures d'établissements festifs à 23 heures, mais vous proposez simplement la fermeture de la terrasse, c'est-à-dire l'espace public. C'est vrai qu'aujourd'hui l'espace public est insuffisamment respecté, les terrasses ne respectent pas leur droit tel qu'il est défini dans leur charte, pour la plupart, pas toutes, ne caricaturons pas.

Si nous engagions une procédure où on mettrait tout le monde égalité et qu'après 23 heures la fête se fasse en intérieur et non plus sur l'espace public, je pense qu'on aurait beaucoup progressé. C'est la raison pour laquelle nous soutiendrons votre vœu.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup. Avant de laisser la parole à Dorine pour répondre en sa qualité d'Adjointe au commerce et à l'artisanat, j'ai trois petites choses à dire. Il y avait une clarté, une précision dans votre vœu qui était parfaite, y compris jusqu'au temps.

Il y a trois petites choses que je n'ai pas entendues et que je voulais juste relever de l'étude bruit que vous évoquez. Je crois que c'est celle qui a été financée par la mairie de Paris Centre. Il y avait déjà des petits règlements particuliers pour le quartier de Montorgueil autrefois, du temps du 2^e, mais il a fait l'objet d'un grand règlement particulier, je crois que c'est le plus grand règlement particulier parisien qui comprend comme conséquence, par exemple, l'absence de terrasses estivales, il y a donc aujourd'hui un règlement particulier effectif.

Concernant la police municipale du soir, le distinguo n'a pas été fait dans votre vœu, on a des horaires d'été qui correspondent peu ou prou à la période estivale des terrasses qui est assez longue, c'est vrai, qui leur permettent de venir jusqu'à fermeture prévue à 22 heures. Il est vrai que les dispositifs de nuit à la Ville sur les établissements ouverts jusqu'à 2 heures du matin sont plus difficiles à mobiliser puisqu'ils ne sont pas localisés, ils sont centraux.

Voilà ce que je voulais simplement préciser sans répondre puisque c'est Dorine qui va le faire. Merci.



CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE
Procès-verbal de la séance du 9 décembre 2025

Dorine BREGMAN, Adjointe au Maire en charge de la propreté de l'espace public, des commerces et de l'artisanat de proximité, de la vitalité économique et du tourisme

Merci beaucoup. On va vous laisser rejoindre votre place. Tu veux dire un mot, Boris ?

Boris JAMET-FOURNIER, Conseiller de Paris, Délégué de Paris Centre en charge du budget participatif, de la participation citoyenne, des conseils de quartier et de l'innovation

Non, vas-y.

Dorine BREGMAN, Adjointe au Maire en charge de la propreté de l'espace public, des commerces et de l'artisanat de proximité, de la vitalité économique et du tourisme

Il y a plusieurs sujets dans ce vœu. Je voudrais rappeler qu'à l'heure actuelle les autorisations de terrasses sont données sur la base du règlement des étalages et des terrasses qui a été concerté en 2021 comme le demandent les procédures de la Ville. C'est-à-dire que quand on met au point ce type de réglementation, il y a une concertation avec toutes les parties prenantes. Ce qui a été le cas en 2021 pour le RET pour tout Paris, ce qui a été le cas en 2022 pour le règlement particulier de la zone Montorgueil Saint-Denis où nous sommes à peu près les seuls à Paris à être revenus sur certaines rues de ce quartier sur des autorisations de terrasses pérennes, notamment rue Montmartre où nous avons transformé des contre-terrasses pérennes en terrasses estivales. Nous avons également interdit les terrasses estivales dans plusieurs rues de ce quartier. C'est le premier point.

Il se trouve que cette réduction, qui est quand même assez forte, des horaires de terrasses, peut avoir des conséquences importantes sur les commerces, notamment en matière économique. Effectivement, la Ville de Paris considère qu'elle ne peut procéder à un changement d'horaire sans procéder à une concertation. Donc, si ce vœu avait comporté l'idée d'une concertation, on y viendra avec le vœu du conseil de quartier de Marais-Archives, je pense qu'il aurait été préférable de le poser comme cela, plutôt que de poser le postulat direct de faire passer les horaires de toutes les terrasses pérennes et estivales, quel que soit le comportement de l'établissement, quel que soit son modèle économique. Nous avons fait la preuve, et Ariel WEIL s'en est fait le héraut, de notre capacité à réprimer certains établissements délinquants. Nous avons supprimé totalement des autorisations de terrasse, on a un exemple dans le 2^e arrondissement. Nous avons également supprimé une

CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE
Procès-verbal de la séance du 9 décembre 2025

ou deux terrasses estivales dans d'autres établissements, par exemple le Grizzli rue Saint-Martin, ce dont les habitants ont été très heureux puisque ce sont eux qui nous avaient saisis de cette problématique.

Nous étudions les demandes sur des établissements particuliers, mais nous considérons qu'en faire une règle universelle n'est pas du ressort de la mairie d'arrondissement dès lors qu'il s'agit d'entamer ou d'empêcher une activité économique ou de la rendre plus difficile. Je rappelle qu'il y a des établissements qui ne sont pas ouverts toute la journée, ils sont ouverts à 18 heures, donc pour eux c'est important de pouvoir ouvrir au-delà de 23 heures.

Sur les nouvelles demandes de terrasses, ce que demande le conseil de quartier les Halles-Beaubourg-Montorgueil est déjà fait. À l'heure actuelle, nous avons anticipé dès lors que nous avons vu le rapport de la Cour des comptes et les autorisations de terrasses sont désormais données pour une durée d'un an et font donc l'objet d'examen systématique. Nous avons d'autres dispositions dans notre doctrine qui consistent à accorder uniquement 30 % de la surface utile alors qu'elle pourrait être à 50 %, comme c'est le cas dans le règlement des étalages et des terrasses.

S'agissant des moyens de la police municipale, je crois que Monsieur le Maire en a déjà parlé. Malgré les moyens dont dispose actuellement la police municipale, Paris Centre a quand même un record de verbalisation. On peut considérer que c'est lié au nombre d'établissements, certes, mais c'est aussi lié à l'assiduité de la police municipale de Paris Centre qui est très présente sur le terrain, y compris le soir, y compris par la mobilisation de l'unité de police centrale qui tourne dans les différents quartiers, qui a été et est très régulièrement mobilisée sur le secteur de Paris Centre.

Pour toutes ces raisons, et en particulier sur le sujet de la concertation qui n'est pas une option, qui est obligatoire dans le cadre de nos procédures, l'exécutif appelle à voter contre ce vœu. Je vous remercie.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci. Je vous propose qu'on passe au vote. Qui vote contre le vœu ? Je procède toujours dans ce sens-là, sur la base des explications. Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Qui vote pour le vœu ? Il faut compter, je ne sais pas le faire, certains en perdent leur boisson, 10 pour. Combien de contre ? 14. Voilà. Le vœu n'est pas adopté en l'état.

Après vote à main levée, le vœu est rejeté à la majorité des participants.

Je note un grand consensus autour de la table sur le principe de réguler davantage les terrasses et peut-être le faire d'une manière compatible avec le RET. C'est un travail qui



CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE
Procès-verbal de la séance du 9 décembre 2025

va se poursuivre avec les conseils de quartier quoi qu'il arrive. Ce vœu a au moins le mérite de pouvoir avoir ce débat ici dans le conseil.

On continue, d'ailleurs, puisqu'il se trouve qu'il y a un deuxième vœu de conseil de quartier. C'est cela ? Peut-être Boris pour le présenter.

Boris JAMET-FOURNIER, Conseiller de Paris, Délégué de Paris Centre en charge du budget participatif, de la participation citoyenne, des conseils de quartier et de l'innovation

Je vais laisser au conseil de quartier Marais Archives les 3 minutes réglementaires.

VPC 2025 46 Vœu présenté par le Conseil de Quartier Marais-Archives relatif aux espaces et horaires des terrasses

Une intervenante [2:26:22.7], conseil de quartier Marais-Archives

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers de Paris Centre et de Paris, mon intervention vise à synthétiser le vœu adopté par le conseil de quartier Marais-Archives sur un enjeu crucial, le maintien de la qualité de vie dans le quartier du Marais et plus généralement de Paris Centre. Je vais être beaucoup plus brève que la présentation de Céline sur le contexte des problèmes que peuvent rencontrer les habitants de Paris Centre.

Je rappelle que notre quartier l'un des plus attractifs au niveau touristique et si les habitants se réjouissent de pouvoir profiter en premier lieu de la convivialité et du dynamisme du quartier, ils en subissent aussi parfois des conséquences un peu plus négatives : la sur densité affectant la circulation piétonne, la gestion problématique des déchets et les nuisances sonores qui peuvent perdurer très tardivement.

Face à ces enjeux, le conseil de quartier Marais-Archives souhaite réaffirmer son attachement à la diversité commerciale, bien sûr, sous la forme d'un équilibre entre commerces de proximité et commerces à destination touristique. Sur ce sujet, le conseil de quartier Louvre-Opéra a obtenu un vote positif le 30 septembre dernier et nous espérons que ce vœu fera école.

De notre côté, nous nous sommes intéressés plus particulièrement aux terrasses et nous avons des vœux assez proches, mais qui peuvent légèrement différer du vœu précédemment présenté. À cette occasion, je remercie Boris JAMET-FOURNIER pour les conseils qu'il nous a fournis pour les formuler.

Nous soumettons 4 requêtes auprès du conseil de secteur.

CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE
Procès-verbal de la séance du 9 décembre 2025

La première concerne le contrôle et les sanctions. Nous appelons à la poursuite du plan d'action contre les terrasses ne respectant pas le RET avec l'application d'amendes administratives permises par la réglementation.

La deuxième requête concerne également la régulation des horaires. Nous avons un vœu un peu différent de celui de HBM, nous souhaiterions que ce vœu concerne les terrasses ouvertes et contre-terrasses estivales afin qu'elles ne soient pas autorisées à ouvrir au-delà de 22 heures au plus tard, et ce, durant la totalité des 7 mois prévus pour ces dispositifs. Cela n'a pas été le cas des deux dernières années ou une prolongation à 23 heures a été autorisée durant une partie des 7 mois. Au-delà de cet horaire, l'activité devra se poursuivre en intérieur de manière à garantir la tranquillité nocturne des riverains.

Notre troisième requête concerne la généralisation des réglementations spécifiques aux zones les plus impactées. Nous souhaiterions qu'après concertation locale un règlement particulier puisse être proposé à d'autres secteurs limités, nous pensons par exemple aux alentours de la place Bourg Tibourg, à l'image de ce qui a été réalisé pour le quartier Montorgueil Saint-Denis ou pour la place Sainte-Catherine. Nous aimerions notamment que la municipalité organise une consultation locale sur les horaires d'ouverture des terrasses dans ces zones.

Enfin, la dernière requête concerne une révision du règlement des étalages et des terrasses pour le renouvellement des terrasses permanentes comme estivales. Nous rejoignons en cela le vœu du conseil HBM. Nous souhaiterions que ce renouvellement ne soit plus automatique à l'avenir et que l'avis des riverains et des conseils de quartier puisse être pris en compte en cas de situation problématique.

Notre objectif est d'assurer que le Marais reste un lieu de vie aussi agréable qu'il est attractif. Je vous remercie pour votre attention.

Applaudissements.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup pour ce vœu également très concis et très précis. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention avant la réponse ? Aurélien.

Aurélien VÉRON, Conseiller de Paris, Conseiller de Paris Centre

Je trouve que les 4 mesures font sens. La troisième, 22 heures, n'est pas vraiment alignée avec celle de Halles-Beaubourg-Montorgueil. Je pense que la différence est que HBM a fait un vœu sur un périmètre précis qui est vraiment aujourd'hui saturé la nuit et là c'est tout



CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE
Procès-verbal de la séance du 9 décembre 2025

le quartier, en fait. Il aurait peut-être fallu cibler des endroits spécifiques comme Bourg Tibourg où c'est vrai que le soir c'est vraiment une nuisance plutôt que de généraliser parce que je pense qu'il faut faire un peu du sur mesure.

Dans l'ensemble, je pense qu'on est assez alignés, donc nous allons voter pour ce vœu, pour marquer le principe qu'il faut un vrai durcissement. Cela ne veut pas dire plus de terrasses, on veut des terrasses, on aime les terrasses, on est consommateurs de terrasses, mais on ne veut pas que ces terrasses empiètent trop sur l'espace public et aujourd'hui il y a des endroits où c'est le cas. Ensuite, on voudrait pouvoir dormir la nuit et il y a des quartiers qui sont particulièrement endommagés et dégradés à cause de cela aujourd'hui. Il y a des rues historiques pour lesquelles on ne pourra pas faire grand-chose, je pense à la rue des Lombards, mais il y a des quartiers qui ont vraiment évolué dans le mauvais sens récemment et il faut revenir à la raison. Voilà, soutien.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci. Martine FIGUEROA, puis Jacques BOUTAULT.

Martine FIGUEROA, Conseillère de Paris Centre

J'ai une petite question. On est totalement favorable, bien sûr, mais pourquoi les deux vœux n'ont-ils pas pu être structurés ensemble malgré le fait que ce soit deux quartiers différents ? C'était un peu dans le règlement qu'on a validé pour les conseils de quartier qu'ils puissent se rejoindre et faire un vœu commun. C'est assez dommage, car vous vous rejoigniez.

Je vais voter pour, mais si le conseil vote pour votre vœu et que finalement le conseil était contre l'autre, je trouve cela un peu dommage puisque ce sont quand même les mêmes demandes.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci, Martine. Jacques BOUTAULT.

Jacques BOUTAULT, Adjoint au Maire en charge de l'économie sociale et solidaire, du tri, de la réduction et de la valorisation des déchets, du recyclage et réemploi, de la condition animale et de la résilience

Je crois que les vœux qui nous ont été présentés montrent bien la saturation dans laquelle nous sommes d'établissements dédiés uniquement à capter la manne touristique dans Paris

CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE
Procès-verbal de la séance du 9 décembre 2025

Centre. Je crois qu'on atteint une limite pour laquelle la mandature précédente devra prendre des mesures. Notamment, il serait très simple de ne plus accorder de licence IV supplémentaire...

Dorine BREGMAN, Adjointe au Maire en charge de la propreté de l'espace public, des commerces et de l'artisanat de proximité, de la vitalité économique et du tourisme

C'est déjà fait, Jacques, depuis le début de la mandature la mairie de Paris Centre refuse tous les transferts de licence IV qui lui sont soumises pour avis par la Préfecture de Police.

[2:32:36.3]

Jacques BOUTAULT, Adjoint au Maire en charge de l'économie sociale et solidaire, du tri, de la réduction et de la valorisation des déchets, du recyclage et réemploi, de la condition animale et de la résilience

Non.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

C'était un lapsus, on laisse finir Jacques, il a fait un lapsus, il a dit « la mandature précédente devra prendre des mesures ».

Jacques BOUTAULT, Adjoint au Maire en charge de l'économie sociale et solidaire, du tri, de la réduction et de la valorisation des déchets, du recyclage et réemploi, de la condition animale et de la résilience

Ah, pardon ! Suivante !

Rires.

C'est ça qui vous fait rire, je ne comprenais pas, cela m'a un peu troublé, excusez-moi. La suivante.

Malgré cette interdiction, les échanges de licence existent encore sur l'Île-de-France.

Dorine BREGMAN, Adjointe au Maire en charge de la propreté de l'espace public, des commerces et de l'artisanat de proximité, de la vitalité économique et du tourisme

Il n'y a plus de transferts.



CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE
Procès-verbal de la séance du 9 décembre 2025

Jacques BOUTAULT, Adjoint au Maire en charge de l'économie sociale et solidaire, du tri, de la réduction et de la valorisation des déchets, du recyclage et réemploi, de la condition animale et de la résilience

En tout cas, il y a une saturation nette de la part des habitants et les mesures devront être prises pour répondre à cette situation qu'il faut à tout prix endiguer.

Je voulais dire simplement, pour terminer, que le vœu qui vient de vous être présenté est un vœu qui n'est à mon avis pas assez exigeant. Il prend trop le temps de faire des concertations dont on connaît le résultat, des études, tout cela a été fait, je crois. On connaît la situation, on sait ce qu'il faut faire et je crois qu'il faudrait plus rapidement passer à l'acte.

La dernière chose est qu'il serait bien d'aligner les horaires entre les différents quartiers. Retenir 23 heures me paraît plus judicieux que 22 heures, mais c'est mon point de vue personnel.

Une intervenante [2:34:02.3]

Cela ne concerne pas le même dispositif.

Jacques BOUTAULT, Adjoint au Maire en charge de l'économie sociale et solidaire, du tri, de la réduction et de la valorisation des déchets, du recyclage et réemploi, de la condition animale et de la résilience

D'accord. C'est un dispositif nuancé, je n'ai pas été assez attentif, excusez-moi.

Boris JAMET-FOURNIER, Conseiller de Paris, Délégué de Paris Centre en charge du budget participatif, de la participation citoyenne, des conseils de quartier et de l'innovation

On va vous donner la parole pour une réponse si vous le souhaitez.

Jacques BOUTAULT, Adjoint au Maire en charge de l'économie sociale et solidaire, du tri, de la réduction et de la valorisation des déchets, du recyclage et réemploi, de la condition animale et de la résilience

Je vais apporter mon soutien à votre vœu même si je l'aurais vu plus exigeant.



CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE
Procès-verbal de la séance du 9 décembre 2025

Une intervenante [2:34:18.0], conseil de quartier Marais-Archives

Dans le quartier Marais-Archives, on est un peu moins gênés par les terrasses pérennes à l'année que par les terrasses estivales. On constate qu'à 22 heures ce n'est jamais complètement terminé. Si on les [coupure du son - 2:34:35.1].

Boris JAMET-FOURNIER, Conseiller de Paris, Délégué de Paris Centre en charge du budget participatif, de la participation citoyenne, des conseils de quartier et de l'innovation

Je pense que c'était clair.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Je vais peut-être donner la parole à Dorine puisque c'est sa délégation. J'ai entendu deux ou trois petites choses.

D'abord, peut-être que Dorine l'a évoqué tout à l'heure, on ne peut pas laisser dire qu'aujourd'hui on n'utilise pas l'arsenal des mesures. À vrai dire, c'est même tellement le cas que l'on est apparemment l'objet de plaintes des syndicats. Je le dis ici puisqu'on a tenu à nous le signifier à la mairie centrale, pas pour nous brider, mais pour nous permettre de nous exprimer et de répondre aux demandes d'un certain nombre de syndicats professionnels qui trouvent que la mairie de Paris Centre est trop dure sur ses refus de nouvelles terrasses, trop dure sur les amendes administratives dont certaines ont atteint des montants exceptionnels, des dispositifs nouveaux qu'on a mis en place comme par exemple l'itemisation qui consiste à donner des amendes pour différentes parties d'un dispositif de terrasse, des fermetures administratives sollicitées, des amendes administratives – toujours justifiées – assez importantes pour lesquelles il y a eu des montants dans la presse. Il y a eu des abrogations, je pense qu'on est peut-être le seul territoire à en avoir obtenu un certain nombre, à chaque fois justifiées. C'est la première chose que je voulais dire.

Ensuite, sur la concertation, Jacques, je ne sais pas si le vœu n'est pas assez exigeant, mais je rappelle, et les élus doivent en principe s'en faire le relais, qu'il n'y a pas de possibilité légale de changement de règlement sans concertation, que ce soit la mise en place d'un règlement particulier, tu dois t'en souvenir, ou la modification d'un règlement général. De toute façon, dire que l'on connaît déjà le résultat d'une concertation n'empêche pas qu'elle soit nécessaire et qu'elle aboutisse, d'ailleurs généralement par le processus d'intelligence collective, à la prise de mesures. Lorsqu'on a passé le grand règlement



CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE
Procès-verbal de la séance du 9 décembre 2025

particulier qui a remplacé de tout petits règlements dans le quartier Montorgueil, on a fait une phase de concertation avec les habitants et avec les commerçants, c'est de toute façon obligatoire par la loi. On peut s'en dispenser, ensuite cela invalide le règlement qu'on passe.

Sur ce qui a été dit au sujet de 23 heures ou 22 heures, effectivement, on ne parle pas de la même chose. Je me permets de traduire la demande formulée, pardon, les terrasses estivales ferment à 22 heures, ce qui est bien le processus prévu au départ, mais il a bénéficié d'une clause spécifique d'abord pour les Jeux olympiques et paralympiques, on peut peut-être le comprendre, seulement pour une période de deux mois, juillet-août à peu près, puis elle a été renouvelée l'année d'après. Dorine et moi avons pu exprimer notre désaccord sur cette prolongation pour l'été 2025. Il s'agit bien de respecter et de revenir à l'horaire prévu par le règlement des étalages et des terrasses sur le dispositif estival.

Voilà la précision de la raison pour laquelle on ne parle pas de la même chose alors que ce qu'a expliqué Dorine tout à l'heure, 23 heures serait une dérogation à une multitude d'autorisations qui aujourd'hui ne sont pas modifiables immédiatement.

Enfin, le dispositif sur l'arsenal, je le disais tout à l'heure, Dorine le disait aussi, même si vous avez raison, ce n'est pas encore forcément dans la loi ou dans le règlement, nous avons systématisé les autorisations temporaires pour tous les nouveaux établissements.

Dorine va répondre de manière encore plus précise.

Dorine BREGMAN, Adjointe au Maire en charge de la propreté de l'espace public, des commerces et de l'artisanat de proximité, de la vitalité économique et du tourisme

Merci, cher Ariel. Chers collègues, Mesdames et Messieurs, chers membres des conseils de quartier. Effectivement, nous allons proposer un avis favorable, un vote pour ce vœu puisqu'il prévoit, précisément, les modalités qui permettent de réaliser l'objectif que nous souhaitons tous, c'est-à-dire mieux réguler l'espace public, mieux réguler les terrasses et mieux cibler les établissements qui ne respectent pas la réglementation. Je voudrais quand même rappeler que quand on parle de ces sujets, on a 90 % des établissements qui respectent le règlement, qui ferment aux horaires qui leur sont appliqués, qui ferment leur terrasse aux horaires prévus, etc. On est donc face à environ 10 % de « délinquants » et il nous paraît préférable d'avoir des mesures ciblées.

Je voudrais également rappeler qu'on a des établissements délinquants à Paris Centre qui n'ont pas du tout de terrasse et qui provoquent beaucoup de nuisances aux riverains, qui provoquent du bruit parce qu'il y a des allées et venues, parce qu'il y a des consommateurs

CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE
Procès-verbal de la séance du 9 décembre 2025

dans la rue, debout avec leur verre, qui sortent pour fumer. Cela crée parfois des perturbations très importantes à la qualité de vie des riverains, ma collègue Véronique LEVIEUX le sait encore mieux que moi puisqu'elle a eu elle aussi à gérer tous ces aspects-là pendant cette mandature.

Nous sommes d'accord avec l'ensemble des attendus du vœu, je voulais simplement préciser deux aspects proposés au conseil de quartier. Dans l'attendu qui formule le souhait à la mairie de Paris et à la Direction de l'urbanisme « que les terrasses ouvertes et contre-terrasses estivales », en fait cela fait référence à deux sujets différents, je vous propose simplement décrire « que les terrasses estivales ne soient pas autorisées au-delà de 22 heures » ou « ne soient autorisées que jusqu'à 22 heures au plus tard ». C'est pour se prémunir à l'avenir de nouvelles autorisations temporaires au-delà de 22 heures.

Un intervenant [2:40:00.2]

Les terrasses estivales comprennent les contre-terrasses.

Dorine BREGMAN, Adjointe au Maire en charge de la propreté de l'espace public, des commerces et de l'artisanat de proximité, de la vitalité économique et du tourisme

Les terrasses estivales sont tout type de dispositif, c'est du 1^{er} avril au 31 octobre et cela comprend aussi bien des terrasses sur trottoir que des contre-terrasses sur stationnement, il n'y a pas de différence sur la spatialité des terrasses, il y a une différence sur leur présence sur l'espace public à certaines dates de l'année.

Sur le troisième paragraphe, le troisième attendu, je pense qu'on peut écrire que « la municipalité s'engage à renouveler une concertation sur les modalités d'ouverture des terrasses » étant donné que, comme je l'ai déjà expliqué, il y a eu plusieurs concertations sur ces sujets, à la fois une concertation parisienne sur le renouvellement du RET en 2021 et une concertation sur le règlement particulier, mais aussi de la place du marché Sainte-Catherine à l'époque du 4^e arrondissement, sur la zone Montorgueil Saint-Denis. Si demain une concertation devait avoir lieu sur une autre zone, elle se situerait précisément dans ce cadre.

Je vous remercie, je ne serai pas plus longue et je vous invite à voter ce vœu. Merci.



CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE
Procès-verbal de la séance du 9 décembre 2025

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci, Dorine. Je vous propose qu'on passe au vote. Qui vote contre ? Pas de vote contre. Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie. Ce vœu est adopté à l'unanimité. Félicitations au conseil de quartier.

Après vote à main levée, le vœu est adopté à l'unanimité des participants.

Applaudissements.

On a commencé par les conseils de quartier, il nous reste beaucoup de vœux. Le prochain vœu concerne la proposition d'un lieu en mémoire de Paul Chemetov qui est, vous le savez, l'architecte des Halles. Je vous propose de le décrire rapidement, je crois que c'est moi qui vais le faire. Non, c'est Gauthier, c'est parfait puisque c'est de l'urbanisme et un architecte et un urbaniste.

VPC 2025 47 Vœu d'Ariel Weil, Yohann Roszévitch, et les élus du groupe « Paris en Commun » relatif à la dénomination d'un lieu du forum des Halles en hommage à Paul Chemetov

Gauthier CARON-THIBAUT, Conseiller de Paris, Délégué de Paris Centre en charge de l'urbanisme, de l'architecture, des grands projets et de la protection de l'habitat

Merci, Monsieur le Maire. Un vœu pour rendre hommage à Paul Chemetov. Vous connaissez tous Auguste Perret et la Tour à Amiens, Le Corbusier et la Cité radieuse à Marseille, Grandval et les Choux de Créteil ainsi que le Centre National de Pantin fait par Kalisz. À Paris, il s'avère qu'on a les Halles et qu'elles ont été faites par Chemetov.

Chemetov était ce grand « magnificateur » du béton pour répondre rapidement à un besoin à la hausse de logements et d'équipements. C'était aussi ce réalisateur de nombreux bâtiments publics avec toujours une grande innovation et un souci du confort pour les logements sociaux qu'il appliquait et qu'il créait déjà à l'intérieur de ces équipements.

C'était aussi le rénovateur de la Grande Galerie de l'Évolution du Muséum d'Histoire naturelle et le concepteur du Paquebot de Bercy. Il a été également le suiveur de Baltard pour aménager, ce qu'on appelle le Trou des Halles avec le Forum où on a la possibilité de trouver des commerces, mais aussi un gymnase, un centre culturel et également la Place Carrée et c'était, pour la plus grande joie de notre collègue Corinne, un membre assidu de la commission du Vieux Paris.



CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE
Procès-verbal de la séance du 9 décembre 2025

Aussi, partons du principe que Paul Chemetov a grandement marqué Paris, mais surtout Paris Centre. Il est décédé le 16 juin 2024, nous souhaitons qu'un hommage lui soit rendu et qu'un espace du secteur Ouest du Forum des Halles qu'il a eu en charge de remanier et tant qu'à faire, la Place Carrée, puisse porter son nom. Merci.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci, Gauthier. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Corine FAUGERON.

Corine FAUGERON, Conseillère de Paris, Déléguée de Paris Centre en charge des espaces verts et de la biodiversité

Je ne vais pas ajouter beaucoup de choses au panégyrique que vient de faire Gauthier CARON-THIBAUT. Oui, Paul Chemetov est un architecte vraiment important pour Paris, important pour Paris Centre et important à la commission du Vieux Paris où nous écoutons tous avec énormément d'attention ses réflexions. Ce qui est formidable, c'est que toute sa vie il a continué à réfléchir et à bouger. Je pense qu'il faut saluer cette capacité à comprendre le changement.

Nous allons voter pour Paul Chemetov, pour cet hommage et pour cette dénomination.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci, Corine. J'ai d'ailleurs une proposition qui avait été faite par Karen TAÏEB que je salue ici. Puisque tu as décrit le Trou des Halles, il y a une très belle exposition photo en ce moment sur les disparitions de grands ensembles, notamment cette chose insensée qu'a été l'arrachement, la destruction des pavillons Baltard sur les grilles de l'Hôtel de Ville. Je vous y envoie.

Je propose qu'on mette aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie. Il est adopté à l'unanimité.

Après vote à main levée, le vœu est adopté à l'unanimité des participants.

Nous poursuivons avec un vœu en hommage à Edmund White et c'est Benoîte qui le présente si elle est là. Comme elle n'est pas là, je vais passer à la suite et quand elle reviendra, elle pourra le présenter. Le vœu suivant concerne un hommage à Jean-Jacques Becker rue de Picardie où il habitait et je vais le présenter moi-même.



CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE
Procès-verbal de la séance du 9 décembre 2025

VPC 2025 49 Vœu d'Ariel Weil, Yohann Roszévitch, et les élus du groupe « Paris en Commun » relatif à l'apposition d'une plaque en hommage à Jean-Jacques Becker

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Jean-Jacques Becker est un très grand historien français. C'est d'abord un universitaire, il a été professeur à Clermont-Ferrand, à Paris X Nanterre et il a surtout été l'auteur d'ouvrages de référence que j'ai étudiés, comme tous les khâgneux, *L'Opinion publique française et les débuts de la guerre de 1914*, *Encyclopédie de la Grande Guerre*, *La Grande Guerre* et aussi une histoire franco-allemande avec Gerd Krumeich.

Il a renouvelé l'historiographie de la Grande Guerre en particulier, on considère que c'est lui qui a mis fin au mythe du départ à la guerre fleur au fusil. Par ailleurs, c'est un tenant de l'approche exhaustive de l'histoire, je me souviens des reproches de mes professeurs qui considéraient que je tenais trop compte de l'histoire politique, comme quoi, dans la dimension sociologique, la dimension d'opinion publique et pas seulement l'histoire diplomatique militaire ou politique. Il est l'auteur sur la période correspondant à la Grande Guerre de ces fameux Points Seuil que tous les étudiants en histoire connaissent.

Enfin, il s'est nourri d'une histoire familiale, personnelle, puisque son père avait combattu à Verdun.

Il a eu également un engagement politique. D'abord au Parti Communiste avec lequel il a rompu en 1960, ensuite contre la guerre d'Algérie. Il a travaillé également sur l'histoire des gauches en France et surtout, c'était un habitant de Paris Centre, je ne sais pas si c'est son plus grand titre de gloire, mais il a habité toute sa vie rue de Picardie à côté d'ici.

C'est très émouvant parce que c'est sa fille, Annette Becker, également historienne, que j'avais sollicitée pour intervenir, je sollicite un historien ou une historienne à chaque commémoration. Elle était intervenue et en discutant avec elle, elle nous a révélé qu'il habitait à deux pas de la mairie, ce que j'ignorais. Quand il est décédé, on s'est dit qu'il méritait bien cet hommage.

Le vœu porte sur l'apposition d'une plaque sur l'immeuble de la rue de Picardie. Je rappelle que quand on fait un vœu de cette nature-là, il est toujours ensuite soumis à la copropriété. C'est ce vœu qui ouvre la possibilité, il n'est pas forcément conclusif, en tout cas c'est la première étape.



CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE
Procès-verbal de la séance du 9 décembre 2025

Voilà ce que je voulais dire sur Jean-Jacques Becker. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Corine.

Corine FAUGERON, Conseillère de Paris, Déléguée de Paris Centre en charge des espaces verts et de la biodiversité

Une explication de vote. Dans ce conseil, en effet, j'ai bien compris qu'il fallait mettre tous les vœux, mais on a un peu oublié les femmes. Il y a quatre vœux de dénomination, trois hommes, une femme, donc nous avons voté pour un homme, pour Paul Chemetov, nous voterons pour la femme, mais on ne vote plus pour des vœux proposant des noms d'hommes, peu important la valeur et la proximité des personnes. C'est une règle qui existe au conseil de Paris, c'est dommage qu'elle n'existe pas encore au conseil de Paris Centre, mais cela va peut-être venir.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci. Martine FIGUEROA.

Martine FIGUEROA, Conseillère de Paris Centre

Je ne suis pas dans votre majorité, mais je trouve un peu dommage que tous les élus ne soient pas à leur place quand le Maire lit un vœu. Beaucoup de courage, Ariel.

Hommes, femmes, bon.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Le conseil est long, il est tard.

Martine FIGUEROA, Conseillère de Paris Centre

Oui, mais on n'a qu'à tous nous lever de notre place, Ariel, et aller manger un petit bout derrière !

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

En tout cas, je voudrais féliciter le public qui se tient extrêmement coi à sa place. Merci de votre patience, le conseil est long surtout quand on ne participe pas. Il est vrai qu'une partie du public a pu participer, je salue les conseils de quartier.



CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE
Procès-verbal de la séance du 9 décembre 2025

Sur Jean-Jacques Becker, chacun prend ses décisions, on peut avoir une règle formelle. Je rappelle quand même que le genre des gens pour qui on propose de rendre hommage, au-delà du fait d'ailleurs qu'il ne s'agit pas d'hommages comparables puisque dans un cas c'est un lieu et dans un autre cas c'est une plaque, s'apprécie sur une mandature, sur l'ensemble d'une œuvre, pas forcément sur le vote d'un conseil qui mêle des vieux processus, des choses qui étaient engagées il y a très longtemps, je pense à Paul Chemetov ou à Jean-Jacques Becker, c'est plus récent. Chacun prend sa décision comme il le souhaite.

Je vais mettre aux voix. Donc vous votez contre le vœu au motif que c'est un homme, c'est cela ? C'est juste pour préciser sur le compte rendu. D'accord. Qui vote contre ? Il y a 3 voix contre puisqu'il manque effectivement une partie des élus, je ne sais pas s'il y a des pouvoirs, donc 3 voix contre. Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Qui vote pour ? Le vœu est donc adopté par le conseil de Paris Centre.

Après vote à main levée, le vœu est adopté à la majorité des participants.

Puisqu'on parle de femmes, justement, cela tombe bien, c'est le prochain vœu, il concerne une femme, Odile de Vasselot et pour le coup, c'est un vœu qui vient de Karine BARBAGLI. Je te laisse le présenter.

VPC 2025 50 Vœu d'Ariel Weil, Karine Barbagli, Yohann Roszévitch, et les élus du groupe « Paris en Commun » relatif à la dénomination d'une crèche de Paris Centre en hommage à Odile de Vasselot

Karine BARBAGLI, Première adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire

Merci, Ariel. Effectivement, nous avons la volonté, chère Corinne, d'honorer et de visibiliser la mémoire des femmes, en particulier à travers le livret *Femmes de Paris Centre* et notamment des résistantes qui ont été mises à l'honneur tout le long de l'été 2024 à l'occasion des 80 ans de la libération de Paris.

Depuis 2023, quatre résistants et résistantes ont donné leur nom à des écoles de Paris Centre, dont deux femmes, Suzanne Spaak et Marcelle Guillemot, mais il reste de grandes résistantes invisibilisées comme Odile de Vasselot qui nous a quittés le 21 avril 2025 à l'âge de 103 ans. C'était une résistante, agente de liaison et convoyeuse. Elle était engagée dès les premières heures de la résistance, elle a notamment participé à la manifestation du 11 novembre 1940 sur les Champs-Élysées reconnue comme l'un des premiers actes publics de résistance en France. Ensuite, elle a intégré le réseau de renseignements Zéro au sein duquel elle a eu pour mission de transporter du courrier par train entre Paris et



CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE
Procès-verbal de la séance du 9 décembre 2025

Toulouse sous le nom de Danièle. Ensuite, c'est sous le nom de Jeanne qu'elle a rejoint en 1944 le réseau Comète et qu'elle exfiltrait des aviateurs alliés tombés en Belgique, leur faisant rejoindre l'Espagne ou l'Angleterre. Ensuite, elle a participé à la Libération de Paris en août 1944.

Après la Seconde Guerre Mondiale, elle s'est engagée dans le domaine de l'éducation en tant qu'enseignante puis directrice d'établissement scolaire. Elle a créé et dirigé un lycée à Abidjan en Côte d'Ivoire en accord avec la politique du président Félix Houphouët-Boigny pour favoriser l'éducation des filles. À son retour en France, en 1988, elle témoigne de son expérience dans la résistance, principalement auprès des publics scolaires, ce que nous nous attachons à faire également à Paris Centre.

Elle fut ensuite récompensée dès la fin de la guerre par la Médaille de la Résistance Française pour ses engagements, puis nommée Grand Officier de l'Ordre National du Mérite et Commandeur de la Légion d'Honneur.

En 2013, elle résume l'ensemble de ses engagements : « J'ai été passeur dans les réseaux et je continue à être passeur ». Considérant que les derniers témoins de la Seconde Guerre disparaissent, il nous revient, à notre tour, d'être passeurs de mémoire, en particulier auprès des jeunes générations.

Nous souhaitons prolonger cette politique mémorielle de dénomination vers les crèches désormais. Nous avons une opportunité puisque nous réouvrons la grande crèche située rue Saint-Roch après trois années de travaux. C'est l'occasion de nommer une première crèche à Paris Centre. Nous proposons ainsi que la crèche située 26, rue Saint-Roch soit nommée en hommage à Odile de Vasselot.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci, Karine. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Corine.

Corine FAUGERON, Conseillère de Paris, Déléguée de Paris Centre en charge des espaces verts et de la biodiversité

Je remercie Karine pour ce vœu. Évidemment, nous allons le voter. Le micro est allumé, mais manifestement il ne marche pas.

J'en profite pour dire, puisqu'on a du mal à trouver des femmes, il y a Marie Pape-Carpantier, qui est quand même la créatrice de l'école maternelle, c'était au milieu du XIX siècle, ce serait vraiment intéressant que l'on fasse aussi quelque chose. Je vous donne le nom d'une femme pour éviter d'avoir juste une liste d'hommes.



CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE
Procès-verbal de la séance du 9 décembre 2025

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Je vous propose qu'on vote sur ce vœu. C'est, je vous le rappelle, le vœu qui concerne Odile de Vasselot pour en attribuer le nom à la crèche Saint-Roch qui réouvrira ses portes en janvier. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie. Le vœu est adopté à l'unanimité.

Après vote à main levée, le vœu est adopté à l'unanimité des participants.

Je propose un vœu mémoriel qui concerne cette fois-ci Edmund White. Benoîte, si cela te va, tu veux le présenter ?

VPC 2025 48 Vœu d'Ariel Weil, Yohann Roszévitch, et les élus du groupe « Paris en Commun » relatif à l'apposition d'une plaque en hommage à Edmund White

Benoîte LARDY, Adjointe en charge de la culture, du sport et des Jeux Olympiques et Paralympiques

Oui, je vais le présenter. Edmund White est une figure majeure de la littérature LGBT et gay. Il a disparu le 4 juin dernier. C'était le premier des écrivains contemporains à donner une place centrale à l'homosexualité et au sexe gay dans ses romans. Il a, par son audace, l'audace de ses romans homos tels qu'il les définissait, développé une écriture homosexuelle à destination des personnes gay.

Considérant qu'il a ainsi rendu visible l'existence de ces personnes dès les années 1970,

Considérant le succès qu'il a connu de son vivant. Considérant également...

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

S'il vous plaît, pardon. Il y a un vœu qui est en train d'être présenté, est-ce qu'on peut écouter ? Merci.

Benoîte LARDY, Adjointe en charge de la culture, du sport et des Jeux Olympiques et Paralympiques

Considérant qu'il a connu de son vivant, salué par la critique, avec *Oublier Helena* en 1973 son premier roman et qui s'est confirmé avec sa tétralogie autobiographique *Un jeune Américain, La Tendresse sur la peau, La Symphonie des adieux* puis *L'Homme marié*.

CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE
Procès-verbal de la séance du 9 décembre 2025

Considérant que dans cette tétralogie comme dans d'autres textes, Edmund White, séropositif depuis 1985, a dépeint l'épidémie du sida et rend hommage aux personnes qui en ont été victimes et qu'il a ainsi lutté contre le tabou entourant cette maladie.

Considérant que son travail de mise en lumière de l'homosexualité dans la littérature fut également universitaire en ce qu'il a publié des bibliographies qui font désormais référence à Jean Genet, Marcel Proust et Arthur Rimbaud.

Considérant que Paris est souvent le théâtre de ses récits et que son œuvre *Inside a pearl : my years in Paris* peut être considérée comme une déclaration d'amour à cette ville où il vécut de 1983 à 1998 et où il rencontra Yves Saint-Laurent, Catherine Deneuve ou encore Michel Foucault, Catherine Deneuve, c'est quand même une autre histoire.

Considérant qu'il habita plus précisément à Paris Centre sur l'Île Saint-Louis puis rue Saint-Martin.

Considérant que la mairie de Paris Centre œuvre à rendre visible les mémoires LGBT+ dans l'espace public par des dénominations de rues et l'apposition de plaques commémoratives et que ces dernières ont fait l'objet d'une carte éditée par la mairie *Mémoire LGBTQI+, Parcours au centre de Paris*.

Considérant que rendre visible ces mémoires revient à affirmer le droit essentiel des personnes LGBT+ à exister librement, Ariel WEIL, Maire de Paris Centre et Yohann ROSZÉWITCH, Adjoint au Maire en charge de la vie associative, de la lutte contre les discriminations, de la mémoire et du patrimoine et les élus du groupe Paris en Commun émettent le vœu qu'une plaque soit apposée en hommage à Edmund White à l'une des adresses de Paris Centre où il vécut.

Je suis désolée, je ne savais pas que je présentais ce vœu, j'ai fait de mon mieux.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci, Benoîte. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Une explication de vote.

Corine FAUGERON, Conseillère de Paris, Déléguée de Paris Centre en charge des espaces verts et de la biodiversité

Oui. Comme vous le savez, on ne va pas voter pour. En plus, non seulement c'est un homme, mais c'est un homme qui ne s'intéresse qu'aux gays et pas aux lesbiennes, donc cela fait en quand même doublement un homme.



CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE
Procès-verbal de la séance du 9 décembre 2025

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Chacun est responsable de ses propos. S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, on va voter. Encore un peu de concentration.

Qui vote contre ? On va compter. Combien est-on à voter contre ? Je n'ai pas vu, excusez-moi. Qui vote contre ? Je compte 3 voix contre. 3 voix contre ou 4 ? 3, 4, vous êtes 5, d'accord, ce n'était pas clair. 5 voix contre. Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Qui vote pour ? Je vous remercie. Le vœu est adopté.

Après vote à main levée, le vœu est adopté à la majorité des participants.

Nous poursuivons avec le vœu suivant présenté par Raphaëlle RÉMY-LELEU, je crois. Je la laisse présenter.

VPC 2025 51 Vœu déposé par Raphaëlle RÉMY-LELEU et les élu-es du groupe Les Écologistes de Paris Centre relatif au maintien de l'ordre et à la communication masculiniste dé policiers parisiens

Raphaëlle RÉMY-LELEU, Conseillère de Paris, Déléguée de Paris Centre aux grands projets de végétalisation, à l'écoresponsabilité et à la citoyenneté

Rebonsoir tout le monde. On va parler de femmes sur un sujet beaucoup moins joyeux puisque cela part d'un constat qui est à la fois très personnel est très politique. J'en ai marre, cela fait 3 ans maintenant que lors des manifestations autour du 25 novembre, journée internationale pour l'élimination des violences faites contre les femmes et contre les filles, on assiste à des dispositifs de maintien de l'ordre, des dispositifs policiers, très très très inadaptés, pour dire le moins, voire assez brutaux, assez anxiogènes vis-à-vis du grand cortège de la manifestation, le cortège qui est co-organisé par NousToutes et l'interorganisation féministe.

Cette année encore, le 22 novembre vers 15 h 30, le cortège principal partait de la place de la République et plutôt que d'être entouré d'un cordon policier, ce que je ne remets absolument pas en cause, d'ailleurs les autres cortèges avaient un cordon policier de sécurisation, ce qui est une bonne chose, ce qui est normal parce que cela encadre le droit à manifestation, mais plutôt que d'avoir cela pour que le grand cortège principal comportant plusieurs milliers de personnes, des femmes, des enfants, des familles, quelque chose très joyeux, très familial, plutôt que d'avoir droit à un cordon policier piéton, la fin du cortège principal a vu débouler la BRAV-M.



CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE
Procès-verbal de la séance du 9 décembre 2025

La BRAV-M est cette brigade mobile à moto avec un équipier derrière, c'est extrêmement anxiogène de voir plusieurs dizaines de policiers à moto qui vous foncent dessus alors que votre cortège est simplement en train d'avancer vers la suite de la manifestation.

Dans tous les cas, j'aurais voulu parler de cela, j'en ai parlé tout de suite après la manifestation et je pense qu'on est en droit de s'interroger et de s'inquiéter sur la raison pour laquelle depuis plusieurs années on a ce choix de maintien de l'ordre lors de grandes manifestations féministes.

En plus, cette année, ce qui s'est passé après la manifestation a ajouté un choc politique très grave à tout cela. Des membres qu'on suspecte de la BRAV-M, vu la mise en scène, ont volé une banderole de la manifestation féministe qui disait : « Toujours féministe et toujours antifasciste », ont posé avec, cagoulés, et ont posté cette photo sur les réseaux sociaux. Deux problèmes à cela. D'ores et déjà, on peut simplement se dire que le devoir de réserve des policiers est tel qu'on ne devrait pas s'afficher sur les réseaux sociaux avec une telle mise en scène, mais aussi cette mise en scène est directement inspirée des techniques de l'hoooliganisme et des techniques de communication et de propagande des groupes d'extrême droite violents.

Ce vœu s'adresse principalement à la préfecture de police pour lui demander de faire toute la lumière à la fois sur les choix tactiques, mais aussi sur les procédures disciplinaires à l'encontre des policiers qui créent ce genre d'images, qui créent ce genre de situation parce que cela abîme profondément la confiance qu'on peut avoir vis-à-vis du maintien de l'ordre. Et là, c'est quelque chose de très général et je pense qu'on est en droit d'attendre un peu de retenue et aussi d'avoir cette exigence vis-à-vis du service public de sécurité, mais comme cela se passe place de la République et qu'on est régulièrement victime de cela avec ces départs de cortège place de la République, c'était important pour moi et pour nous de vous le présenter aussi en conseil de secteur. Voilà.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Aurélien.

Aurélien VÉRON, Conseiller de Paris, Conseiller de Paris Centre

Je dois dire que le récit n'est pas rassurant et la photo qui a été diffusée est plus que maladroite. Je crois qu'une enquête a déjà été ouverte concernant cette mise en scène qui fait antifa, qui fait mouvement d'extrême droite ou hooligans. C'est une banderole antifa retournée, en tout cas c'était un trophée. La police n'est pas dans son rôle et une enquête est nécessaire.



CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE
Procès-verbal de la séance du 9 décembre 2025

La formulation de la dernière phrase est quand même que les forces de police ne sécurisent pas. Je trouve qu'il y a une ambiguïté qui est maladroite dans le vœu, mais je crois que cela mérite une enquête. Ce n'est pas qu'un mouvement féministe, la banderole, c'est antifa féministe. Antifa est un mouvement quand même très sulfureux parce que ce sont des mouvements violents et peut-être qu'entre les policiers qui sont brutaux parfois à la BRAV-M et ces antifa, il y a des jeux de va-et-vient. Je rappelle que Raphaël ARNAULT est condamné à 4 mois de prison avec sursis parce qu'il a tabassé un jeune suspect d'être d'extrême droite. Si on commence à se tabasser les uns les autres...

La police n'est pas dans son rôle, une enquête est nécessaire, je suis d'accord. Le début de la manifestation avec cette menace pesante et anxiogène nécessite une mise au point. En revanche, la phraséologie à la fin sur les forces de sécurité qui ne sont pas vraiment présentes, je n'irai pas sur ce terrain-là.

Donc, on va s'abstenir, en tout cas je trouve que l'enquête est nécessaire, elle a lieu, d'ailleurs, il ne faut pas que la police commence à jouer les hooligans parce que ce n'est pas adapté. Même si on a des tensions extrêmement graves à Paris toutes les semaines, un peu moins en ce moment, mais cela va revenir, j'imagine, on a eu des années quand même très tendues, le devoir de la police est de rester sobre et sereine et de ne pas dérapier. Donc, effectivement, enquête.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole ? Peut-être Véronique pour répondre.

Je voulais juste mentionner, puisque j'ai déjà eu cette discussion avec Raphaëlle, qu'il y avait une autre formulation qui me gênait, mais je laisserai Raphaëlle répondre s'il y a une modification du vœu, car elle mélangeait un peu des groupes qui n'ont rien à voir entre eux, un groupe d'extrême droite et le collectif Nous vivrons.

Je voudrais rappeler, même si ce n'est pas l'objet du vœu, que le collectif Nous vivrons a été exclu d'une manière que je trouve tout à fait inappropriée. D'ailleurs on a été un certain nombre d'élus à les soutenir, je pense notamment à la Maire du 10^e arrondissement, Alexandra CORDEBARD qui était encore à leurs côtés lors de la dernière manifestation. Cette exclusion est pour ma part proprement scandaleuse. Je ne voudrais pas que l'on puisse laisser entendre d'une manière ou d'une autre qu'on justifie l'exclusion du collectif Nous vivrons ou qu'ils ont bénéficié de mesures de protection qui ne seraient pas justifiées. Je crois que Raphaëlle a une proposition en ce sens avant que Véronique puisse répondre.

CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE
Procès-verbal de la séance du 9 décembre 2025

**Raphaëlle RÉMY-LELEU, Conseillère de Paris, Déléguée de Paris Centre aux
grands projets de végétalisation, à l'écoresponsabilité et à la citoyenneté**

Pour préciser ce que je disais à Aurélien, je l'entends tout à fait sur la formulation, j'accueille tous les amendements en conseil de Paris, vous êtes les bienvenus. Tous les mouvements antifascistes ne sont pas dans l'action directe ni même la violence, en l'occurrence, afficher de manière renversée, donc identifier comme ennemi le mouvement antifasciste en général, c'est très gênant. On pourrait logiquement en conclure que c'est fasciste, absolument.

Pour répondre à Monsieur le Maire, cher Ariel, je vous rassure, si quelqu'un dans la salle avait le moindre doute, je ne fais bien entendu pas du tout la confusion entre le collectif Nous vivrons et le collectif d'extrême droite Némésis. Simplement, j'ai cité les autres collectifs dans le vœu parce que c'était justement les deux autres cortèges qui eux, avaient un dispositif bien plus adapté. C'est normal, vous manifestez, vous avez droit à un dispositif policier, y compris quand, ce qui est le cas pour Nous vivrons, vous êtes soumis à différentes menaces et que votre sécurité doit, bien entendu, être adaptée.

De ce fait, on a simplement coupé en deux les considérants. Donc cela dit : « Considérant que le cortège suivant, le cortège du collectif Nous vivrons, a bénéficié d'un dispositif de sécurisation bien adapté et donc très différent avec l'organisation d'un cordon policier piéton » puis « Considérant qu'en fin de défilé le cortège d'extrême droite de Némésis a également bénéficié d'un dispositif de sécurisation piéton suscitant des interrogations sur le double standard constaté dans la stratégie de maintien de l'ordre ». Ce n'est absolument pas une qualification politique d'un cortège ou de l'autre.

Par contre, par rapport à la remarque qui a été faite sur l'exclusion du collectif Nous vivrons, je considère que ce n'est pas à notre enceinte politique ici, en tout cas ce n'est en effet pas l'objet du vœu, de porter une appréciation sur qui constitue les interorganisations. Voilà.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Il y a néanmoins une modification du vœu, c'est ce que tu disais, d'accord. Je me permets d'exprimer mon opinion politique sur cette exclusion. Merci.

Tu voulais intervenir, Benoîte ? Non.



CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE
Procès-verbal de la séance du 9 décembre 2025

Benoîte LARDY, Adjointe en charge de la culture, du sport et des Jeux Olympiques et Paralympiques

Non, je partage ton avis.

Rires.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Je voyais que tu agitais le micro.

Véronique LEVIEUX, Adjointe à la Maire de Paris en charge des seniors et des solidarités entre les générations, Déléguée de Paris Centre en charge de la prévention, de la sécurité, de la police municipale, de la tranquillité publique et de la vie nocturne

Je partage aussi l'avis du Maire.

Rires.

Je n'ai pas de complément à donner, cela vise principalement le préfet de police. Je pense qu'on est tous d'accord pour que le prochain conseil de Paris, puisque j'imagine que le vœu est déjà déposé, en cohérence avec ce qu'on vient de décider d'amender sur les points évoqués par Ariel, soit l'occasion de clarifier un certain nombre de points avec le nouveau préfet de police. À n'en pas douter, on aura sans doute d'autres manifestations, donc il est important de faire un point de clarification sur la stratégie du maintien de l'ordre dans l'ensemble des manifestations que Paris et que notre arrondissement, accessoirement, pourrait rencontrer.

Le fait soulevé de la banderole tel que le vœu le présente est très inquiétant, on a besoin de clarifications précises et sans doute des résultats de l'enquête qui sera menée en interne.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci, Véronique.

Avec toutes ces précisions et ces amendements, je vous propose de mettre aux voix le vœu tel qu'il a été modifié. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? 5 abstentions. Qui vote pour ? Je vous remercie. Ce vœu est adopté.



CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE
Procès-verbal de la séance du 9 décembre 2025

Après vote à main levée, le vœu est adopté à la majorité des participants.

Nous passons au vœu suivant qui est présenté par Corine FAUGERON concernant les conseils de quartier, je crois, le budget participatif. Voilà, je te laisse présenter.

VPC 2025 52 Vœu déposé les Écologistes concernant le budget de fonctionnement des projets portés par les citoyens au travers des Conseils de quartier ou du budget participatif relatif au financement du fonctionnement des projets portés par les citoyens

Corine FAUGERON, Conseillère de Paris, Déléguée de Paris Centre en charge des espaces verts et de la biodiversité

Celui-là veut bien marcher, c'est une fois sur deux !

Rires.

Il n'y a pas de genre à micro ! Si, c'est un micro, donc c'est une micro !

Rires.

C'est un vœu qui prend en considération la difficulté de faire fonctionner des projets de conseils de quartier. Les conseils de quartier ont le droit de porter des projets, mais des projets avec de l'investissement et ils n'ont pas d'argent pour le fonctionnement.

L'idée de ce vœu est d'accompagner les conseils de quartier qui ont un projet retenu par la mairie avec la mairie qui abonde le financement pour que le projet puisse voir le jour.

J'avais écrit un peu rapidement le vœu tel que vous l'avez vu sur ODS et j'ai ajouté que : « Le budget de fonctionnement des conseils de quartier est réservé à Paris Centre au seul fonctionnement du conseil de quartier ». Donc, ils ne peuvent pas faire fonctionner leur projet d'investissement avec leur budget de fonctionnement. Comme les projets qui sont portés par les conseils de quartier font l'objet d'une validation par la mairie, que certains de ces projets nécessitent un budget de fonctionnement et que les budgets de fonctionnement sont pluriannuels, je propose que les projets de conseils de quartier soient assortis, en cas de besoin, d'un budget de fonctionnement et donc que la mairie de Paris Centre fasse signer au conseil de quartier porteur du projet une convention d'objectifs sur 2 ans afin que le projet puisse au moins être expérimenté dans sa totalité et pas seulement une idée.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre



CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE
Procès-verbal de la séance du 9 décembre 2025

Pour répondre sur ce vœu, est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Non. Boris JAMET-FOURNIER

Boris JAMET-FOURNIER, Conseiller de Paris, Délégué de Paris Centre en charge du budget participatif, de la participation citoyenne, des conseils de quartier et de l'innovation

Je crois que c'est le dernier vœu ce soir. Non, il y en a encore deux ! Je vais faire court, je vais quand même répondre sur quelques points en vous rappelant que le budget global de fonctionnement des CQ sur toute la mandature représente près de 190 000 € et le budget global d'investissement des conseils de quartier sur toute la mandature représente près de 500 000 €.

Je dois également m'inscrire en faux sur un des points que tu as cités, Corine, quand tu dis que le budget de fonctionnement des conseils de quartier est réservé à Paris Centre au seul fonctionnement des conseils de quartier, c'est littéralement le contraire qui est écrit dans la charte. Je peux même le citer : « Le budget de fonctionnement permet au conseil de quartier d'assurer son fonctionnement et d'organiser les événements afin de remplir ses missions d'animation du quartier ». Donc, ce n'est pas du tout le cas. D'ailleurs, on le fait très souvent, il y a eu plus de 200 projets réalisés avec le budget d'investissement et de fonctionnement des conseils de quartier, des vide-greniers, la fameuse dictée historique qui revient en début d'année prochaine, des concerts, des boîtes à livres, la coupe de cheveux pour les personnes à la rue, je ne vais pas refaire la liste des 229 projets, en tout cas il y en a énormément.

Il faut quand même souligner que ce n'est pas ce qui se passe dans deux arrondissements. Par exemple, dans le 15^e arrondissement, qui est un arrondissement de droite, les conseils de quartier organisent une fête célébrant le quartier et les habitants et il n'y a rien d'autre sur le budget de fonctionnement des conseils de quartier. Donc, ce n'est pas le cas.

J'ajoute en plus que la mairie va plus loin et dans certains cas, quand les projets nécessitent visiblement un budget de fonctionnement, elle abonde. Cela a été le cas pour la pose de boîte à livres, pour une enquête de Bruitparif dont on a parlé tout à l'heure, pour la pose de clous sur la matérialisation du Chemin de Compostelle, je vais m'arrêter là dans l'énumération.

Il nous semble que le besoin n'est pas constitué et que par ailleurs la réponse n'est pas vraiment adaptée sachant que les soubassements juridiques d'une telle convention ne sont pas totalement établis.



CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE
Procès-verbal de la séance du 9 décembre 2025

Donc, pour ces raisons, nous appelons à voter contre ce vœu. Merci beaucoup.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci, Boris. Tu fais une réponse rapide ?

Corine FAUGERON, Conseillère de Paris, Déléguée de Paris Centre en charge des espaces verts et de la biodiversité

Très rapidement. Tous les projets donnés par Boris JAMET-FOURNIER n'étaient pas des projets d'investissement. Je parlais de projets d'investissement et qui nécessitaient donc aussi du fonctionnement. C'est tout.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

J'espère que tout le monde a compris.

Je vous propose qu'on passe aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? 2. Qui ne prend pas part au vote ? Qui vote pour ? 5 voix pour. Le vœu est rejeté.

Après vote à main levée, le vœu est rejeté à la majorité des participants.

Les deux prochains vœux sont sur table, ils n'ont pas été envoyés à temps et ont été inscrits dans la volonté de pouvoir les voter et les délibérer.

Je propose qu'on vote sur le rajout à ce vote, si vous êtes d'accord. Est-ce qu'on peut voter d'abord pour l'ajout du premier vœu qui concerne la défense de l'école inclusive à Paris Centre ?

Je vais faire autrement, je vais les ajouter à l'ordre du jour, vous les avez sur table. Je comprendrais que chacun n'ait pas eu le temps de les lire, ils ont été en principe envoyés un peu avant.

Je vais laisser Karine présenter le premier vœu qui concerne la défense de l'école inclusive à Paris Centre



CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE
Procès-verbal de la séance du 9 décembre 2025

VPC 2025 53 Vœu déposé les élus de Paris en Commun pour la défense de l'école inclusive à Paris Centre

Karine BARBAGLI, Première adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire

Merci, cher Ariel. Désolée pour ce vœu déposé à 2 h 30 au lieu de minuit. Merci d'accepter de le voter ce soir en tout cas et de l'écouter.

C'est un sujet important et qui m'a vraiment frappée au fil des conseils d'école et au fil des conseils d'administration. Je rappelle que la loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation à la citoyenneté des personnes handicapées du 11 février 2005 dit que la scolarisation des élèves en situation de handicap dans un milieu scolaire ordinaire constitue en France un principe de droit.

Dans les faits, ce n'est pas toujours le cas. Cela peut être le cas lorsque les élèves ont des notifications MDPH individuelles, mais lorsqu'ils ont des notifications MDPH mutualisées, c'est rarement le cas. C'est-à-dire que ces enfants sont sans accompagnement, sans AESH, accompagnant d'élèves en situation de handicap, et ont des difficultés, eux-mêmes, à comprendre, à s'intégrer, mais aussi peuvent provoquer malgré eux des difficultés dans les classes.

En tout cas, dans chaque conseil d'école, dans chaque CA, certaines situations ont été évoquées, jamais nominatives évidemment, et m'ont interpellée. C'est pour cela qu'on a souhaité faire ce vœu ce soir.

Tout ce qui concerne les AESH relève de la compétence l'Éducation nationale, on ne connaît même pas le nombre exact d'enfants qui n'ont pas l'accompagnement qu'il faut à Paris Centre, ce sont des chiffres qu'on ne nous fournit pas. En tout cas il faut que ces AESH soient mieux formés à un travail qui soit plus attractif avec une rémunération et des conditions de travail à la hauteur de leur mission, à savoir accompagner l'égalité des chances pour tous.

Par ailleurs, nous avons constaté, déjà lors des CA de dotation globale, qu'une partie des dotations pour les classes des primo-arrivants, les UPE2A et pour les ULIS, ont baissé en collège. Dans certains CA des motions ont été portées à ma connaissance puisque ce sont 8 heures d'enseignement qui ont été supprimées par exemple sur une classe de primo-arrivants. Ces 8 heures permettaient d'avoir des enseignements adaptés en mathématiques, en histoire-géographie, etc. Lorsqu'un enfant est en train d'apprendre le

CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE
Procès-verbal de la séance du 9 décembre 2025

français langue étrangère, il n'a pas forcément tout de suite les capacités d'être inclus dans une classe de mathématiques classiques avec tous les autres enfants.

Il faut vraiment que l'éducation nationale préserve les moyens alloués à l'accompagnement des élèves allophones et handicapés au sein des UPE2A et ULIS pour les collèves.

Enfin, lorsqu'il y a des UE, je vous ai mis dans le vœu tous les détails des unités d'inclusion de Paris Centre, nous avons besoin d'avoir des effectifs modérés pour que chaque enfant ait sa chance. C'est vraiment important que l'Éducation nationale maintienne des effectifs limités pour ces classes qui accueillent des enfants à besoins particuliers ou des élèves des unités d'enseignement ou des unités pédagogiques pour des élèves allophones.

Je vous rappelle que l'année dernière une classe a été fermée à l'école Saint-Martin qui a une unité d'enfants autistes. C'est donc bien les temps d'inclusion de ses enfants qui sont ensuite mis à mal.

Voilà, je ne serai pas plus longue et je vous invite à voter ce vœu sur l'école inclusive et l'école pour tous à Paris Centre et même à Paris.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci, Karine. Je rappelle d'ailleurs que deux classes avaient été proposées à la fermeture dans la seule école de Paris et d'Île-de-France qui a des cours bilingues en langue des signes française et après que j'ai interpellé la ministre, on a quand même eu une fermeture sur les deux. Merci pour cette demande de moyens, je pense qu'on peut tous s'entendre là-dessus.

Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention sur ce vœu ? Non.

Je vous propose qu'on le vote. Oui.

Corine FAUGERON, Conseillère de Paris, Déléguée de Paris Centre en charge des espaces verts et de la biodiversité

Je remercie Karine pour ce vœu. Le collège Couperin a perdu une AESH. Ils ont perdu 8 heures pour les primo-arrivants et la professeure de français chargée des cours pour les primo-arrivants s'est vu rajouter les cours de SVT. Cela devient vraiment n'importe quoi.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci. Je propose qu'on vote sur ce vœu. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie. Il est adopté à l'unanimité.



CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE
Procès-verbal de la séance du 9 décembre 2025

Après vote à main levée, le vœu est adopté à l'unanimité des participants.

Il nous reste un vœu sur les francs-maçons. Je laisse Gauthier le présenter.

VPC 2025 54 Vœu déposé les élus de Paris en Commun pour l'apposition d'une plaque en souvenir du rassemblement des Francs-Maçons au Carrousel du Louvre le 29 avril 1871

Gauthier CARON-THIBAUT, Conseiller de Paris, Délégué de Paris Centre en charge de l'urbanisme, de l'architecture, des grands projets et de la protection de l'habitat

On peut le dire plus fort, il n'y a pas de souci !

Rires.

On n'est pas obligés de le cacher. Merci, Monsieur le Maire, merci aussi, mes chers collègues, de me laisser vous présenter un vœu pour lequel, comme Karine, j'ai raté l'heure, et après l'heure, ce n'est plus l'heure, mais parfois il faut quand même s'y mettre un petit peu.

À travers ce vœu, Monsieur le Maire, je voudrais juste réparer un oubli ou un manque dans les éléments mémoriels qui permettent de célébrer une période particulière de Paris qui symbolise l'égalité, j'ai nommé la période de la Commune, comme la Révolution Française symbolise la liberté, comme la Libération de Paris symbolise la fraternité.

Tout bon historien, et je sais qu'il y en a dans la salle, sait que la Commune est indissociable d'un phénomène social particulier qui n'est pas franco-français, j'ai nommé la franc-maçonnerie. Je ne vais pas rentrer dans sa définition, il est déjà tard et on pourrait y rester des heures. Je voudrais juste retracer que ce phénomène social était à l'époque très répandu, on a coutume de dire qu'il y avait à l'époque quasiment autant de francs-maçons à Paris qu'il y en a enfance aujourd'hui, c'était un cercle de sociabilité très fréquenté.

Je voudrais juste aussi rappeler que la maçonnerie était très divisée sur le soutien à la Commune, cette insurrection que je ne vais pas non plus décrire, on la connaît tous. La franc-maçonnerie était soucieuse d'en finir avec l'intransigeance sanguinaire de Thiers. Thiers qui refusa des trêves dignes de ce nom et qui continua à tirer. Le mouvement de la franc-maçonnerie va donc se réunir face à l'intransigeance de Thiers et se retrouver fort nombreux Place du Carrousel du Louvre le 29 avril 1871. Quand je dis très nombreux, certains historiens parlent de plus de 10 000 personnes. Certainement beaucoup d'hommes à l'époque, mais peut-être qu'on avait déjà parmi ces gens, Louise Michel,



CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE
Procès-verbal de la séance du 9 décembre 2025

Clémence Royer, Maria Deraismes, Madeleine Pelletier, qui vont rejoindre la maçonnerie quelque temps après et qui pour deux d'entre elles vont trouver un hommage dans les rues de Paris Centre. Le cortège va d'abord apporter le soutien de la franc-maçonnerie française aux communards réunis à l'Hôtel de Ville et la manifestation va continuer jusqu'à la Bastille, jusqu'aux Champs-Élysées, remonter jusqu'à l'Arc de Triomphe et aller jusqu'à la Porte Bineau dans le 17^e arrondissement. C'est là que les bannières maçonniques furent plantées, c'est là que Thiers ordonna de tirer sans pitié, c'est là que Thiers annonça le début de la semaine sanglante qui commença un mois après et c'est dans cet intervalle qu'une chasse aux sorcières pour industrialiser les exécutions des francs-maçons s'organisa.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, c'est juste pour célébrer la mémoire de cet événement qui prend une place particulière dans l'histoire et dans l'historiographie de la Commune que j'ai déposé ce vœu pour qu'une plaque soit apposée dans le jardin du Carrousel en mémoire de ce rassemblement du 29 avril 1871. Merci.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci, Gauthier. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Non. Oui, Corine FAUGERON.

Corine FAUGERON, Conseillère de Paris, Déléguée de Paris Centre en charge des espaces verts et de la biodiversité

C'est une explication de vote. On ne va pas prendre part au vote, on va attendre ce qui va être décidé au conseil de Paris. C'est vrai que quand même les francs-maçons n'étaient pas très accueillants pour les femmes, ils étaient contre le droit de vote des femmes en 1848. Pour Maria Deraismes et les autres, c'était bien après 1871. Quelques-unes vont être acceptées, mais pour que les femmes puissent être franc-maçonnnes, il va falloir qu'elles créent leurs propres loges.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci, on a pu s'exprimer. C'est le dernier vœu. Qui vote contre ? Personne ne vote contre. Qui s'abstient ? 3 abstentions. Qui ne prend pas part au vote ? 4. Qui vote pour ? Je vous remercie. Le vœu est adopté.

Après vote à main levée, le vœu est adopté à la majorité des participants.

Nous en avons fini avec ce conseil. Je vous remercie et je vous souhaite une bonne soirée et à demain surtout pour la fête de Noël. Merci.



CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE
Procès-verbal de la séance du 9 décembre 2025

La séance est levée à 22 h 39.

Ariel WEIL Maire de Paris Centre	Amina BOURI Secrétaire de séance